

# Plan Local d'Urbanisme

## Diagnostic du territoire



Commune de  
Tours-sur-Marne

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal de la commune  
de **TOURS-SUR-MARNE**  
en date du :

**17 décembre 2019**  
approuvant le projet de PLU.

Le Maire,  
Annie POTISEK :



document

# 1.b



# Table des matières

<b>Partie 1 : Le diagnostic socio-économique</b> .....	<b>5</b>
<b>1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POSITIONNEMENT TERRITORIAL</b> .....	<b>7</b>
1.1. <b>Une commune rurale à la croisée de grandes villes</b> .....	<b>7</b>
1.2. <b>Un contexte intercommunal à prendre en compte</b> .....	<b>8</b>
1.2.1. La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne .....	8
1.2.2. Le Syndicat Mixte du SCOT d'Epernay et sa Région .....	9
1.2.3. Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims .....	10
1.2.1. Autres structures intercommunales .....	10
1.3. <b>Documents de portée supérieur</b> .....	<b>11</b>
1.3.1. Notion de compatibilité et de prise en compte des documents de portée supérieure .....	11
1.3.2. Le SCOTER .....	12
<b>2. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE POSITIVE</b> .....	<b>13</b>
2.1. <b>Une population en progression depuis 1968</b> .....	<b>13</b>
2.2. <b>Un solde migratoire qui a largement influencé la démographie</b> .....	<b>14</b>
2.3. <b>Un solde naturel toujours positif</b> .....	<b>15</b>
2.4. <b>Une population à tendance vieillissante</b> .....	<b>15</b>
2.5. <b>De plus en plus de ménages de petite taille</b> .....	<b>16</b>
<b>DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>18</b>
<b>3. UN PARC DE LOGEMENTS EN CROISSANCE CONSTANTE</b> .....	<b>19</b>
3.1. <b>Une importante évolution du parc depuis les années 2000</b> .....	<b>19</b>
3.2. <b>Une majorité de résidences principales en propriété</b> .....	<b>19</b>
3.2.1. Une augmentation des résidences principales et des logements vacants .....	19
3.2.2. Toujours plus de propriétaires .....	20
3.2.1. Une domination des grandes maisons individuelles .....	21
3.3. <b>Un parc de logements en perpétuelle évolution</b> .....	<b>22</b>
3.4. <b>Des cycles d'emménagement réguliers</b> .....	<b>23</b>
3.5. <b>Une artificialisation des sols continue et régulière</b> .....	<b>23</b>
<b>PARC DE LOGEMENTS : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>25</b>
<b>4. ECONOMIE</b> .....	<b>27</b>
4.1. <b>Un parc d'entreprises relativement dense</b> .....	<b>27</b>
4.2. <b>Le secteur de l'industrie, principal employeur local</b> .....	<b>27</b>
4.3. <b>Une activité agricole diversifiée avec une place importante du secteur viti-vinicole</b> .....	<b>28</b>
4.3.1. Caractérisation de l'agriculture locale .....	28
4.3.2. Caractérisation des exploitations .....	30
4.4. <b>Un panel de professions libérales non négligeable</b> .....	<b>30</b>
4.5. <b>De nombreuses activités artisanales et commerciales</b> .....	<b>31</b>
4.5.1. Des commerces répondant aux besoins de première nécessité .....	31
4.5.2. Des artisans diversifiés .....	31
4.6. <b>La présence de trois grosses industries</b> .....	<b>32</b>
4.7. <b>La zone d'activités de la Côte des Noirs quasiment saturée</b> .....	<b>32</b>
4.8. <b>Tourisme</b> .....	<b>32</b>
<b>ECONOMIE : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>33</b>

<b>5.</b>	<b>UN FORT DYNAMISME DANS LA POPULATION ACTIVE.....</b>	<b>35</b>
5.1.	<b>Une importante évolution de la part des actifs .....</b>	<b>35</b>
5.2.	<b>Une majorité d'ouvrier et d'employés salariés .....</b>	<b>36</b>
5.3.	<b>Des actifs majoritairement dépendants des déplacements domicile-travail .....</b>	<b>37</b>
	<b>POPULATION ACTIVE : CONSTATS ET ENJEUX .....</b>	<b>38</b>
<b>6.</b>	<b>INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS, RESEAUX .....</b>	<b>39</b>
6.1.	<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS .....</b>	<b>39</b>
6.1.1.	Le réseau routier.....	39
6.1.2.	Autres infrastructures de transport .....	40
6.1.3.	Transport collectif et autres modes de déplacement .....	41
6.1.4.	Contraintes liées aux voies de communication .....	41
6.1.5.	Caractérisation de la circulation locale .....	42
6.1.6.	Accessibilité .....	43
6.1.7.	Le stationnement .....	43
6.2.	<b>Equipements et services publics .....</b>	<b>44</b>
6.2.1.	Equipements petite enfance, scolaires et péri-scolaires .....	44
6.2.2.	Services de proximité.....	45
6.2.3.	Equipements socio-culturels .....	45
6.2.4.	Equipements sportifs et de loisirs .....	46
6.2.5.	Equipements divers.....	46
6.3.	<b>Les réseaux .....</b>	<b>46</b>
6.3.1.	Eau .....	46
6.3.2.	Assainissement.....	47
6.3.4.	Défense incendie.....	47
6.4.	<b>Energie .....</b>	<b>47</b>
6.4.1.	Le réseau électrique local .....	47
6.4.2.	Les problématiques énergétiques en 2012.....	47
6.4.3.	Le Plan Climat Air Energie Régional (PCAER) .....	48
6.4.4.	L'énergie éolienne : le Schéma Régional Eolien.....	49
6.5.	<b>Communications numériques .....</b>	<b>50</b>
6.6.	<b>Gestion des déchets.....</b>	<b>52</b>
6.6.1.	Le PDEDMA de la Marne.....	52
6.6.2.	La collecte locale .....	52
	<b>INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS, RESEAUX : CONSTATS ET ENJEUX.....</b>	<b>53</b>
	<b>Partie 2 : Etat initial de l'environnement.....</b>	<b>55</b>
<b>1.</b>	<b>MILIEU PHYSIQUE .....</b>	<b>57</b>
1.1.	<b>Un relief très changeant entre Montagne de Reims et vallée de la Marne .....</b>	<b>57</b>
1.2.	<b>Un sous-sol marqué par la craie au Nord et les alluvions au Sud .....</b>	<b>58</b>
1.2.1.	Formations alluviales.....	59
1.2.2.	Formations crayeuses .....	59
1.3.	<b>Des sols principalement représentés par des rendzines .....</b>	<b>59</b>
1.3.1.	Sols calcimorphes .....	60
1.3.2.	Sols alluviaux.....	60
1.4.	<b>Un territoire marqué par la présence de la Marne .....</b>	<b>61</b>
1.4.1.	Eaux souterraines .....	61
1.4.2.	Eaux superficielles .....	62
1.5.	<b>Une occupation du sol principalement agricole .....</b>	<b>64</b>

<b>MILIEU PHYSIQUE ET OCCUPATION DES SOLS : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>66</b>
<b>2. PATRIMOINE NATUREL</b> .....	<b>67</b>
2.1. <b>Des écosystèmes marqué par l'homme au fil du temps</b> .....	<b>67</b>
2.1.1. L'espace urbanisé .....	67
2.1.2. L'espace cultivé.....	69
2.1.3. Les boisements et pelouse calcicoles .....	70
2.1.4. Les zones humides et milieux aquatiques .....	71
2.2. <b>Un patrimoine naturel remarquable principalement dans la vallée de la Marne</b> .....	<b>72</b>
2.2.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	72
2.2.2. L'inventaire du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien .....	75
2.3. <b>Des zones humides à préserver</b> .....	<b>77</b>
2.3.1. Le rôle important des zones humides .....	77
2.3.2. Les zones humides sur le territoire de Tours-sur-Marne.....	78
2.4. <b>Trame Verte et Bleue</b> .....	<b>81</b>
2.4.1. Qu'est-ce que la trame vert et bleue ? .....	81
2.4.2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Champagne-Ardenne .....	81
2.4.3. La trame verte et bleue du PNR de la Montagne de Reims .....	83
2.4.4. La trame verte et bleue à tours-sur-Marne .....	83
<b>PATRIMOINE NATUREL : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>85</b>
<b>3. RISQUES ET ALEAS</b> .....	<b>87</b>
3.1. <b>Une commune principalement concernée par le risque inondation</b> .....	<b>87</b>
3.1.1. Le risque inondation lié à la Marne.....	87
3.1.2. Le risque rupture de barrage.....	91
3.2. <b>Le risque mouvement de terrain</b> .....	<b>91</b>
3.2.1. Les glissements de terrain.....	91
3.2.2. Les cavités souterraines.....	92
3.3. <b>Des aléas peu contraignants</b> .....	<b>92</b>
3.3.1. L'aléa remontées de nappes.....	93
3.3.2. L'aléa retrait et gonflement des argiles .....	93
3.4. <b>Des catastrophes naturelles très peu nombreuses dans la commune</b> .....	<b>95</b>
<b>RISQUES ET ALEAS : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>96</b>
<b>4. CLIMAT, NUISANCES ET POLLUTIONS</b> .....	<b>97</b>
4.1. <b>Un climat tempéré semi-océanique</b> .....	<b>97</b>
4.1.1. Typologie climatique .....	97
4.1.2. Températures et précipitations .....	97
4.1.3. Insolation et rayonnement.....	98
4.1.4. Régime des vents.....	98
4.1.5. Réchauffement climatique et effet de serre.....	98
4.2. <b>Une qualité de l'air relativement bonne</b> .....	<b>99</b>
4.2.1. Origine des pollutions et effets sur la santé et l'environnement .....	99
4.2.2. Emissions de gaz à effet de serre .....	100
4.2.3. Pollution atmosphérique .....	101
4.3. <b>Les sites et sols pollués, et les installations classées</b> .....	<b>102</b>
4.3.1. Sites et sols pollués .....	102
4.3.2. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) .....	103
4.4. <b>Une qualité de l'eau fragile et à surveiller</b> .....	<b>106</b>
4.4.1. Les caractéristiques chimiques de la nappe.....	106
4.4.2. Qualité et objectifs de qualité des eaux de surface.....	106

4.5.	<b>Peu de nuisances liées au bruit</b> .....	<b>106</b>
4.5.1.	Les nuisances sonores, de quoi parle-t-on ?.....	106
4.5.2.	Arrêté de bruit .....	106
4.5.3.	L'Observatoire Départemental du Bruit et le PPBE .....	107
4.5.4.	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) .....	107
	<b>CLIMAT, POLLUTIONS ET NUISANCES : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>109</b>
<b>5.</b>	<b>COMPOSANTES HUMAINES ET CULTURELLES DU TERRITOIRE</b> .....	<b>111</b>
5.1.	<b>Un paysage entre vallée et plateau</b> .....	<b>111</b>
5.1.1.	La plaine agricole .....	111
5.1.2.	La vallée de la Marne .....	113
5.2.	<b>Un tissu urbain marqué par les époques de construction</b> .....	<b>114</b>
5.3.	<b>Une trame viaire découpant le village en deux entités</b> .....	<b>115</b>
5.4.	<b>Un patrimoine bâti à préserver</b> .....	<b>116</b>
5.5.	<b>Monuments historiques et archéologie</b> .....	<b>117</b>
5.5.1.	Sites classés et inscrits .....	117
5.5.2.	Le patrimoine archéologique.....	118
	<b>COMPOSANTES HUMAINES ET CULTURELLES DU TERRITOIRE : CONSTATS ET ENJEUX</b> .....	<b>120</b>

# Partie 1 : Le diagnostic socio-économique



# 1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POSITIONNEMENT TERRITORIAL

## 1.1. UNE COMMUNE RURALE À LA CROISÉE DE GRANDES VILLES

La commune de Tours-sur-Marne, **1 404 habitants en 2014**, est une commune rurale appartenant à la région Grand-Est. Elle se situe dans le département de la Marne à l'interface entre les entités géographiques de la Montagne de Reims et de la Vallée de la Marne.

Tours-sur-Marne fait partir de l'**arrondissement d'Épernay** et du **canton d'Épernay-1**. Elle jouit d'un positionnement central à la **croisée des villes de Reims** (35 min), **Châlons-en-Champagne** (30 min) et **Épernay** (20 min).

Elle est voisine des communes de Bisseuil (commune nouvelle d'Aÿ-Champagne), Tauxières-Mutry (commune nouvelle de Val de Livre), Bouzy, Ambonnay, Condé-sur-Marne, Athis, Jâlons, et Plivot.

Bien que sa population soit inférieure au seuil normalement nécessaire, la commune a été reconnue par l'Etat comme « **bourg-centre** » en 2016. Ce statut a été délivré au regard de l'importance du nombre d'emplois offert par les entreprises de la commune, mais aussi de son rayonnement sur les villages voisins. Il lui permet d'accéder à des dotations supérieures.

D'une surface de **2 351 hectares**, le territoire communal est occupé en son centre par le village. En limite Nord avec la commune de Bouzy, est installé la **Zone d'Activités de la Côte des Noirs**.

La localisation de Tours-sur-Marne dans le département de la Marne



## 1.2. UN CONTEXTE INTERCOMMUNAL À PRENDRE EN COMPTE

Tours-sur-Marne fait partie des structures intercommunales suivantes :

- La **Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne** (17 communes, 15 068 habitants en 2013),
- Le **Syndicat mixte du SCOT d'Épernay et sa Région** (123 communes, env. 85 500 habitants en 2013),
- Le **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims** (67 communes).

### Tours-sur-Marne dans les différents périmètres d'intercommunalité



#### 1.2.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Créée le 16 décembre 1992, la **CC de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM)** regroupe 14 communes : Aÿ-Champagne (anciennes communes d'Ay, Bisseuil et Mareuil-sur-Ay), Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Mufigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Tours-sur-Marne, Val de Livre (anciennes communes de Louvois et Tauxières-Mutry).

Tours-sur-Marne a quitté l'ancienne Communauté de Communes de la Côte des Noirs en 2010 pour rejoindre la CCGVM. Cette Communauté de Communes n'existe plus.

Les compétences obligatoires de la CCGVM sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace (actions en faveur de l'aménagement du territoire intercommunal),
- Développement économique (Création, entretien et gestion de zones d'activités, Accompagnement de l'activité économique de proximité).

Les compétences optionnelles sont :

- Politique du logement et du cadre de vie (logement social, OPAH ),
- Protection et mise en valeur de l'environnement (eau et assainissement, éclairage public, déchets ménagers),
- Action Sociale.

Enfin, les compétences facultatives sont :

- Patrimoine, Culture, Sport et Tourisme communautaire (Création, aménagement et gestion d'équipements culturels, touristiques et sportifs d'intérêt communautaire),
- Secours et incendie,
- Gens du Voyage.

### Tours-sur-Marne dans le territoire de la CCGVM



source : ccgvm.com

#### 1.2.2. LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT D'EPERNAY ET SA REGION

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, qui a institué les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), a rendu obligatoire la création d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes pour élaborer les SCoT et assurer leur suivi.

Le **Syndicat mixte du SCoT d'Epernay et sa région** a été créé par arrêté préfectoral du 6 février 1995. En charge de l'élaboration du SCOT, il regroupe 118 communes représentées par 3 EPCI (CC des Paysages de la Champagne, CC de la Grande Vallée de la Marne, CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne).

Le précédent SCoT d'Épernay et sa Région, approuvé en juillet 2005, concernait 123 communes regroupées en 8 intercommunalités. Sa révision a été engagée en 2013 par délibération du syndicat mixte du SCOT.

### 1.2.3. LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Le PNR de la Montagne de Reims a été créé en 1976. D'une surface de plus de **53 000 hectares**, il regroupe **65 communes rurales** recensant environs 34 200 habitants. Son territoire est composé à 40 % de forêts, à 40 % de cultures et à 20 % de vignes.

Le Syndicat mixte, gestionnaire du Parc, y assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées sur le territoire du Parc avec ses partenaires.

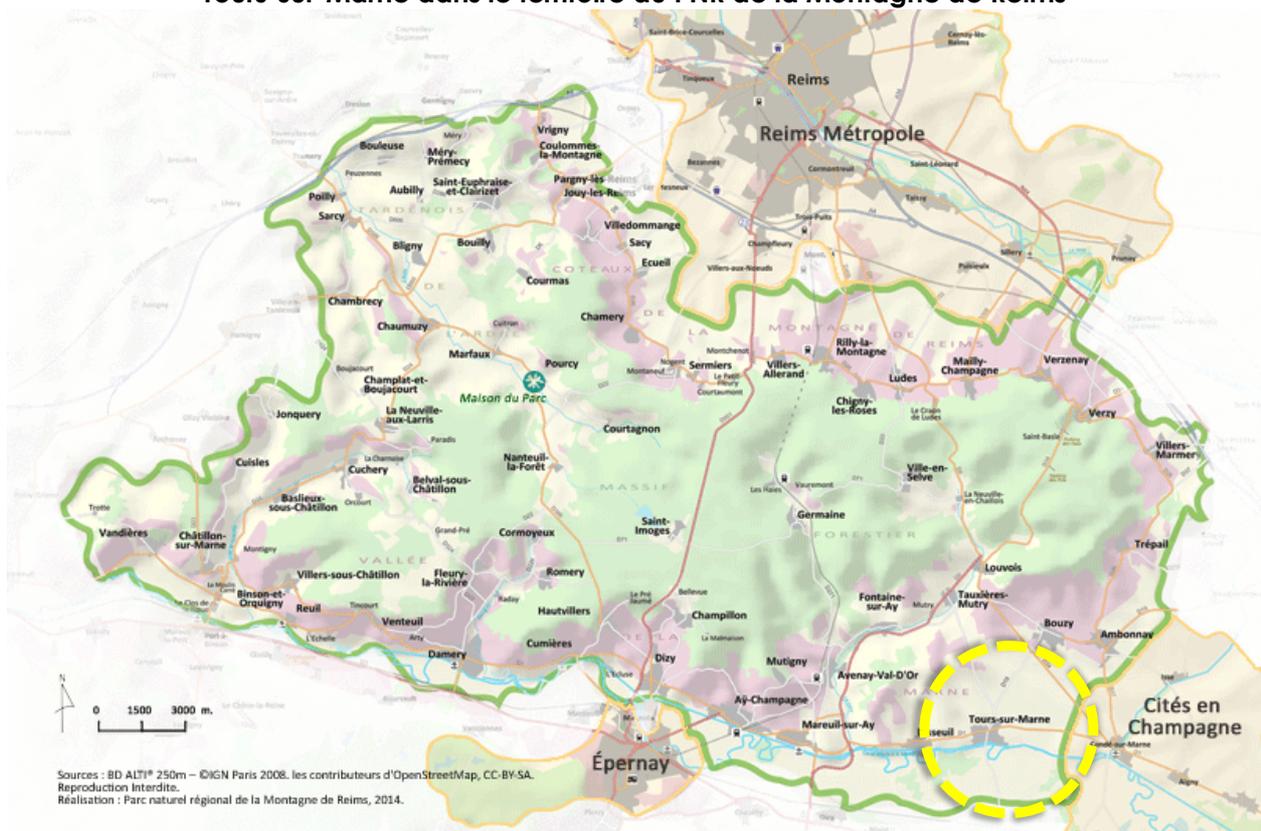
La **charte "Objectif 2020"** décrit le projet de protection, de développement et d'animation du Parc. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle engage les communes et les structures intercommunales adhérentes, le Département, la Région et l'Etat qui l'ont adoptée.

Les quatre grandes orientations de la charte sont :

- faire de la mise en valeur du paysage un enjeu fédérateur de tous les acteurs,
- affirmer la vocation d'exemplarité du Parc dans la qualité environnementale,
- renforcer l'offre de services pour un développement économique et social équilibré,
- dynamiser les partenariats et la communication.

Le Ministère de l'écologie et du développement durable a renouvelé le label jusqu'au 18 avril 2021.

#### Tours-sur-Marne dans le territoire du PNR de la Montagne de Reims



source : [parc-montagnedereims.fr](http://parc-montagnedereims.fr)

### 1.2.1. AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Tours-sur-Marne adhère également au :

- Syndicat de démoustication en aval de Châlons-en-Champagne,

- Syndicat Mixte Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM),
- Syndicat Mixte pour l'aménagement hydraulique de la Marne Moyenne,
- Syndicat mixte des Eaux de Bisseuil (SYMEB).

### 1.3. DOCUMENTS DE PORTÉE SUPÉRIEUR

#### 1.3.1. NOTION DE COMPATIBILITÉ ET DE PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS DE PORTEE SUPERIEURE

- **La compatibilité**

Le code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programmes, et un **rapport de compatibilité** entre certains d'entre-deux.

La notion de compatibilité n'est pas définie juridiquement. Cependant la doctrine et la jurisprudence nous permettent de la distinguer de celle de conformité, beaucoup plus exigeante (à l'exemple d'un permis de construire qui doit être conforme au PLU).

Le rapport de compatibilité exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur.

Au titre de l'article L 131-4 du code de l'urbanisme, le PLU doit être compatible avec :

- 1° Les schémas de cohérence territoriale ;
- 2° Les schémas de mise en valeur de la mer ;
- 3° Les plans de déplacements urbains ;
- 4° Les programmes locaux de l'habitat ;
- 5° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes.

La commune de Tours-sur-Marne n'est, à ce jour, que concernée par le **SCOT d'Epernay et sa Région (SCOTER)** approuvé le 12 juillet 2005 et qui est en cours de révision depuis le 19 mars 2013.

- **La prise en compte**

En complément des documents pour lesquels un rapport de compatibilité est exigé, le code de l'urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme prennent en compte un certain nombre d'autres plans et programmes. La notion de prise en compte est moins stricte que celle de compatibilité et implique de ne pas ignorer les objectifs généraux d'un autre document.

Au titre de l'article L 131-5 du code de l'urbanisme, **le PLU a obligation de prendre en compte, lorsqu'il existe, le plan climat-air-énergie territorial** prévus à l'article L. 229-26 du code de l'environnement (modifié par la loi du 8 août 2016).

**Aucun PCAET approuvé ne concerne la commune de Tours-sur-Marne.**

A défaut, le PLU pourra se référer au **plan climat air énergie régional (PCAER) de Champagne-Ardenne**, valant Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012. Ses orientations permettent de répondre à six grandes finalités :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020
- favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique
- réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones sensibles
- réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels et agricoles et le patrimoine
- réduire d'ici à 2020 la consommation d'énergie du territoire de 20 % en exploitant les gisements d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique

- accroître la production d'énergies renouvelables et de récupération pour qu'elles représentent 45 % (34 % hors agro-carburants) de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020.

### 1.3.2. LE SCOTER

Il est à préciser que depuis la loi ALUR, les SCOT sont « intégrateurs », c'est à dire, que le SCOTER doit être notamment compatibles, avec **la charte du PNR de la Montagne de Reims**, et avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le **SDAGE Seine Normandie** ; et qu'il doit prendre en compte, le **schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Champagne-Ardenne**.

Au titre du SCOT d'Epernay et sa Région (SCOTER) approuvé le 12 juillet 2005, le PLU devra être compatible avec les dispositions de ce schéma dont les objectifs sont les suivants :

#### 1/ Organisation du territoire et habitat :

- Fonder le développement sur l'ensemble du territoire
- Maitriser l'étalement urbain dans le territoire
- Accroître et diversifier l'offre de logements sur le territoire
- Œuvrer pour la qualité et l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire
- Améliorer l'équipement du territoire du SCOTER

#### 2/ Développement économique :

- Privilégier une stratégie intercommunale pour le développement économique
- Valoriser les ressources existantes du territoire
- Privilégier une stratégie intercommunale pour le développement touristique

#### 3/ Cadre de vie et environnement :

- Préserver et valoriser patrimoines naturels et paysages
- Préserver et valoriser le caractère traditionnel propre à chaque ville et village
- Garantir un aménagement raisonné pour le territoire du SCOTER

#### 4/ Infrastructures et déplacements :

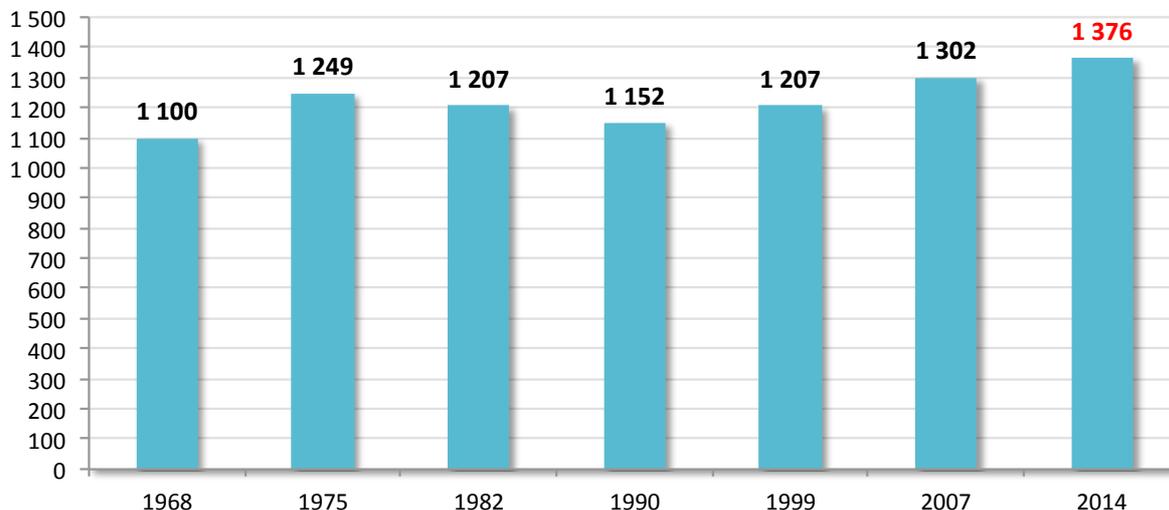
- Permettre l'ouverture du territoire aux dynamiques périphériques
- Permettre une mobilité facilitée, diversifiée et sécurisée au sein du territoire.

**Il est à noter que le PLU de Tours-sur-Marne devra être compatible avec le nouveau SCOT lorsque ce dernier sera approuvé. Si tel n'est pas le cas, il aura 3 ans pour se mettre en compatibilité.**

## 2. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE POSITIVE

### 2.1. UNE POPULATION EN PROGRESSION DEPUIS 1968

Evolution démographique à Tours-sur-Marne depuis 1968



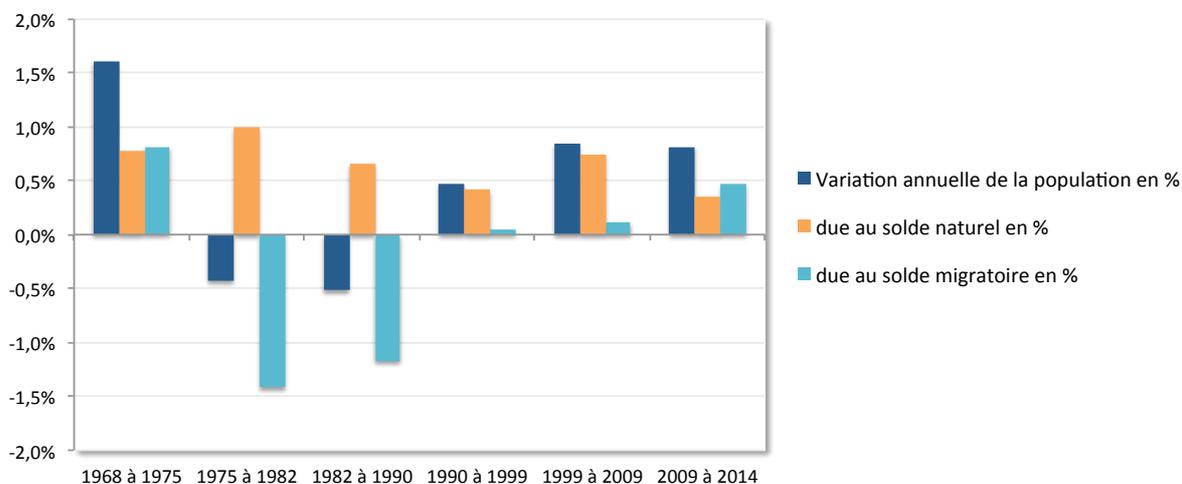
Source : INSEE – RP 2014

Selon les derniers chiffres officiels de l'INSEE, la population municipale (sans double compte) était de 1 376 habitants en 2014. Depuis 1968, la commune de Tours-sur-Marne a donc connu une progression de 276 habitants, soit 25% de sa population.

L'évolution démographique a connu trois phases distinctes :

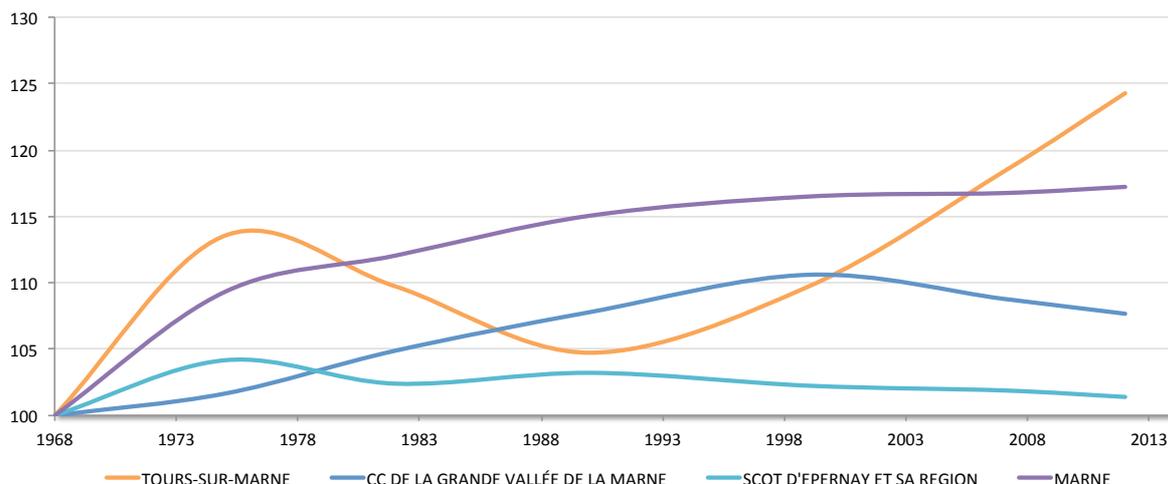
- Une forte progression entre 1968 et 1975 (+ 149 habitants) principalement liée à la création de plusieurs lotissements résidentiels et immeubles de logements collectifs,
- Un déclin d'une centaine d'habitants entre 1975 et 1990 lié au départ des plus jeunes du foyer familial,
- Une progression constante et régulière depuis les années 1990 liée à la construction de nombreuses nouvelles habitations, notamment dans les nouveaux quartiers des Hauts-de-Tours, et de la Croix-Saint-Jacques.

### Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population



Source : INSEE – RP 2014

### Evolution démographique comparée sur une base 100 en 1968



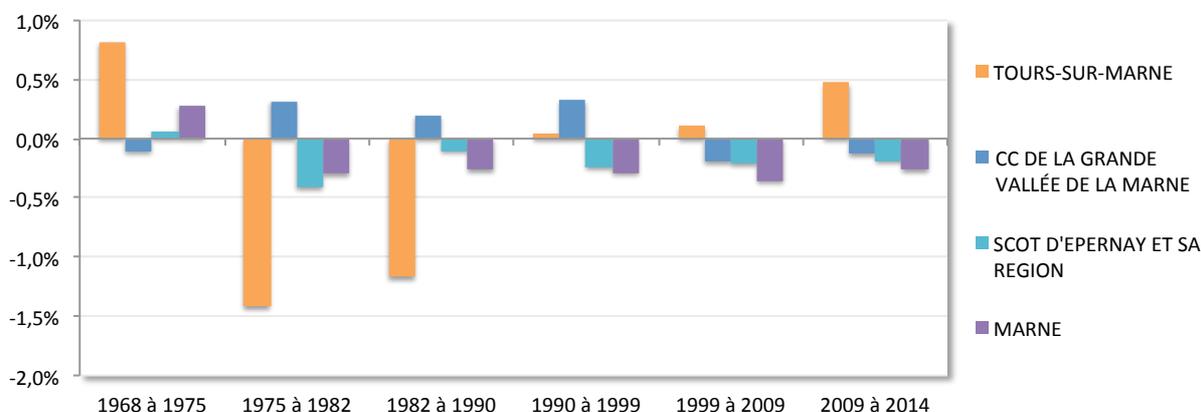
Source : INSEE – RP 2014

L'évolution démographique de Tours-sur-Marne se détache nettement de celle de la CCGVM (en déclin), du SCOTER (stable), et de la Marne (en très légère augmentation).

La dynamique de croissance notamment enregistrée depuis les années 1990 est donc bien spécifique à la commune attrayante de par sa localisation et par les services, commerces et entreprises existantes.

### 2.2. UN SOLDE MIGRATOIRE QUI A LARGEMENT INFLUENCÉ LA DÉMOGRAPHIE

#### Evolution comparée du solde migratoire depuis 1968



Source : INSEE – RP 2014

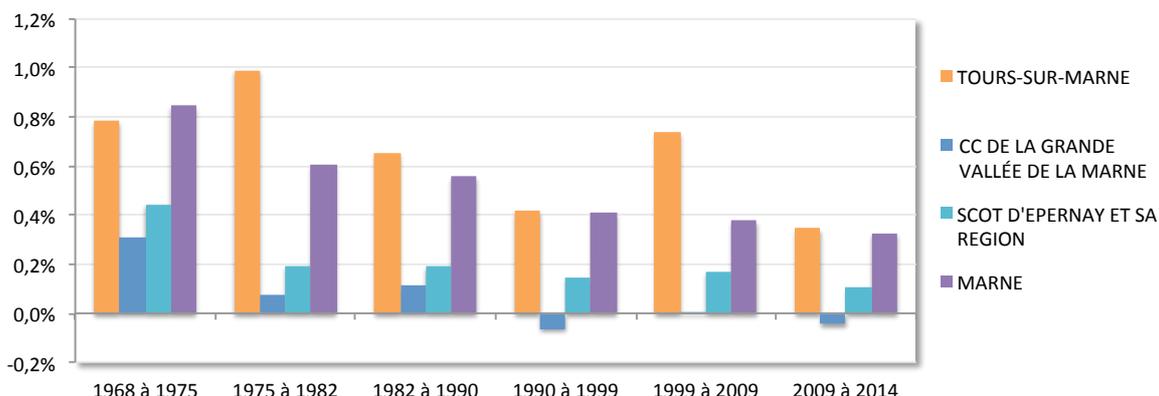
Le solde migratoire est calculé à travers les arrivées et les départs sur un territoire. Le solde positif traduit un nombre plus important de nouveaux arrivants (installations) que de départs. Un solde migratoire négatif indique un plus grand nombre de départ que d'arrivées.

L'évolution du solde migratoire démontre nettement sa forte influence sur l'évolution démographique négative entre 1975 et 1990. La commune perdait des habitants tandis que la CCGVM en gagnait via l'arrivée de nouveaux résidents provenant de communes extérieures.

Ce schéma s'est inversé à partir des années 1990, et ce de manière très nette à la fin des années 2000, et au début des années 2010.

### 2.3. UN SOLDE NATUREL TOUJOURS POSITIF

Evolution comparée du solde naturel depuis 1968



Source : INSEE – RP 2014

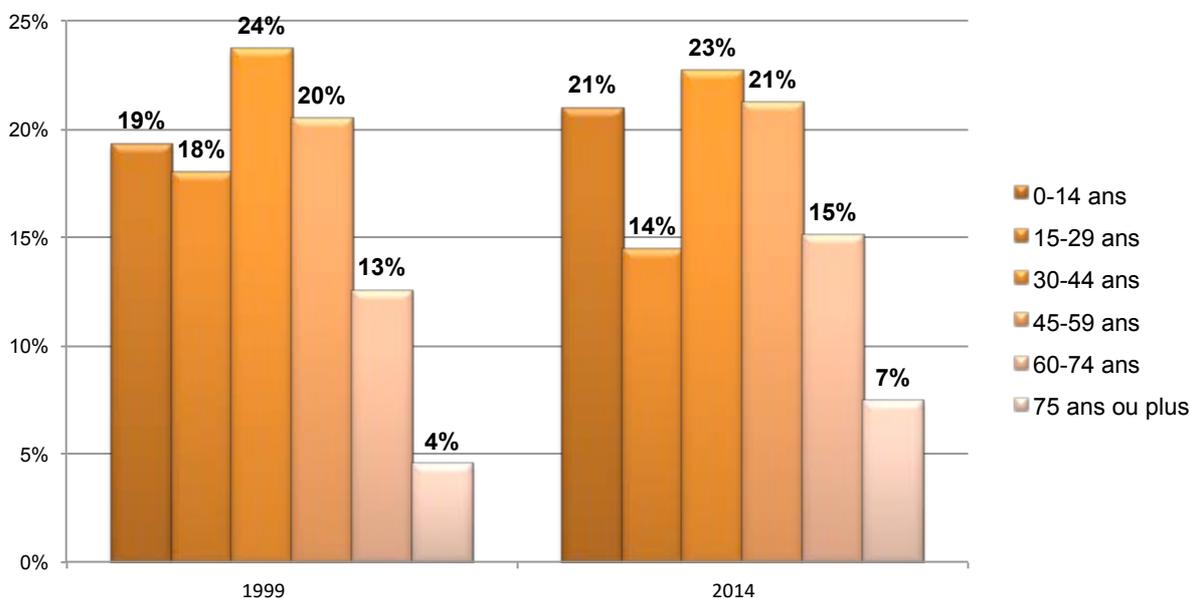
Le solde naturel correspond à la différence entre les décès et les naissances sur un territoire. S'il est positif, cela indique qu'il y a plus de naissance que de décès. Le solde négatif est expliqué par le phénomène inverse.

Bien que variable d'une période intercensitaire à une autre, le solde naturel est toujours resté positif entre 1968 et 2014.

Il se détache très largement des chiffres beaucoup plus faibles de la CCGVM et du SCOTER. Depuis 1990, la CCGVM enregistre même un solde nul ou négatif.

### 2.4. UNE POPULATION À TENDANCE VIEILLISSANTE

Evolution de la population communale par tranches d'âges entre 1999 et 2014



Source : INSEE – RP 2014

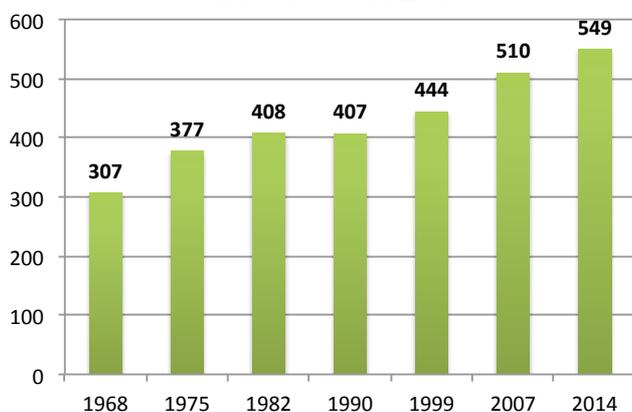
Entre 1999 et 2014, la part des moins de 45 ans a légèrement diminué tandis que celle des plus de 45 ans a augmenté.

Bien que la part des 0-14 ans soit en augmentation (+ 3 points), la part des 15-29 ans diminue de manière conséquente (- 4 points). En revanche, nous pouvons noter une stabilité des 30-44 ans et 45-59 ans

Enfin, une augmentation de la part des classes d'âges les plus âgées est à souligner : + 2 points pour les 60-74 ans, + 3 points pour les 75 ans et plus

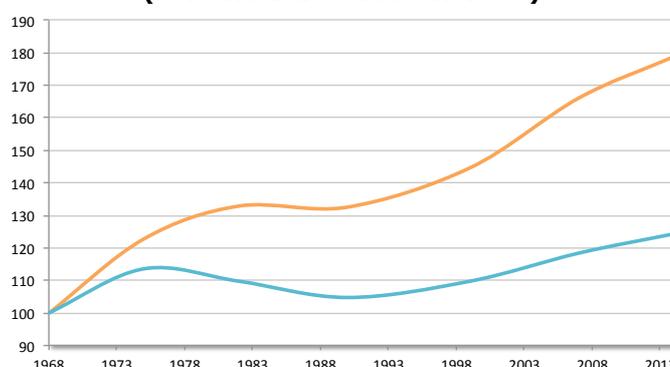
## 2.5. DE PLUS EN PLUS DE MÉNAGES DE PETITE TAILLE

**Evolution du nombre de ménages installés à Tours-sur-Marne entre 1999 et 2014**



Source : INSEE – RP 2014

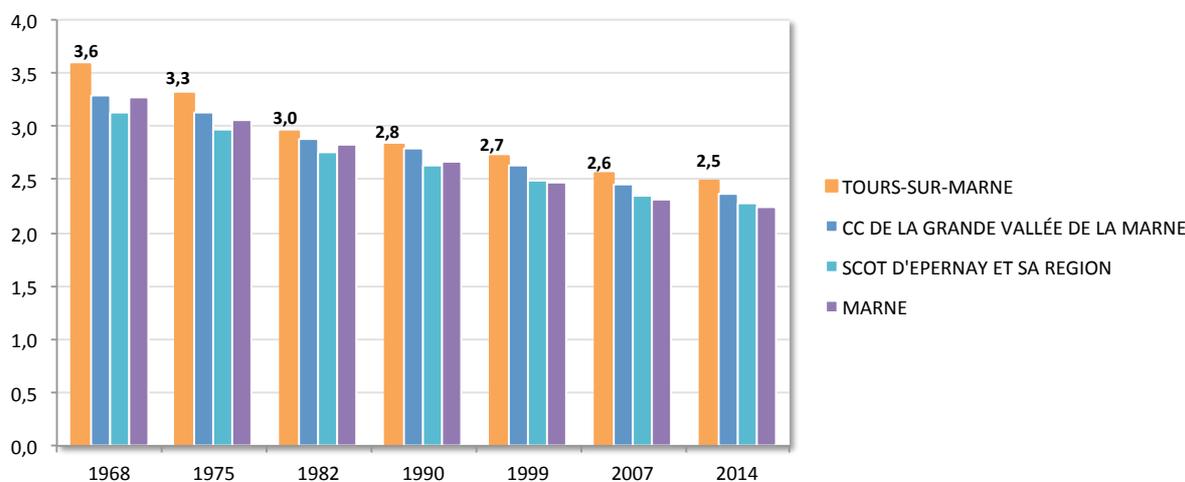
**Comparaison de l'évolution de la population et des ménages à Tours-sur-Marne (sur une base 100 en 1968)**



Source : INSEE – RP 2014

Le nombre de ménages a progressé de 242 ménages entre 1968 et 2014, soit une évolution de quasiment 80% quand la population n'a augmenté, elle, que de 25 %.

### Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968



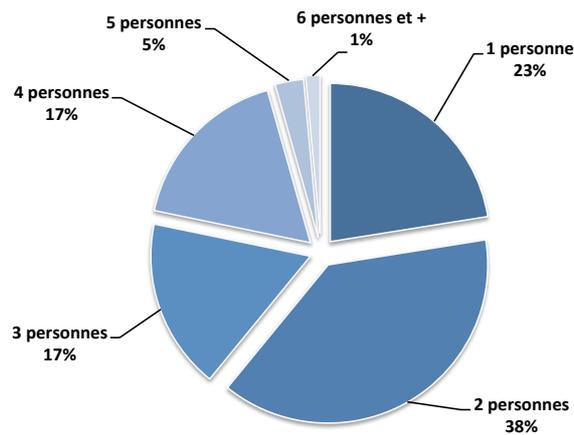
Source : INSEE – RP 2014

Cet important écart est dû à la taille des ménages qui ne cesse de diminuer depuis les années 1960 passant de 3,6 individus par foyer en 1968 à 2,5 en 2014.

Bien que le nombre d'individus par ménage à Tours-sur-Marne dépasse encore les seuils de la CCGVM, du SCOTER et de la Marne, il est fort probable qu'il continue de diminuer au cours des prochaines années.

En effet, comme pour l'ensemble du territoire français, Tours-sur-Marne connaît un phénomène de « desserrement des ménages ». Ce phénomène s'explique par l'évolution des comportements et des modes de vie qui s'opère depuis plus de 30 ans (l'augmentation des personnes seules, des familles monoparentales de plus en plus nombreuses et un vieillissement de la population).

### Composition des ménages de la commune en 2014



Source : INSEE – RP 2014

Comme indiqué précédemment, les foyers sont composés en majorité d'une (23%) à deux (38%) personnes en 2014. Cela représente donc 61% des ménages.

Un tiers des ménages compte entre trois et quatre personnes, tandis que seulement 6% des foyers comptent cinq personnes ou plus.

## DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Une population croissante depuis 1990
- Un solde migratoire positif depuis 1990, tandis qu'il est négatif dans la CC GVM depuis les années 2000
- Un solde naturel toujours positif, nettement supérieur à celui de la CC GVM
- Une population jeune (58% de la pop. à moins de 45 ans en 2012), à tendance vieillissante cependant
- Environ 250 ménages supplémentaires depuis 1968
- Un phénomène de desserrement des ménages (2,5 individus par foyer en 2012 contre 3,6 en 1968)
- Une grande majorité de petits ménages (61% des ménages comptaient 1 à 2 personnes en 2012)

### Enjeux et besoins répertoriés concernant la démographie

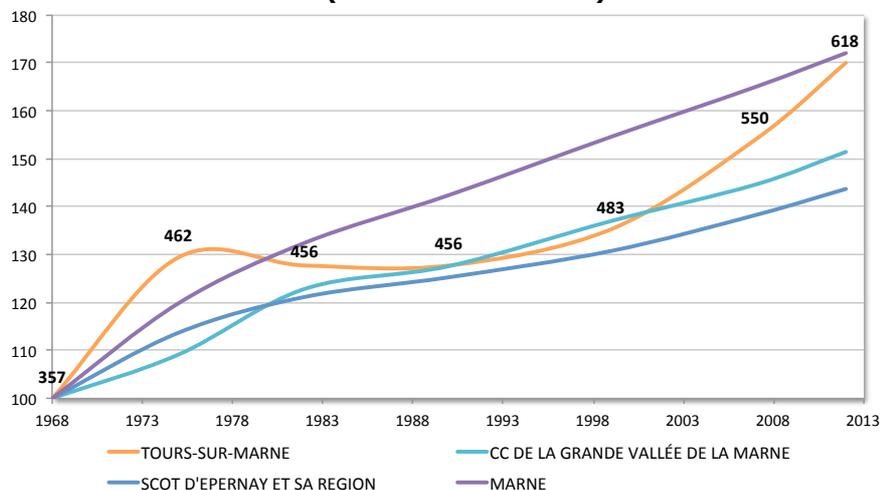
- Maintenir positifs les soldes migratoire et naturels facteur d'un dynamisme démographique constant depuis plus de 40 ans
- Tenir compte d'une population en cours de vieillissement
- Prendre en compte et anticiper une évolution des besoins en logements (évolution de la composition des ménages)

**N.B. :** Bien que sa population soit inférieure au seuil normalement nécessaire, la commune a été reconnue comme ayant un rôle de « bourg-centre ». Ce statut a été délivré au regard de l'importance du nombre d'emplois offert par les entreprises de la commune, mais aussi de son rayonnement sur les villages voisins.

### 3. UN PARC DE LOGEMENTS EN CROISSANCE CONSTANTE

#### 3.1. UNE IMPORTANTE ÉVOLUTION DU PARC DEPUIS LES ANNÉES 2000

Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2014 (base 100 en 1968)



Source : INSEE – RP 2014

La courbe orange du graphique ci-dessus et les chiffres associés permettent d'évaluer la forte croissance du nombre de logements à Tours-sur-Marne par rapport aux autres structures supra communales.

Entre 1968 et 1975, le nombre de logements augmente de 30% dépassant largement les tendances enregistrées au niveau de la CCGVM, du SCOTER et de la Marne.

Entre 1975 et 1999, l'évolution est relativement stable avec une vingtaine de logements supplémentaires ce qui corréle avec les tendances au ralentissement dans la CCGVM et le SCOTER, mais pas de la Marne où la progression se fait de manière constante.

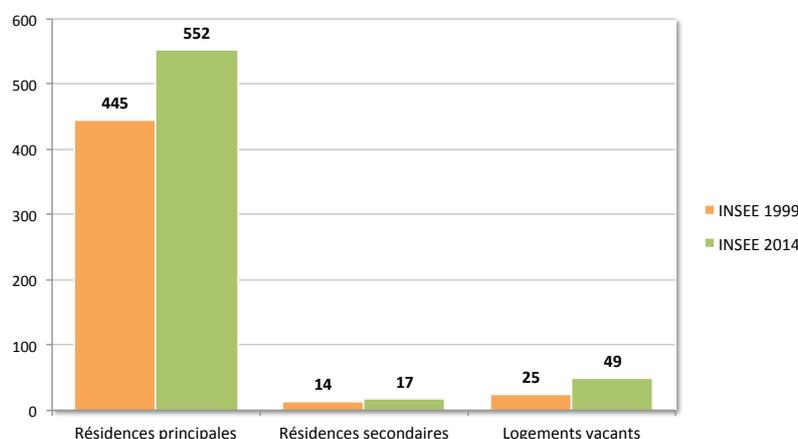
Enfin, depuis les années 2000, le rythme s'est intensifié avec une augmentation de 28 % du nombre de logements pour atteindre les 618 logements en 2014.

Au total, le nombre de logements à Tours-sur-Marne aura progressé de 73% depuis 1968, soit 261 logements supplémentaires en 45 ans.

#### 3.2. UNE MAJORITÉ DE RÉSIDENCES PRINCIPALES EN PROPRIÉTÉ

##### 3.2.1. UNE AUGMENTATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DES LOGEMENTS VACANTS

Evolution de la typologie des logements entre 1999 et 2014 (échelon communal)



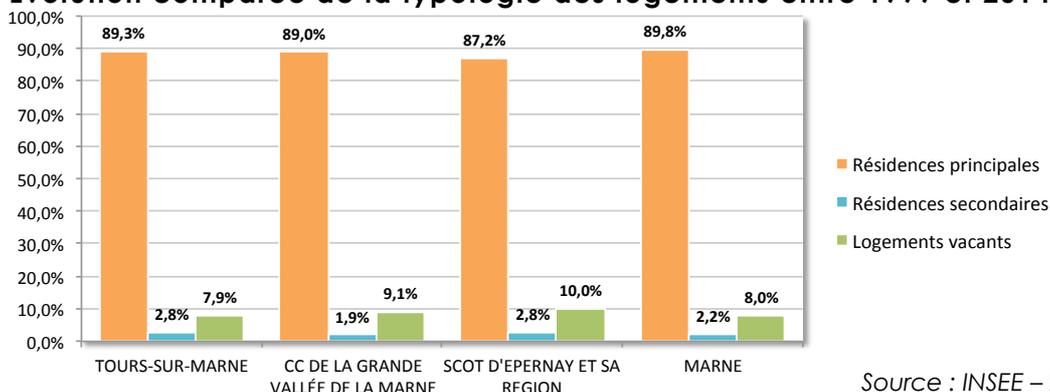
Source : INSEE – RP 2014

En 2014, la grande majorité des logements de Tours-sur-Marne, soit quasiment 90%, étaient des résidences principales.

Les résidences secondaires et logements occasionnels représentaient à peine 3% des logements, tandis que les logements vacants étaient de l'ordre de 8%.

Depuis 1999, plus de 100 résidences principales ont été créées, mais en parallèle, il est à dénombrer 24 logements vacants supplémentaires. Aussi le taux de résidences principales a diminué au profit du parc de logements vacants en légère progression.

### Evolution comparée de la typologie des logements entre 1999 et 2014



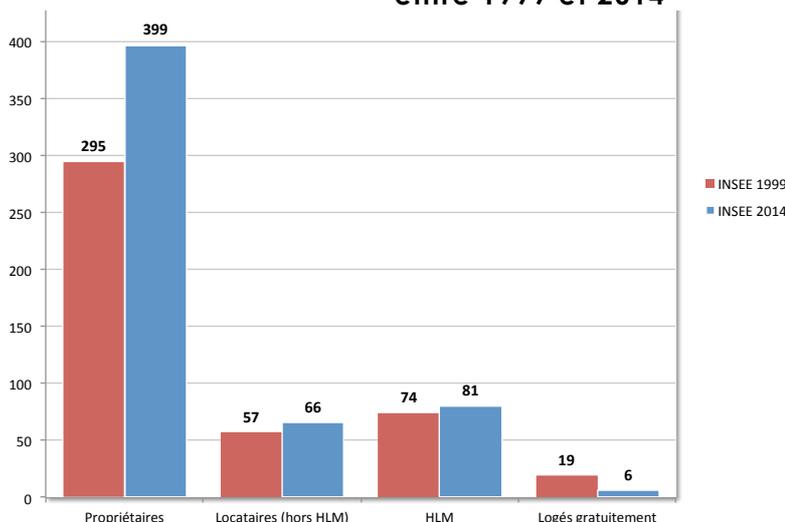
La répartition des types de logements à l'échelle communale est globalement similaire à celles des échelles supra-communales.

Bien qu'étant en augmentation, il est à signaler un taux de logements vacants inférieur à celui de la CCGVM et du SCOTER.

A titre indicatif, le taux de vacance structurelle tourne classiquement autour de 6 à 7%. Il correspond aux temps de rotations classiques au moment de la revente ou de la relocation d'un bien immobilier. Au-delà de 6 à 7%, on peut estimer que certains logements vacants le sont dans la durée.

### 3.2.2. TOUJOURS PLUS DE PROPRIETAIRES

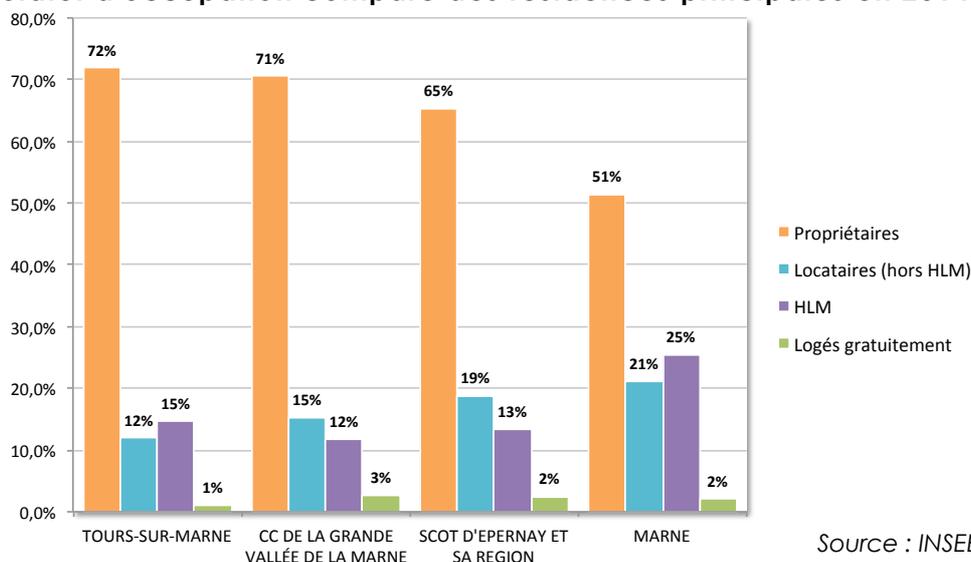
#### Evolution du statut d'occupation des résidences principales dans la commune entre 1999 et 2014



La part des propriétaires dans le parc de résidences principales est majoritaire avec une augmentation de plus de 100 résidences principales en propriété entre 1999 et 2014. Cela est notamment dû aux lotissements des Hauts-de-Tours et de la Croix St-Jacques créé pendant les années 2000.

En parallèle le nombre de logements locatifs, qu'ils soient dans le parc HLM ou non, a lui aussi augmenté. Il est passé de 131 résidences principales à 147.

### Statut d'occupation comparé des résidences principales en 2014

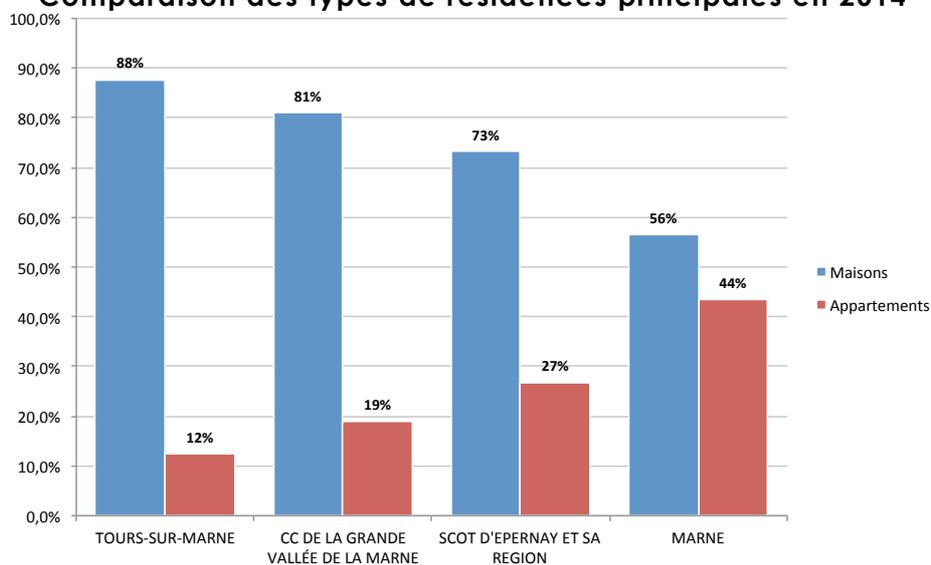


Le taux de propriétaires et de locataires est similaire à l'échelle de la CCGVM. A noter toutefois que le parc HLM est plus représenté à Tours-sur-Marne que dans l'ensemble des communes de la CCGVM. C'est également le cas pour le SCOTER qui ne comptabilise que 12% de locatifs HLM contre 15% pour Tours-sur-Marne.

D'une manière globale, le taux de locatif reste nettement inférieur aux échelles du SCOTER et de la Marne.

#### 3.2.1. UNE DOMINATION DES GRANDES MAISONS INDIVIDUELLES

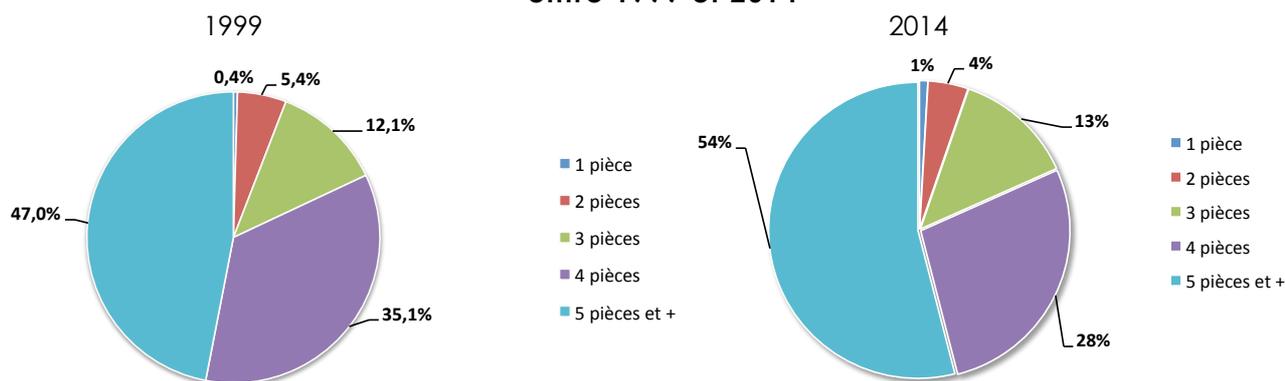
### Comparaison des types de résidences principales en 2014



La grande majorité des résidences principales de Tours-sur-Marne sont des maisons individuelles, soit 88% du parc de résidences.

Cette caractéristique est commune à la CCGVM qui reste une intercommunalité très rurale. La part diminue nettement à l'échelle du SCOTER et de la Marne.

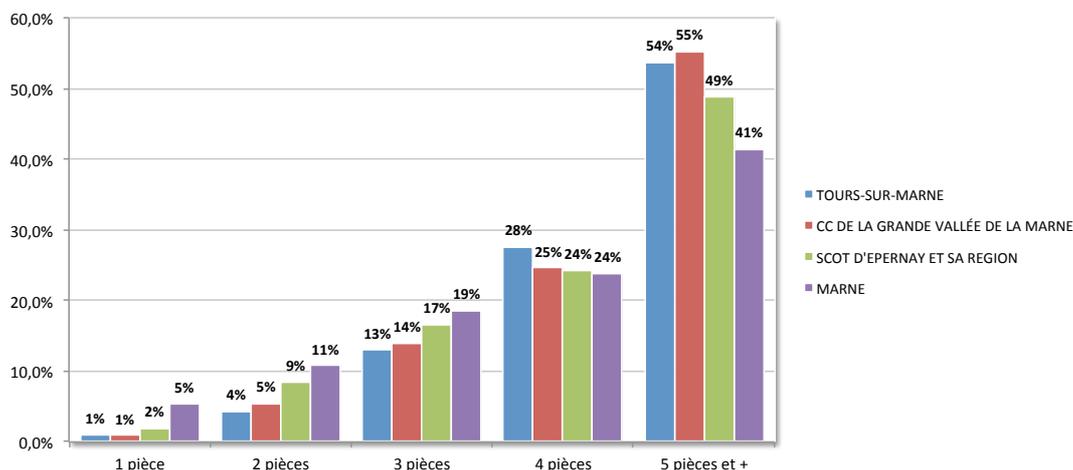
### Evolution du nombre de pièces des résidences principales dans la commune entre 1999 et 2014



Source : INSEE – RP 2014

Les résidences principales sont de plus en plus grandes. Lorsqu'elles étaient 47% à compter 5 pièces ou plus en 1999, elles sont 54% en 2014. En parallèle, on enregistre une diminution de la part des 2 pièces et des 4 pièces.

### Comparatif de la taille des résidences principales en 2014

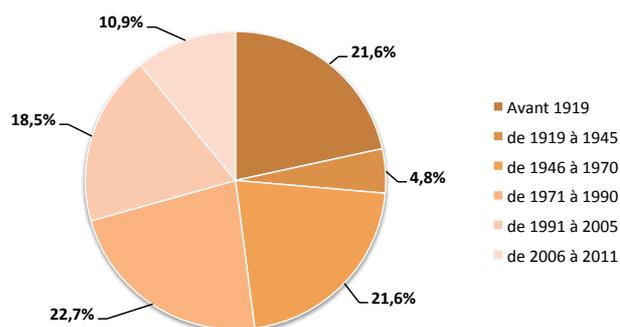


Source : INSEE – RP 2014

Les grands logements sont une caractéristique de la commune de Tours-sur-Marne et de la CCGVM d'une manière plus globale. Cela découle logiquement de la prépondérance de la maison individuelle en propriété.

### 3.3. UN PARC DE LOGEMENTS EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

#### Part des résidences principales construites avant 2012 selon leur période d'achèvement

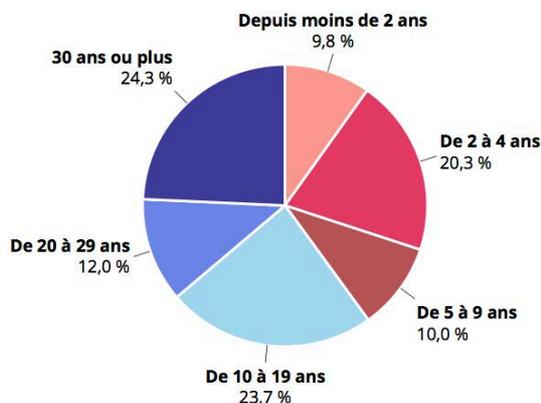


Source : INSEE – RP 2014

Comme l'indique le graphique précédent, le parc de logements est en perpétuelle évolution avec les cycles de construction régulier. Contrairement à d'autres communes rurales à la dynamique de construction plus faible, le parc ancien (datant d'avant 1919) ne représente qu'un peu plus de 21% des résidences principales.

### 3.4. DES CYCLES D'EMMÉNAGEMENT RÉGULIERS

#### Ancienneté d'emménagement des ménages en 2014



Source : INSEE – RP 2014

Les anciennetés d'emménagement traduisent les trois grandes vagues d'arrivées de population dans la commune avec principalement celle des années 1970-1980, 1990-2000 et 2000-2010. Elles traduisent encore une fois le dynamisme démographique de la commune dans laquelle le renouvellement des populations est régulier.

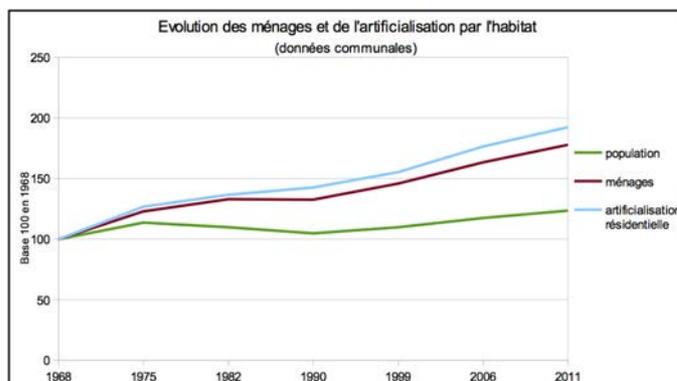
### 3.5. UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS CONTINUE ET RÉGULIÈRE

#### Evolution démographique et des surfaces artificialisées par l'habitat

Commune : (51576) Tours-sur-Marne

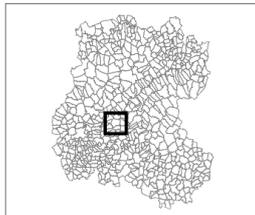
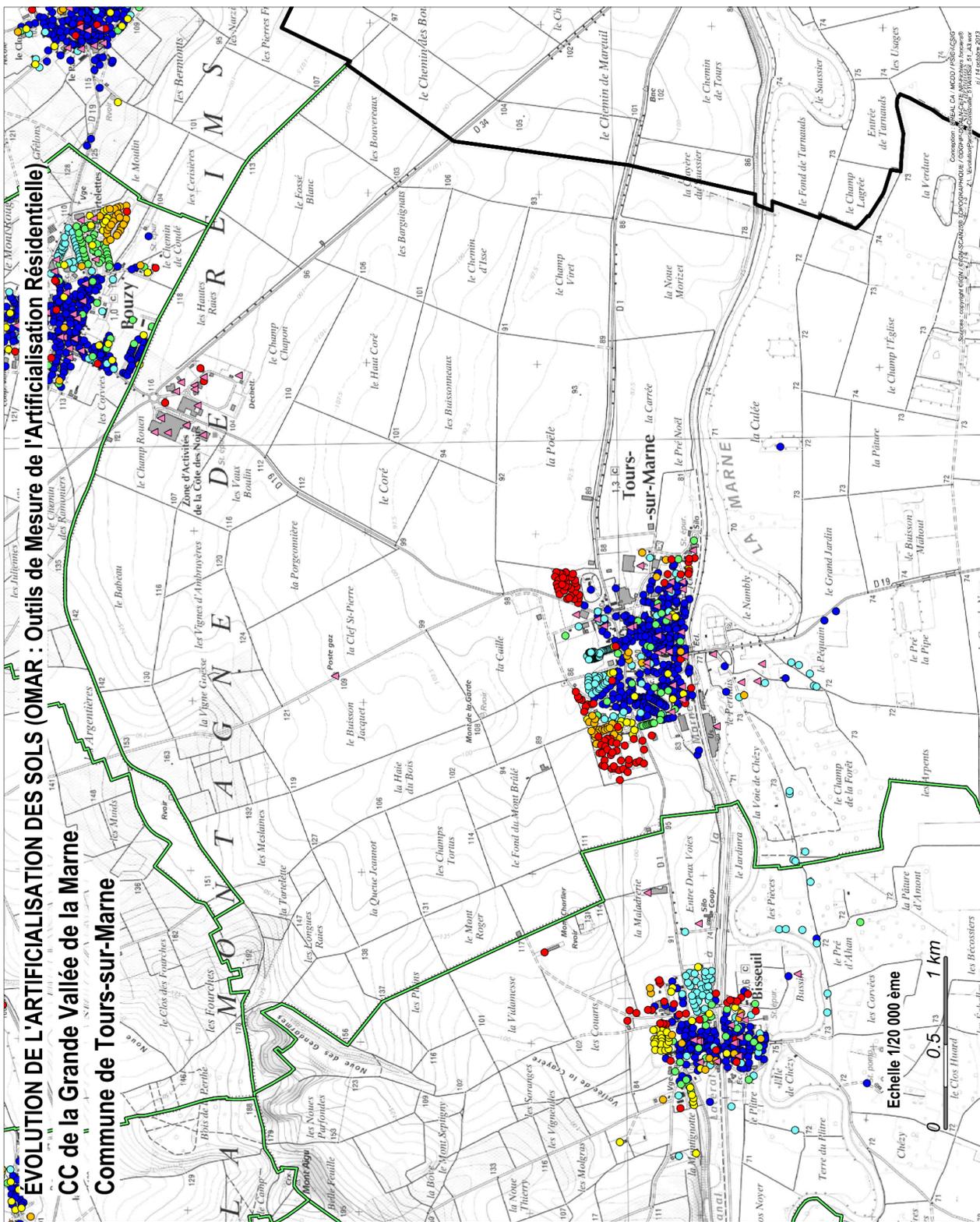
	1999	2006	2011
population	1207	1292	1358
ménages	448	502	546
artificialisation résidentielle (ha) / évolution par rapport à 1999 (%)	26,68	30,31 + 13,6 %	33,04 + 23,9 %

Évolution de l'artificialisation résidentielle entre 1999 et 2011	23,9%
Évolution des ménages entre 1999 et 2011	21,9%
Variation de l'artificialisation par rapport aux ménages (valeurs relatives) entre 1999 et 2011 :	1,1
Espace moyen artificialisé par ménage supplémentaire entre 1999 et 2011 (m²/men)	650



Sources : Fichiers Fonciers 2013 (DGFiP) / INSEE / Traitements DREAL-SAHB et MCDD Outil de Mesure de l'Artificialisation Résidentielle et Économique (OMARE), mise à jour 2014

L'évolution de l'artificialisation résidentielle des sols est régulière depuis 1968. Son intensité a augmenté depuis les années 1990 pour atteindre une augmentation de quasiment 24% entre 1999 et 2011. Ce chiffre est à mettre en relation avec la création des nouvelles zones résidentielles durant cette période. Cependant, en moyenne, l'espace artificialisé par ménage entre 1999 et 2011 est de 650 m². Ce qui représente une consommation d'espace par ménage plutôt maîtrisée par rapport à la moyenne 1982-1999 qui était de 886 m². Il est à noter que l'espace moyen artificialisé par ménage supplémentaire entre 1999 et 2011 dans la CCGVM est de 789 m².



**LEGENDE**

Localisant de parcelle :  
 Année de lère construction \*

- Jusqu'à 1956
- 1956 à 1975
- 1976 à 1992
- 1993 à 1999
- 1999 à 2000
- 2000 et plus
- ▲ Date inconnue

▲ Limite d'EPCI au 01/07/2013  
 ■ Limite communale

\* sur la base de l'indicateur "ANNMATHIN" des fichiers fonciers 2011.

## PARC DE LOGEMENTS : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Une croissance continue du nombre de logements – Un pic depuis les années 2000
- Une augmentation de la vacance depuis 1999
- Une majorité de propriétaires de maisons individuelles
- Une part de locataires cependant non négligeable (26%) avec un taux important de logement aidés
- Une large majorité de logements de grande taille dont une nette augmentation des 5 pièces et +
- Des habitants résidents dans leur logement dans la durée
- Un taux d'évolution de l'artificialisation de 24% depuis 2000

### Enjeux et besoins répertoriés en matière de logements

- Prendre en compte la vacance en augmentation
- Maintenir la part de locatif
- Limiter la consommation de foncier et l'artificialisation des sols



## 4. ECONOMIE

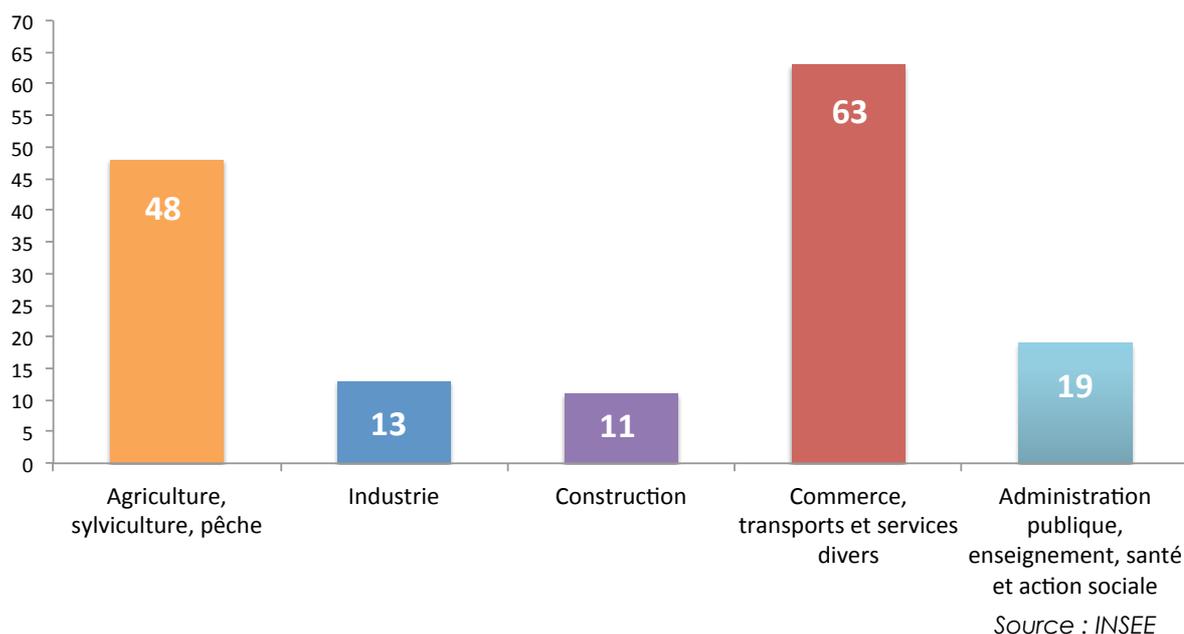
### 4.1. UN PARC D'ENTREPRISES RELATIVEMENT DENSE

Selon les données de l'INSEE, au 31/12/2013, 154 établissements étaient en tout actifs dans la commune de Tours-sur-Marne.

Plus de 40% de ces entreprises, soit 63, exercent dans le secteur « commerces, transports et services divers », et plus de 30%, soit 48, dans le secteur « agriculture – viticulture ».

La part des secteurs « construction » et « industrie » représente chacune moins de 10% des entreprises, soit 13 pour le secteur de l'industrie et 11 pour le secteur de la construction.

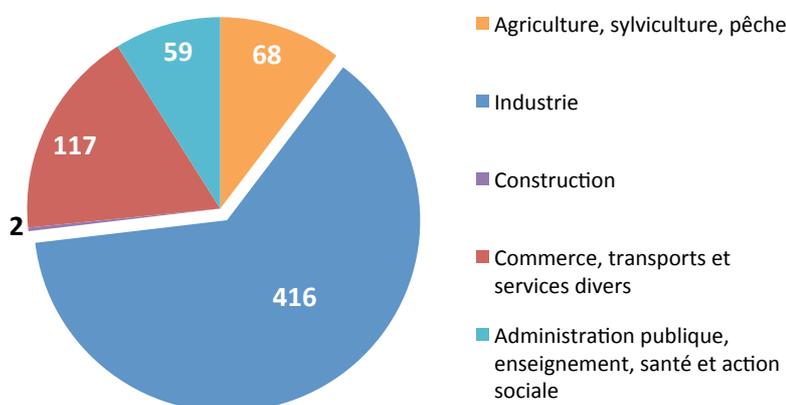
#### Etablissements actifs par secteurs d'activité au 31/12/2013 à Tours-sur-Marne



### 4.2. LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, PRINCIPAL EMPLOYEUR LOCAL

Selon les chiffres de l'INSEE, malgré sa faible représentativité en nombre d'entreprise, le secteur qui emploie le plus est l'industrie : 416 emplois (Smurfit Kappa, Laurent Perrier, Vranken-Pommery Production). C'est ensuite le secteur du commerce, transport et services divers qui emploie le plus avec 117 emplois.

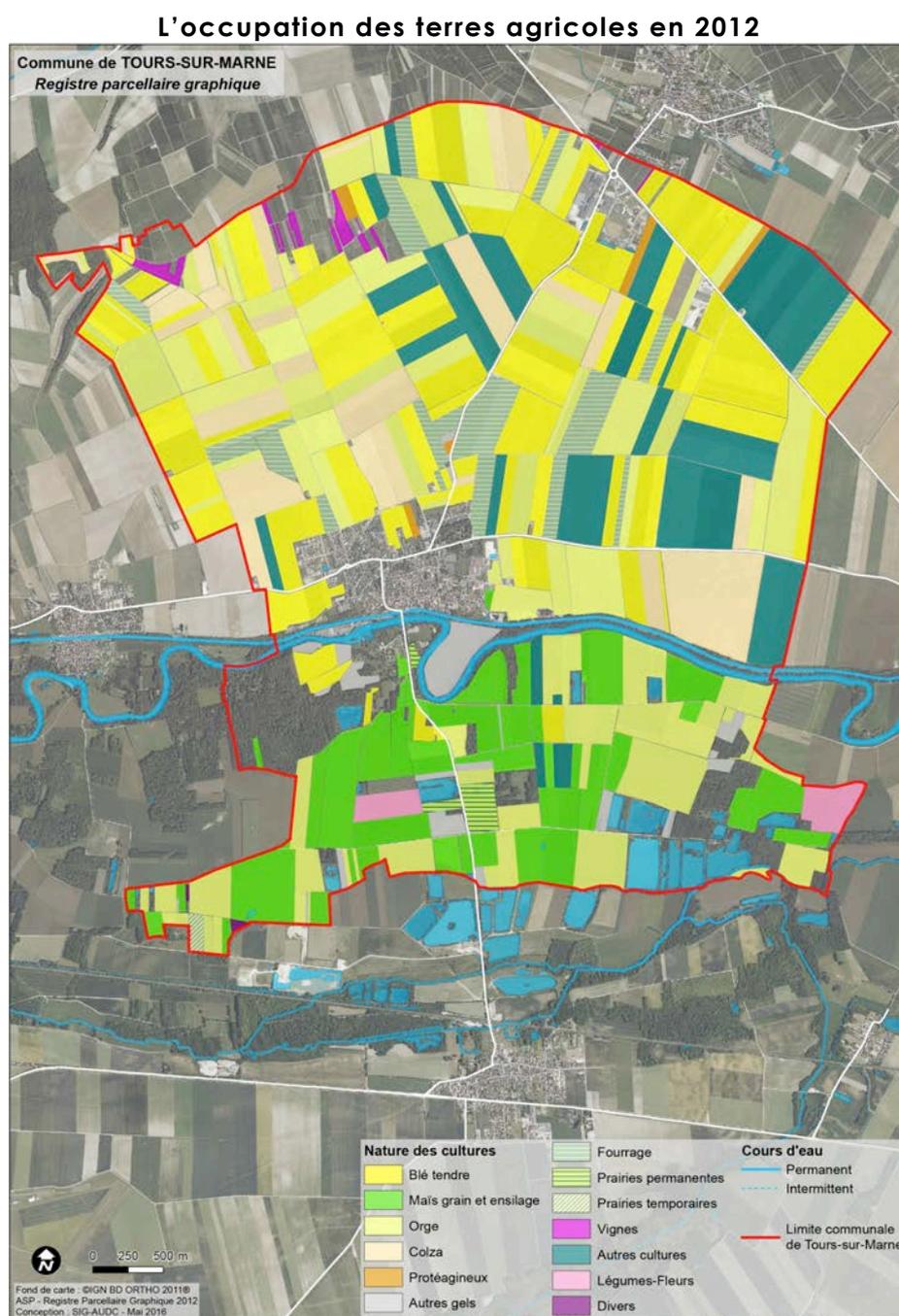
#### Postes salariés par secteurs d'activité au 31/12/2013 à Tours-sur-Marne



### 4.3. UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DIVERSIFIÉE AVEC UNE PLACE IMPORTANTE DU SECTEUR VITI-VINICOLE

#### 4.3.1. CARACTERISATION DE L'AGRICULTURE LOCALE

L'activité agricole de Tours-sur-Marne est caractérisée par la présence sur le territoire communal d'un couvert agricole très largement dominant. Les champs sont ainsi présents dans la vallée de la Marne, où dominent les cultures de maïs et autres cultures s'accommodant de sols pouvant potentiellement inonder, et dans la plaine agricole au Nord de la Marne, où l'on retourne principalement des cultures céréalières. A l'extrémité Nord du territoire, quelques parcelles de vignes ont franchi les limites des territoires communaux voisins. Calquées à la zone d'AOC Champagne, elles restent minoritaires sur le territoire de Tours-sur-Marne.

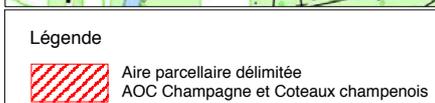
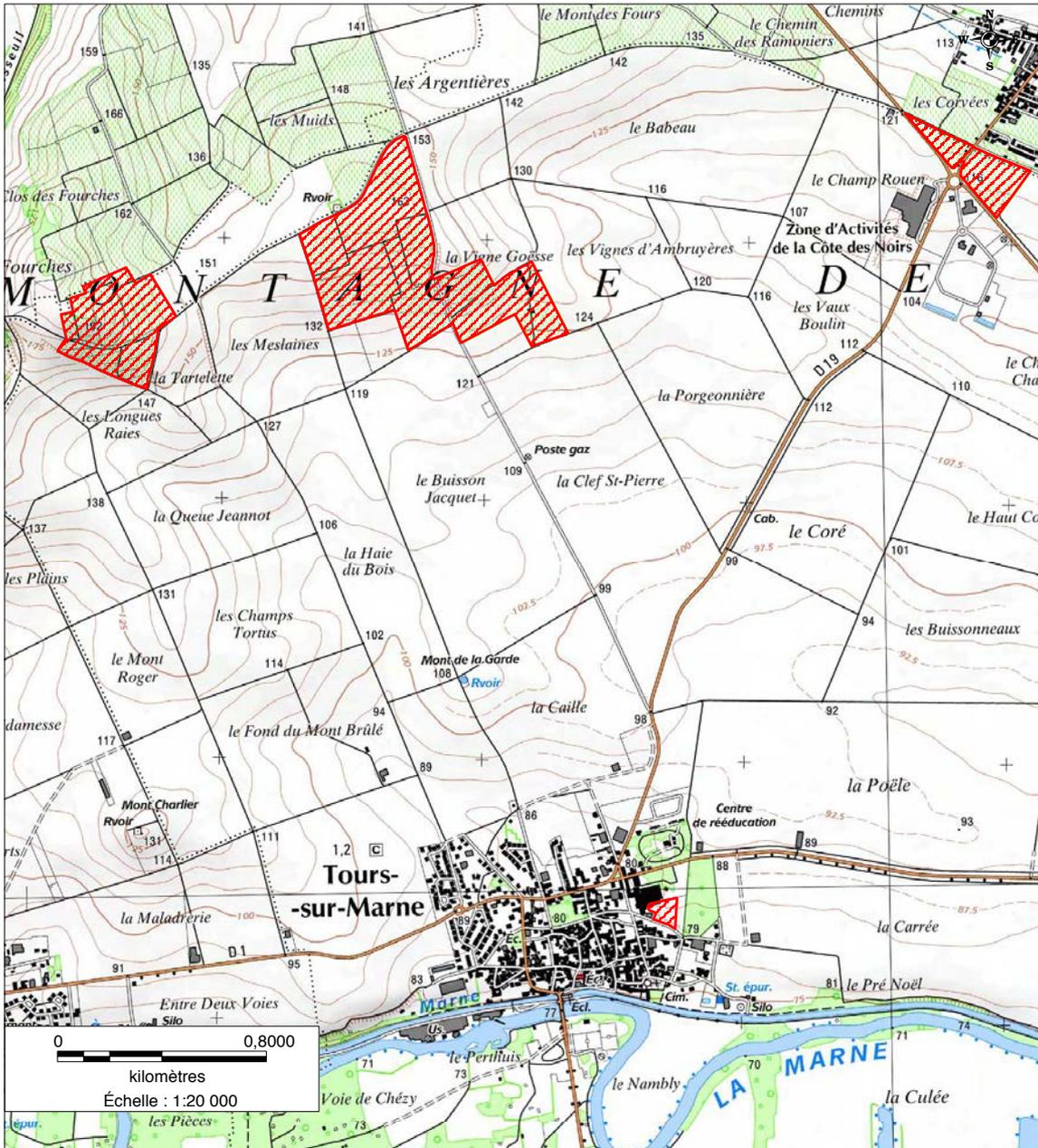


Il est en outre important de rappeler que la commune est comprise dans l'**aire d'appellation d'origine contrôlée « CHAMPAGNE » et « COTEAUX CHAMPENOIS »**.

Vous trouverez en annexe 28 une carte localisant l'emprise de cette aire sur le territoire de votre commune.

Elle est également comprise dans l'aire de production de l'**Indication Géographique Protégée (IGP) « Volailles de la Champagne »**.

AOC Champagne et Coteaux champenois  
Aire parcellaire délimitée  
Commune de Tours-sur-Marne (51)



INAO - déc 2015

## 4.3.2. CARACTERISATION DES EXPLOITATIONS

## L'évolution de l'agriculture depuis 1988

	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	55	31	39
Superficie agricole utilisée (SAU) – en ha	1605	1505	1494
Superficie en terre labourable - en ha	1432	1434	1389
Cheptel En unité de gros bétail, tous aliments	251	275	5

(source : Recensement Général Agricole de 2010)

Selon les dernières données officielles du Recensement Général Agricole datant de 2010, la commune enregistre progressivement une diminution du nombre d'exploitations agricoles passant de 55 en 1988 à 39 en 2010.

Le nombre encore relativement élevé est dû à l'activité viticole qui multiplie les petites propriétés. Il est à préciser également, que le siège d'exploitation peut être indépendant des bâtiments d'activité en tant que tels qui peuvent être installés dans une autre commune.

Selon les données communales de 2016, une quinzaine d'entreprises agricoles-viticoles sont recensées dans le village même : 5 viticulteurs, 3 agri-viticulteurs, 7 agriculteurs. Plusieurs hangars isolés sont installés dans la plaine.

La superficie agricole utilisée (SAU) des exploitants ayant leur siège à Tours-sur-Marne a diminué d'une centaine d'hectares depuis 1988 mais s'est stabilisée depuis les années 2000. Elle tournait aux alentours des 1494 hectares en 2010. La SAU recense l'ensemble des superficies exploitées par les agriculteurs dont le siège est à Tours-sur-Marne. Elles peuvent notamment se localiser à l'extérieur de la commune.

Si la superficie en terre labourable est particulièrement stable, l'élevage encore recensé à Tours-sur-Marne en 2000 a disparu. Seulement 5 unités de gros bétail (UGB) étaient encore recensées en 2010.

Un **silo agricole** (VIVESCIA) est implanté en périphérie Est du village, le long du canal de la Marne.

## 4.4. UN PANEL DE PROFESSIONS LIBÉRALES NON NÉGLIGEABLE

La commune recense de nombreuses professions libérales particulièrement en matière de santé. Tours-sur-Marne compte les professionnels suivants :

- Médecin,
- Dentiste,
- Cabinet infirmier,
- Kinésithérapeute,
- Ostéopathe.

De plus une pharmacie est implantée dans la commune.

Il est à préciser que la commune a aménagé des parcelles de terrain à proximité directe du nouveau centre de secours où vont s'installer certains des professionnels de la santé installés jusque-là dans les Hauts de Tours-sur-Marne (kinésithérapeutes, médecin, infirmiers). Ces derniers souhaitant se rendre propriétaires de leurs locaux.

Pour les autres professionnels de la santé, les habitants de Tours-sur-Marne peuvent se rendre à Ambonnay, Aÿ, ou encore Epernay. L'hôpital le plus proche se trouve à Epernay.

Concernant les autres professions libérales, un notaire est implanté à Tours-sur-Marne.

## 4.5. DE NOMBREUSES ACTIVITÉS ARTISANALES ET COMMERCIALES

### 4.5.1. DES COMMERCES REpondant AUX BESOINS DE PREMIERE NECESSITE

Les commerces sont relativement nombreux sur la commune. Sont recensés :

- Un supermarché avec une station essence,
- Une boucherie-charcuterie,
- Une boulangerie pâtisserie,
- Un restaurant,
- Un restaurant, traiteur, location de salles,
- Un institut de beauté,
- Un coiffeur,
- Un opticien,
- Un pressing,
- Un fleuriste

L'ensemble des commerces existants permet de répondre aux besoins de première nécessité des habitants qui se rendent principalement pour les autres besoins dans la ville d'Epernay et sa périphérie immédiate.

La commune est pourvue d'un bureau de Poste qui propose un Guichet Automatique de Banque (GAB). En l'absence de banque dans la commune, ce service est plébiscité par la population.

Une banque se trouve également dans la commune voisine de Bouzy. Toutefois, ce service, comme un assureur, seraient les bienvenus dans la commune.

Par ailleurs, depuis la fermeture récente d'un restaurant, un manque se fait ressentir dans la commune qui souhaiterait pouvoir accueillir une nouvelle activité de restauration notamment pour répondre au besoin des maisons d'hôtes implantée dans la commune.

Concernant les commerces, la commune va proposer trois nouvelles cellules commerciales à proximité du futur centre de secours. Par ailleurs, elle désirerait requalifier l'ancien centre de secours place Chauvet en cellules commerciales ou artisanales.

### 4.5.2. DES ARTISANS DIVERSIFIES

Nous noterons également la présence de plusieurs artisans exerçant dans les domaines suivants :

- Maçonnerie, couverture, plomberie et bâtiment,
- Electricité, climatisation,
- Vitrierie,
- Serrurerie,
- Paysage.

Le garage automobile, initialement installé avenue de Champagne, a transféré son activité dans la ZA de la Côte des Noirs. L'ancien garage est actuellement inoccupé.

L'association EMMAUS est implantée dans la commune. Elle a pour objet de récupérer matériels et textiles usagés afin de les revendre pour financer des actions de solidarité.

#### 4.6. LA PRÉSENCE DE TROIS GROSSES INDUSTRIES

**Trois industries** sont implantées sur le territoire communal :

- SMURFIT KAPPA (Emballage), entre le canal et la Marne, en périphérie Sud du village,
- LAURENT PERRIER (Champagne), en périphérie Est du village,
- VRANKEN-POMMERY PRODUCTION (Champagne) au niveau de la zone d'activités de la Côte des Noirs.

#### 4.7. LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA CÔTE DES NOIRS QUASIMENT SATURÉE

La **zone d'activités de la Côte des Noirs** est située au Nord de la commune de Tours-sur-Marne le long de la RD 34 (axe Châlons – Reims), à proximité immédiate de la commune de Bouzy. Elle est gérée par la CC de la Grande Vallée de la Marne.

D'une surface d'environ 10 hectares, elle a fait l'objet d'une requalification complète en 2015 (voirie, giratoire, raquette de retournement, espaces verts, trottoirs et signalétique). Cela a permis de la dynamiser mais également de maintenir et de conforter les entreprises déjà présentes. En 2016, il ne resterait plus qu'une parcelle encore disponible.

On y recense :

- Plusieurs activités viti-vinicoles (VRANKEN-POMMERY, Champagnes, Prestations Viticoles, Matériel habillage bouteilles, Stockage engrais, ceps et charpentes de vignes...),
- Une entreprise spécialisée dans le matériel agri-viticole,
- Un garage automobile, un centre de contrôle technique,
- Une aire de lavage pour automobiles,
- Plusieurs artisans (Boucherie – traiteur, couverture, maintenance industrielle...),
- Une entreprise de compostage, et une entreprise de stockage engrais, ceps et charpentes de vignes,
- La déchèterie de la CC de la Grande Vallée de la Marne.

Un groupement de viticulteurs des communes voisines y aménage actuellement son aire de lavage d'engins agricoles et viticoles.

Le groupe Vranken-Pommery qui a financé le nouveau giratoire afin de sécuriser son site auparavant scindé en deux entités par la RD 19, est implanté sur 20 hectares. Les installations sont accompagnées d'un parc paysager de 3,5 hectares en cours d'aménagement. Ce parc qui proposera une grande diversité d'essences devrait être ouvert au public et particulièrement aux touristes.

#### 4.8. TOURISME

Concernant l'hébergement touristique, il existe **quatre maisons d'hôtes** et **un gîte**. L'hôtel-restaurant «la Touraine Champenoise» situé rue du Pont a fermé ses portes en 2016. L'activité n'a pour l'instant pas été reprise.

Tours-sur-Marne bénéficie des services de **l'Office de tourisme intercommunal de la CC de la Grande Vallée de la Marne** installé à Hautvillers.

## ECONOMIE : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Un tissu d'entreprises relativement dense et diversifié
- La présence de 3 gros employeurs : L. PERRIER, VRANKEN-POMMERY – SMURFIT-KAPPA
- Des services et commerces de proximité répondant aux besoins de première nécessité mais le manque d'une banque et d'un assureur se fait ressentir
- Une zone d'activités récemment requalifiée et quasiment remplie
- Le secteur viti-vinicole très présent touchant directement ou indirectement de nombreux actifs
- Un milieu agricole encore bien représenté avec 10 agriculteurs encore présents dans le village (dont 3 cumulent avec une activité viticole)

### Enjeux et besoins répertoriés concernant l'économie

- Maintenir le bon niveau de commerces et services, voire le renforcer
- Prendre en compte le contexte agri-viticole dans les projections éventuelles de développement
- Pérenniser les entreprises implantées, et notamment les 3 plus gros employeurs
- Tenir compte des éventuels projets des agriculteurs implantés dans le village (délocalisation de leurs bâtiments, changement de destination...)
- Définir, en lien avec l'intercommunalité, le devenir de la zone d'activités de la Côte des Noirs et prévoir son développement
- Favoriser l'installation de quelques activités de service manquant dans la commune comme une banque ou un assureur, mais également des commerces de bouche tel un restaurant



## 5. UN FORT DYNAMISME DANS LA POPULATION ACTIVE

### 5.1. UNE IMPORTANTE ÉVOLUTION DE LA PART DES ACTIFS

#### Evolution du statut des 15-64 ans résidant à Tours-sur-Marne entre 2009 et 2014

	2014	2009
<b>Ensemble</b>	<b>893</b>	<b>861</b>
Actifs en %	80,7 %	73,8 %
- actifs ayant un emploi en %	73,9 %	69,9 %
- chômeurs en %	6,8 %	3,9 %
Inactifs en %	19,3 %	26,2 %
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,1 %	7,3 %
- retraités ou préretraités en %	8,1 %	10,5 %
- autres inactifs en %	5,2 %	8,3 %

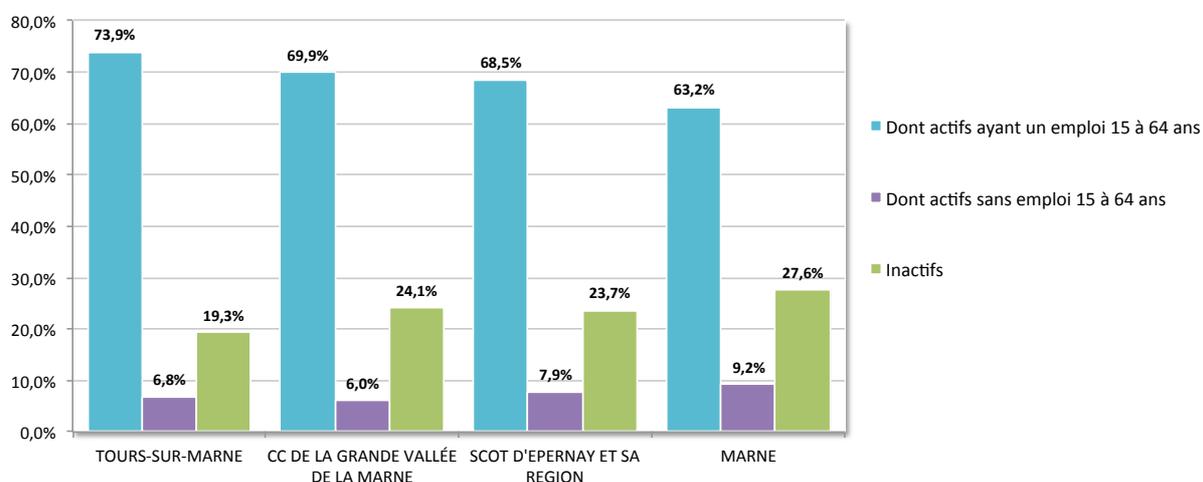
Source : INSEE – RP 2014

La commune de Tours-sur-Marne concentre une grande majorité d'actifs dont la part a augmenté de 7 points depuis 2007, dépassant ainsi les 80% en 2014.

Cette augmentation est à mettre en relation avec une augmentation des actifs ayant un emploi (+ 4 points) mais aussi des chômeurs (+ 3 points).

La part des inactifs inférieure à 20% et a fortement diminué depuis 2007 (-7 points). Cette diminution est principalement liée à la baisse des autres inactifs (hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler) et des retraités et préretraités.

#### Comparaison du statut des 15-64 ans en 2014



Source : INSEE – RP 2014

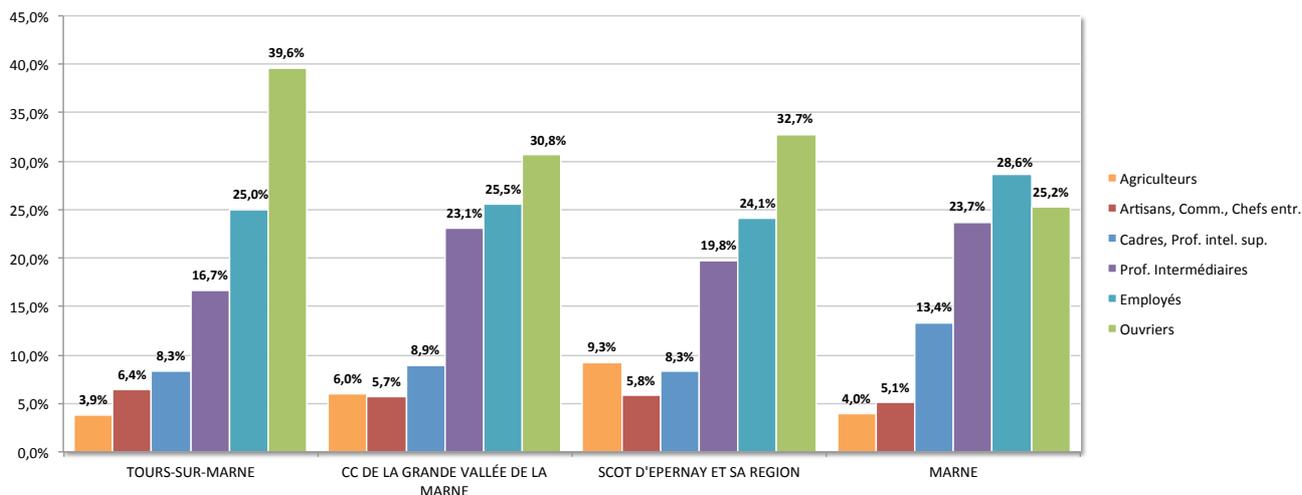
La part des actifs ayant un emploi est nettement supérieure à Tours-sur-Marne que pour les autres échelles supra communales.

En revanche, celle des actifs à la recherche d'un emploi est légèrement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de la CCGVM.

Parallèlement, la part des inactifs est largement inférieure aux autres échelles de comparaison. Cela traduit globalement un fort dynamisme de la population communale.

## 5.2. UNE MAJORITÉ D'OUVRIER ET D'EMPLOYÉS SALARIÉS

### Comparatif de la catégorie socioprofessionnelles des actifs en 2014



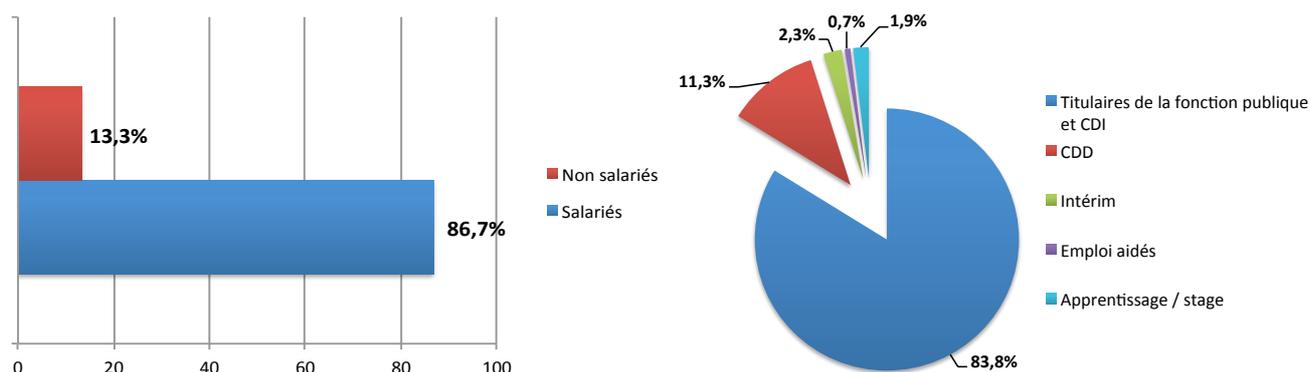
Source : INSEE – RP 2014

Les actifs résidents à Tours-sur-Marne sont en grande majorité d'ouvriers (quasiment 40%). Ce taux se détache fortement des autres échelles de comparaison où cette catégorie socioprofessionnelle oscille entre 25 et 33%.

Suivent ensuite les employés qui représente 25% des actifs résident à Tours-sur-Marne.

Par ailleurs, la part des professions intermédiaires se situe très en-deçà des taux enregistrés dans les autres échelles de comparaison : environ 17% des actifs de Tours-sur-Marne contre 20 à 24% pour les autres échelles. (*Professions intermédiaires : Actif occupant une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés (techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, professions administratives et commerciales des entreprises) ou travaillant dans l'enseignement, la santé et le travail social (instituteurs, infirmières, assistantes sociales).*)

### Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2014



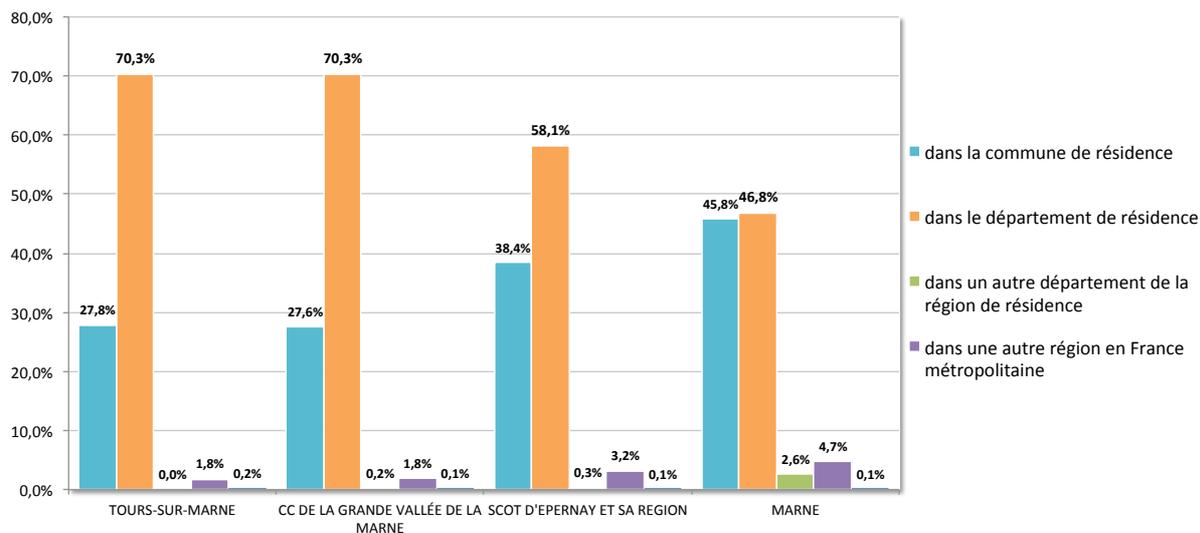
Source : INSEE – RP 2014

Les actifs ayant un emploi résidant à Tours-sur-Marne sont pour la grande majorité salariés, soit quasiment 87%.

Ces salariés sont très principalement des titulaires de la fonction publique ou de contrat à durée indéterminée (CDI). Ils représentent 83,8 % des salariés.

### 5.3. DES ACTIFS MAJORITAIREMENT DÉPENDANTS DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

#### Lieu de travail des actifs résidants à Tours-sur-Marne en 2014

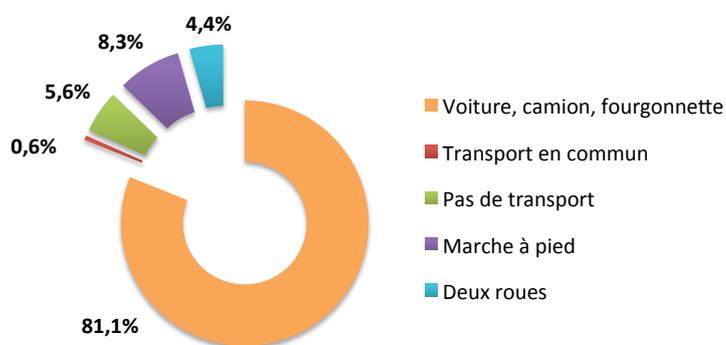


Source : INSEE – RP 2014

Bien que la commune de Tours-sur-Marne recense de nombreux emplois sur place, plus de 72% des actifs résidants à Tours-sur-Marne quittent la commune pour travailler. Ils se rendent pour la très grande majorité dans une autre commune du département marnais.

Les mêmes tendances s'observent à l'échelle de la CCGVM. En revanche, au niveau du SCOTER, la part des actifs travaillant dans la même commune de résidence est plus importante. Elle est principalement expliquée par la présence du pôle sparnacien.

#### Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014



Source : INSEE – RP 2014

Etant donné l'absence de transports en commun, plus de 80% des actifs se rendent à leur travail en voiture, ou autre véhicule motorisé.

## POPULATION ACTIVE : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Une grande majorité d'actifs ayant un emploi (dans les 15-64 ans)
- Une augmentation de la part des chômeurs
- Une diminution de la part des inactifs (dans les 15-64 ans)
- Une majorité d'employés et d'ouvriers salariés
- Une part importante d'actifs travaillant à l'extérieur de la commune malgré un nombre d'emploi important offert dans la commune
- Une population dépendante de la voiture

### Enjeux et besoins répertoriés en matière de population active

- Préserver la population active facteur d'un dynamisme du territoire
- Consolider le bassin d'emploi
- Tenter d'améliorer les mobilités alternatives à la voiture

## 6. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS, RESEAUX

### 6.1. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

#### 6.1.1. LE RESEAU ROUTIER

La commune de Tours-sur-Marne est traversée par :

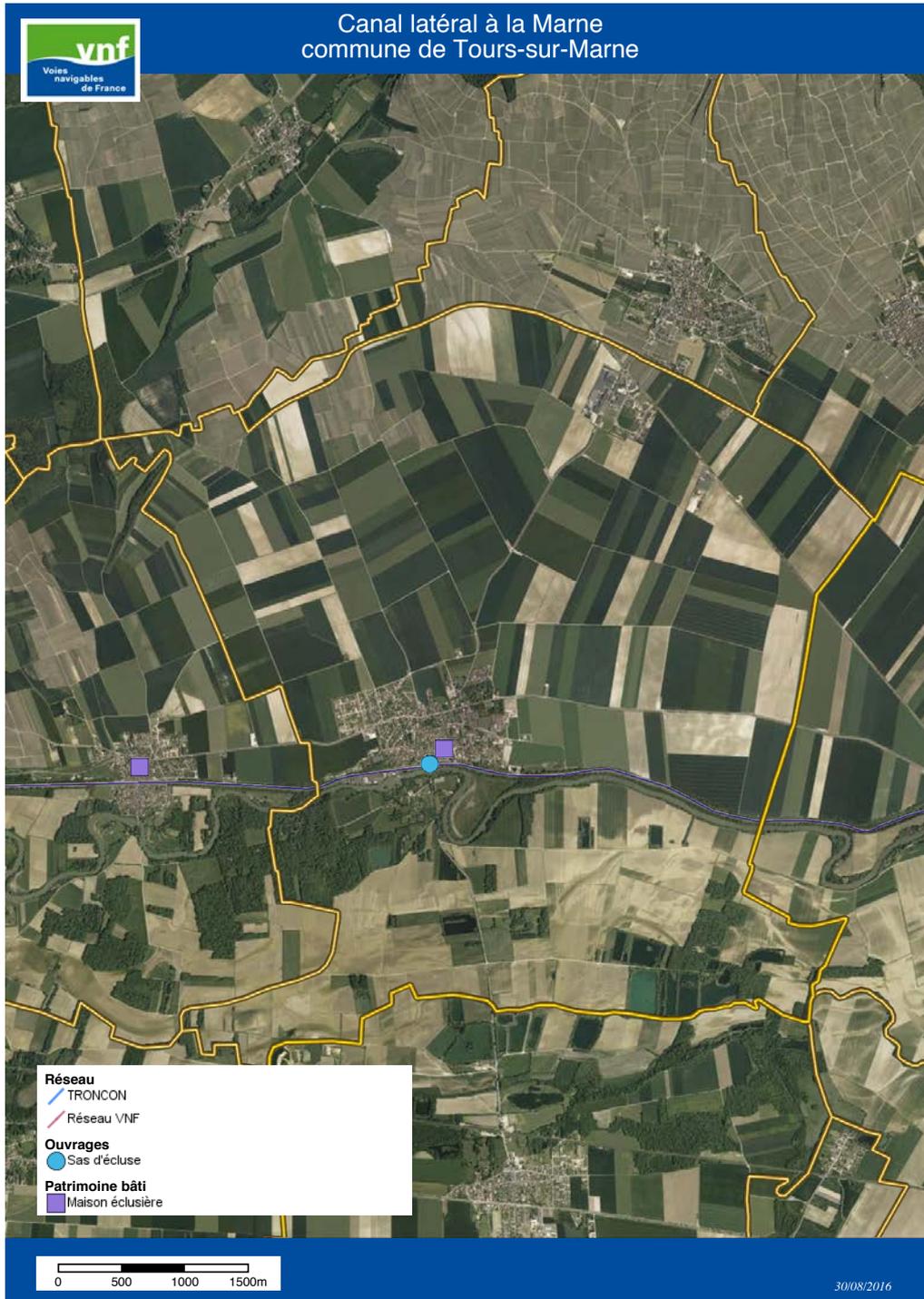
- La **RD 34** : située au Nord du territoire et desservant la ZAC de la Côte des Noirs, elle relie Condé-sur-Marne à Louvois.
- La **RD 19** : Traversant le village du Nord au Sud, elle dessert la ZAC de la Côte des Noirs. Elle relie la commune d'Avize localisée à une quinzaine de kilomètres au Sud-Ouest à la commune de Souain-Perthes-lès-Hurlus à une quarantaine de kilomètres au Nord-Est.
- La **RD 1** : Traversant le village d'Est en Ouest, elle parcourt toute la vallée de la Marne jusqu'en limite avec le département de l'Aisne, et s'étend après Châlons-en-Champagne sur la plaine agricole jusqu'en limite avec le département de la Meuse.



### 6.1.2. AUTRES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le territoire communal est également parcouru par le **Canal latéral à la Marne** (Vitry-le-François / Dizy). Ce canal, intégralement situé dans le département de la Marne, dessert les villes de Châlons-en-Champagne et Épernay. Il mesure 67 km et comprend 15 écluses au gabarit Freycinet (39 m sur 5,10). Il a été ouvert au cours de la première moitié du XIXe siècle. Au niveau de Tours-sur-Marne, il est à noter la présence d'une maison éclusière et d'un sas d'écluse.

Le canal est longé par la **véloroute de la Vallée de la Marne** reliant les communes de Cumières à Condé-sur-Marne.



Tours-sur-Marne se situe à une vingtaine de minutes en voiture des **autoroutes A4 et A26**.

La **ligne de chemin de fer de Noisy-le-Sec à Strasbourg-Ville** se situe au Sud de Tours-sur-Marne sur le territoire voisin d'Athis.

### 6.1.3. TRANSPORT COLLECTIF ET AUTRES MODES DE DEPLACEMENT

La **gare voyageurs** la plus proche se situe à **Avenay-Val-D'Or**. Elle dessert les villes de Reims et d'Épernay. Pour les grandes lignes, la gare la plus proche est celle d'Épernay située à 20 minutes en voiture. Par ailleurs, les voyageurs peuvent se rendre également à la **gare TGV Champagne-Ardenne** située à Bezannes (30 min).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la **CC Grande Vallée de la Marne a repris l'exercice de la compétence des transports scolaires** jusqu'alors déléguée au Syndicat Intercommunal Scolaire d'Aÿ (SISA). Le service des transports, désormais organisé par la collectivité, assure quotidiennement les trajets scolaires et périscolaires de 650 élèves du territoire intercommunal.

Le transport des collégiens est pris en charge par la **Région Grand Est**.

Actuellement, la commune n'est pas desservie par les transports collectifs publics ce qui constitue un manque pour les habitants, notamment les non véhiculés comme les jeunes et les personnes les plus âgées.

Il est à noter qu'un service de **Transport à la Demande (TAD)** existe pour les habitants des communes de la CC voisine « Épernay Pays de Champagne » qui ne sont pas desservies par les lignes régulières de TC, ainsi que pour les habitants des Coteaux Ouest d'Épernay. Ce réseau appelé « Mouvéo » comporte 10 lignes à la demande.

L'extension du périmètre d'action est à l'étude, à ce titre, la commune de Tours-sur-Marne pourrait être concernée.

**Une réflexion autour de l'auto partage est également menée.**

### 6.1.4. CONTRAINTES LIEES AUX VOIES DE COMMUNICATION

- **Route à grande circulation**

Selon le code de la route, les **routes à grande circulation**, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Selon le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation, **Tours-sur-Marne n'est pas concernée par une route à grande circulation.**

- **Plan d'alignement**

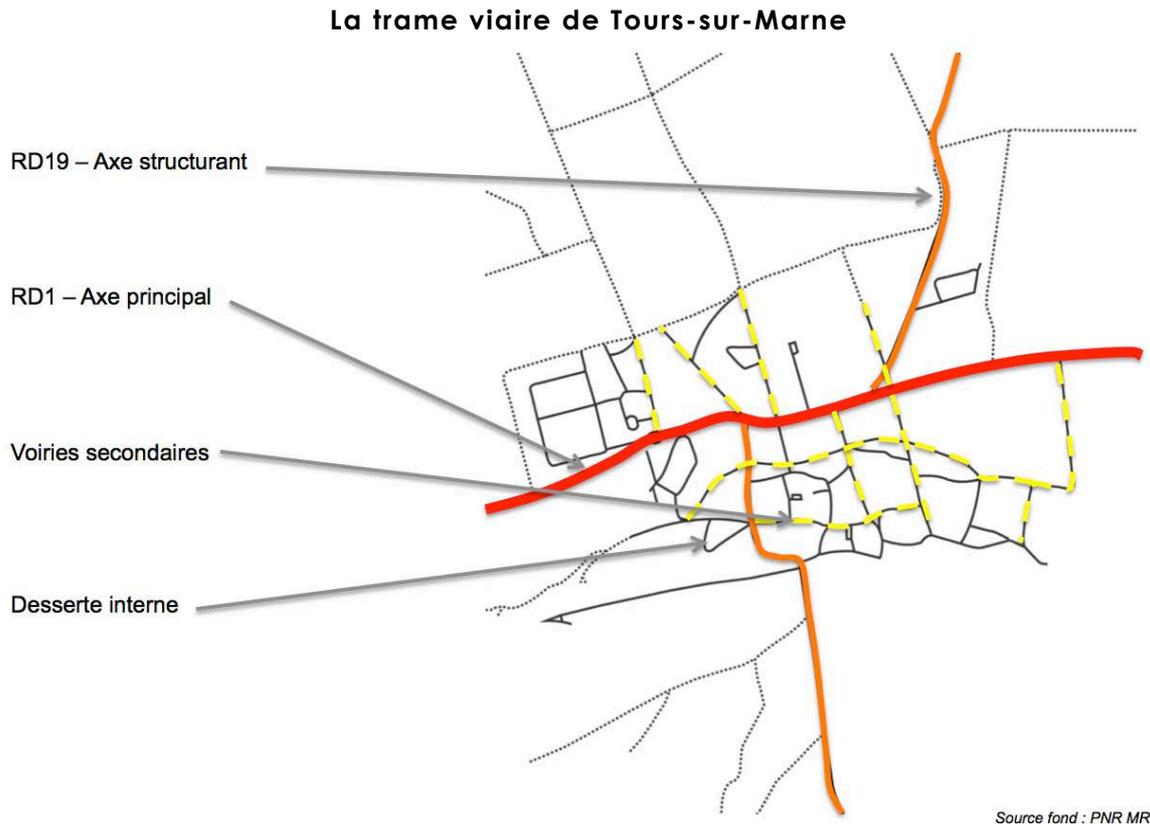
La **RD 1 est grevée d'une servitude d'alignement EL 7** depuis le 19/09/1889. Les effets principaux de cette servitude sont une servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement et une servitude non aedificandi sur les immeubles non bâtis.

Elle est gérée par le Conseil Départemental de la Marne.

### 6.1.5. CARACTERISATION DE LA CIRCULATION LOCALE

Le bourg de Tours-sur-Marne est principalement desservi par la RD 1 (avenue de Champagne) qui le traverse d'Est en Ouest. Elle constitue la colonne vertébrale du village desservant au Sud le village ancien et au Nord les parties urbanisées les plus récentes.

La RD 19 qui traverse le village du Nord au Sud constitue également un axe structurant. Elle dessert la ZA de la Côte des Noirs à l'extrémité Nord de la commune et rejoint la commune d'Athis et la départementale desservant les villes d'Epernay et Châlons-en-Champagne. Les parties anciennes et lotissements sont desservis par un maillage de voiries secondaires et internes, relativement dense, permettant une circulation fluide.



La commune possède **14 kilomètres de voirie**. Elle œuvre depuis plusieurs années à réorganiser et sécuriser les circulations, particulièrement au niveau du village et du centre ancien aux rues étroites.

Ainsi, une « **zone 30** » a été aménagée dans le village et le cœur de bourg même été redescendu en « **zone 20** ».

La municipalité a par ailleurs installé un **radar pédagogique** avenue de Champagne, axe principal de desserte du village. La commune en tire un bilan positif au niveau de sensibilisation sur les vitesses de circulation intra urbaines.

Les carrefours principaux ont été traités afin de les sécuriser, notamment au niveau de la rue Bernard et la rue Heurpé.

A ce jour, la rue du Magasin (RD 19) présente toujours quelques difficultés de circulation que ce soit au niveau de l'intersection avec les rues Bernard et du Moncey, et au niveau du virage qui offre une mauvaise visibilité.

En **périphérie Nord et Ouest du village**, il existe les chemins et emplacements nécessaires permettant la mise en place d'une voie contournante permettant de délester une partie du trafic transitant dans le village. Ce **projet de déviation** qui n'a pas encore été mis en œuvre pourrait voir le jour dans les prochaines années. Il permettrait notamment d'éviter un passage de gros véhicules à l'intérieur du village.

Concernant les dessertes douces, la commune est actuellement traversée par la **véloroute de la Vallée de la Marne** qui longe le canal et relie les communes de Cumières à Condé-sur-Marne. Au niveau de Tours-sur-Marne, elle passe notamment aux pieds de l'usine SMURFIT KAPPA, sur la servitude de hallage. Cette situation imposée par l'étroitesse des terrains émergés à cet endroit peut potentiellement poser des enjeux sécuritaires.

Il est à noter que la municipalité de Tours-sur-Marne a pour projet de créer une **voie verte réservée aux cycles et piétons entre le bourg et la ZA de la Côte de Noirs**, le long de la RD 19.

Ce projet pourrait se réaliser en deux phases :

- Phase 1 : création de la voie douce entre la ZA et le carrefour d'entrée de village,
- Phase 2 : liaisonnement de la voie douce au village via le chemin rural de la Caille et la rue de Fontaine.

Il dépend principalement d'une entente avec l'association foncière agricole communale qui possède le chemin qui serait en partie concerné par la voie verte (largeur de 2 à 2,5 mètres sur un chemin d'une largeur moyenne de 6 mètres).

#### 6.1.6. ACCESSIBILITE

En association avec la DDT de la Marne, la commune de Tours-sur-Marne a mis en place un **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)**.

Résultant de la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées promulguée le 11 février 2005, le PAVE a pour objet de fixer – au minimum – les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement présentes sur le territoire de la commune (que ces circulations et aires relèvent de la voirie communale, intercommunale, départementale, nationale ou de voies privées ouvertes à la circulation publique).

Les travaux sont réalisés au cours des réhabilitations des voiries.

#### 6.1.7. LE STATIONNEMENT

La commune de Tours-sur-Marne est bien pourvue en stationnement puisqu'elle enregistre plus de 300 places de stationnement matérialisées sur l'espace public.

#### Les capacités de stationnement à Tours-sur-Marne

Nom de la rue	Nombre de places de stationnement
Place Charles de Gaulle	12 places
Rue du Pont	7 places
Quai du Canal	7 places
Place de la République	7 places
Place Auguste Chauvet	20 places
Rue de l'Eglise	10 places
Place de l'Eglise	5 places
Rue St Antoine	2 places
Rue Heurpé	16 places
Avenue de Champagne	50 places

Lotissement Croix St Jacques	35 places
Rue de la Garde	7 places
Rue Gaston Erling	26 places
Rue Bursaux+ C B R	18 places
Clos des Fourches	5 places
Rue Haie du Bois (en rénovation)	10 places
Rue de la Chènevière	8 places
Lotissement des Hauts de Tours	40 places (+ 2 places extérieures par parcelle)
Rue Bernard	6 places
Parking salle des fêtes	20 places
Rue de la vieille Moterie (médiathèque)	4 places

Il existe également 4 parkings à vélo : Place Chauvet, Ecole maternelle, Mairie, Médiathèque.

Aucune place de stationnement n'existe pour les véhicules électriques.

De manière générale, les problématiques de stationnement sont enregistrées dans le vieux village où l'étroitesse des rues et la densité de l'urbanisation font que le stationnement public y est très limité.

Les points noirs en matière de stationnement sont les suivants :

- Mairie/école
- Ecole maternelle
- Place Charles de Gaulle

La municipalité projette à court terme de restructurer la place Charles de Gaulles en y proposant notamment un stationnement plus fonctionnel.

Par ailleurs, elle ambitionne de créer du stationnement au niveau de la place de la République localisée à l'arrière de la mairie et de l'école élémentaire. Cela dépend à ce jour de la reconversion d'un espace agricole récemment acquis par la mairie.

## 6.2. EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

### 6.2.1. EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE, SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

#### • Petite enfance et enfance

La commune de Tours-sur-Marne est pourvue :

- d'une **crèche** située rue de l'Eglise,
- d'une **école maternelle et un restaurant scolaire** également localisée rue de l'Eglise, en face de la crèche. Le restaurant accueille les enfants des deux écoles.
- d'une **école élémentaire**, rue du Pont.

La **crèche multi accueil « Ma P'tite Maison »** peut accueillir jusqu'à 33 enfants de 0 à 4 ans.

L'**école maternelle** comptait 90 élèves à la rentrée 2017-2018.

L'**école élémentaire** comptant 59 élèves à la rentrée 2017-2018. Les élèves bénéficient du restaurant scolaire de l'école maternelle.

Les écoles sont en grande majorité (environ 95%) fréquentées par des enfants de Tours-sur-Marne.

Il est à noter un manque de salles pour le périscolaire au niveau de l'école élémentaire. La commune envisage donc la construction d'un local dédié au périscolaire à l'emplacement de l'espace agricole récemment acquis place Charles de Gaulle.

Par ailleurs, la question se pose pour l'école élémentaire qui a 40 ans et qui mériterait de faire l'objet d'une modernisation.

L'Association Familiale Rurale (AFR) de Tours-sur-Marne met en place un **accueil de loisirs sans hébergement** pour les enfants durant les vacances scolaires.

- **Collège**

Concernant les collégiens, ils se rendent au **collège Yvette Lundy d'Aÿ** situé à une dizaine de kilomètres de Tours-sur-Marne. Le transport des scolaires est assuré par le Conseil Départemental.

- **Lycée**

Les lycéens se rendent, eux, dans les **lycées d'Epernay**, ville située à 15 kilomètres de Tours-sur-Marne.

### 6.2.2. SERVICES DE PROXIMITE

Un **bureau de poste** est implanté rue de la Halle. Il va devenir prochainement une « **Maison de Services au Public** » guichet d'accueil polyvalent permettant de guider les personnes sur certains services publics (CAF, CPAM, MSA...).

La **mairie** est localisée rue de la Halle. Elle propose les services administratifs classiques. Par ailleurs, Tours-sur-Marne est centre de recueil des données pour les CNI et les passeports.

La commune bénéficie du **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** mis en place par la CC GVM en 2005. Le CIAS se voit confier des missions stratégiques et dynamiques : coordination de la prévention, analyse des besoins sociaux. Il mène une politique de développement social : prévention des ruptures sociales, recherche de la cohésion sociale, accompagnement des transformations sociales. Une équipe anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire intercommunal. Le personnel du CIAS propose différentes actions et plusieurs partenaires tiennent des permanences (Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, Circonscription de la Solidarité Départementale, Avocat, Conciliateur, Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille, l'association d'aide aux victimes Le Mars, Le Toit Champenois, la Mission locale, l'Association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV), CPAM).

Tours-sur-Marne dispose en mairie d'un bureau nomade permettant l'accueil de permanence pour ces différents services.

### 6.2.3. EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Tours-sur-Marne recense :

- une **salle des fêtes** située à l'angle des rues St-Maurice et de la Halle. Elle propose une capacité d'accueil de 350 personnes,
- une **médiathèque** localisée rempart du Nord / RD 19, ouverte du mardi au samedi,
- un **espace Jeune** situé rue de la Vieille Moterie. Cet espace est mis à disposition des 10 – 17 ans les mercredi et samedi après-midi des périodes scolaires, et du lundi au vendredi pour les 12 – 17 ans en période de vacances.

Les habitants de Tours-sur-Marne bénéficient également de la **MJC intercommunale (MJCi) située à Aÿ**. La MJCi joue un rôle fédérateur entre les habitants des 17 communes de la CC GVM et contribue à forger une identité intercommunale forte.

Elle propose de nombreuses activités à ses adhérents (Musique, Danse, Sport et loisir, Théâtre, Lecture, Cirque) et est dotée d'une véritable salle de spectacle (salle Sabine SANI à Aÿ) pouvant accueillir 160 spectateurs. Elle propose également un accueil de loisir pour les enfants de la CC GVM âgés de 3 à 14 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

#### 6.2.4. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

De nombreux équipements sportifs et de loisirs existent sur le territoire communal :

- Dans la vallée de la Marne : parc aventure pour les enfants, terrain de foot, boudrome, halte canoë,
- Dans le village : deux squares, avenue de Champagne, et un dans le quartier des Hauts de Tours,
- Rue de Bisseuil : un espace multi-sports composé de 2 salles ouvert au public en 2018.

Tours-sur-Marne est traversée par la **Véloroute V 52 vallée de la Marne** qui longe le canal et relie la commune de Cumières à celle de Condé-sur-Marne.

#### 6.2.5. EQUIPEMENTS DIVERS

La commune jouit également des équipements suivants :

- Une **église et son cimetière** : rue de l'Eglise,
- Un **nouveau cimetière** : rue Adeline Savey,
- Un **centre de secours** : place Auguste Chauvet qui va être déplacé rue de Bisseuil,
- Des **ateliers municipaux** : Rempart du Nord qui vont être déplacés rue de Bisseuil. Ancien qu'un hangar en location avenue de Champagne,
- Une **station d'épuration** rue Haute du Faubourg,
- Un **château d'eau** : rue de Fontaine,
- Une **déchèterie** : ZAC de la Côte des Noirs.

### 6.3. LES RÉSEAUX

#### 6.3.1. EAU

La gestion du **réseau d'eau potable** est assurée par la CC de la Grande Vallée de la Marne dont l'affermage a été délégué à la Lyonnaise des Eaux. 659 abonnements étaient comptabilisés à Tours-sur-Marne en 2014.

La commune est alimentée par le réseau Ambonnay, Louvois, Tours-sur-Marne dont le forage situé à Tauxières-Mutry. Seul le lotissement des Hauts-de-Tours est alimenté par le SYMEB de Bisseuil/

Le château d'eau communal se situe rue de Fontaine (2 cuves pour une capacité de stockage totale de 400 m<sup>3</sup>).

Selon les données du ministère de la Santé consultées en avril 2016, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur (*source : <http://orobnat.sante.gouv.fr/>*).

En cas de dépassement des capacités, la collectivité a la possibilité d'acheter de l'eau au SYMEB (Syndicat des Eaux de Bisseuil).

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 27 juillet 1992 arrête les périmètres de protection autour du captage de Bisseuil, dont une partie des périmètres de protection empiète sur le territoire de la commune de Tours-sur-Marne.

### 6.3.2. ASSAINISSEMENT

La CC GVM compétence en matière d'assainissement a conclu un affermage avec VEOLIA EAU concernant le **réseau d'assainissement**.

Les eaux usées du village sont gérées par la station d'épuration localisée rue Haute du Faubourg en limite Sud-Est du village. Sa capacité de traitement maximale est de 2000 EH (boues activées), et son milieu récepteur est la Marne.

626 abonnements étaient comptabilisés en 2014.

La STEP ayant 46 ans, elle devra être reconstruite ou déplacée sur le court terme. Des études sont actuellement en cours.

Les eaux usées de la zone d'activités de la Côte des Noirs sont traitées dans un filtre à roseaux d'une capacité de 45 EH.

Certaines grosses entreprises comme L. PERRIER et VRANKEN PRODUCTION possèdent leurs propres dispositifs de traitement.

### 6.3.4. DEFENSE INCENDIE

La CC GVM est compétente en matière de défense incendie et prend ainsi en charge les travaux concernant la défense incendie des communes membres. Après étude et en concertation avec les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), des aménagements sont réalisés en tenant compte des spécificités de chaque commune. A titre d'exemple, la CC GVM finance l'installation de colonnes d'aspiration, de cuves et poteaux incendie.

Tours-sur-Marne est centre de secours rattaché au SDIS. Actuellement, un centre de secours plus fonctionnel est en cours de construction à Tours-sur-Marne rue des Bobines. Quinze communes y sont rattachées (dont certaines se situent hors périmètre de la CC GVM).

## 6.4. ENERGIE

### 6.4.1. LE RESEAU ELECTRIQUE LOCAL

- **Eclairage public**

Plus de 4 000 points lumineux (lampadaires, feux tricolores...) sont répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal de la CC GVM.

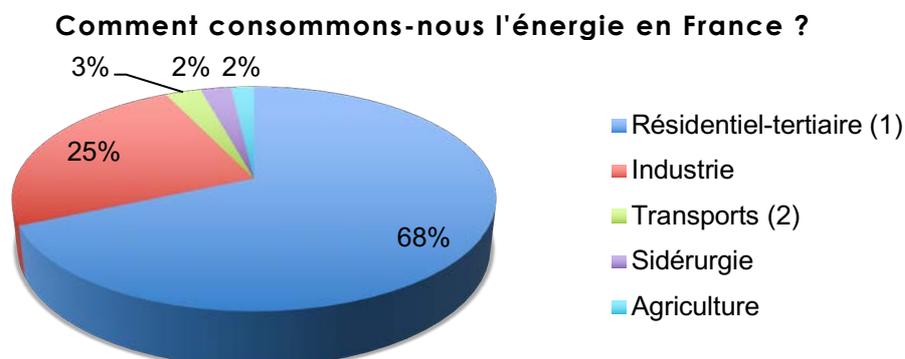
L'entretien du réseau d'éclairage public est assuré par la société DRTP missionnée par la Communauté de Communes.

L'ensemble de ce réseau, particulièrement énergivore, pèse sur le budget intercommunal. C'est pourquoi, la CC GVM a lancé une réflexion novatrice afin de diminuer la consommation sans pour autant que cela soit visible à l'œil en utilisant des techniques nouvelles et ainsi contribuer à une consommation raisonnée en adéquation avec une logique de développement durable.

### 6.4.2. LES PROBLEMATIQUES ENERGETIQUES EN 2012

En 2012, l'énergie liée au logement et au transport est un poste important du budget des ménages (8,4%) et de nombreuses entreprises. Economiquement, le secteur énergétique représente 3,4% du Produit Intérieur Brut national. Indirectement, son impact est considérable dans les services et dans l'industrie (fonctionnement des chaufferies, process industriels...).

Si les problématiques liées à la production et à la consommation d'énergies fossiles (épuiement des réserves, émissions de gaz à effet de serre) sont fondamentalement planétaires, il appartient à chacun d'y apporter des réponses concrètes au niveau individuel, collectif, local, national, européen et mondial.



(1) : Corrigée des variations climatiques. (2) : Urbains et ferroviaires.

Source : Source : SOeS. - 2012

#### 6.4.3. LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE REGIONAL (PCAER)

Avec le Grenelle de l'environnement, la France a confirmé son engagement à concourir aux objectifs européens dits des "3x20", à savoir réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et de 20% les consommations d'énergie d'ici à 2020, tout en s'assurant qu'à cette même échéance, 20% des consommations seront couvertes par la production d'énergies renouvelables (la France ayant choisi de porter cette part à 23%).

A cela s'ajoute un objectif à plus long terme, le "Facteur 4", consistant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Préoccupée par ces enjeux depuis plusieurs années l'ex-Région Champagne-Ardenne, l'État et l'ADEME avaient pris l'initiative d'élaborer et mettre au point un Plan Climat Énergie Régional (PCER). Suite à la loi "Grenelle 2" du 12 juillet 2010, qui prévoit la mise en place de schémas régionaux portant sur les trois thèmes du climat, de l'air et de l'énergie, le Plan Climat Énergie Régional s'est enrichi grâce à un important travail de concertation et de réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux et des experts en la matière, pour devenir aujourd'hui le "Plan Climat Air Énergie Régional" (PCAER).

A partir d'un état des lieux complet, le Plan Climat Air Énergie Régional offre un cadre commun d'orientations stratégiques et de vision prospective, à même de guider les différentes actions.

Le **PCAER a été arrêté par le préfet de région le 29 juin 2012**. Il est constitué de 3 parties :

- 1. **Un état des lieux**, qui a vocation à décrire la situation initiale et à identifier les potentiels d'amélioration.
- 2. **Des orientations et des objectifs**, qui constituent la composante stratégique du PCAER pour atteindre les 6 finalités visées :
  - réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020 ;
  - favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique ;
  - réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones sensibles ;
  - réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels et agricoles et le patrimoine ;

- réduire d'ici à 2020 la consommation d'énergie du territoire de 20% en exploitant les gisements d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique ;
- accroître la production d'énergies renouvelables et de récupération pour qu'elles représentent 45% (34% hors agro-carburants) de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. La Champagne-Ardenne, possédant d'importants atouts en matière de production d'énergies renouvelables et ayant déjà créé une dynamique, pourra dépasser les objectifs nationaux (le SRE s'inscrit dans cet objectif).

- **3. Une annexe : le schéma régional éolien (SRE).**

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le PCAER fixe quatre orientations spécifiques :

- Privilégier un aménagement économe en ressources ;
- Organiser le territoire et les services de façon à réduire la mobilité contrainte en zone rurale et périurbaine ;
- Développer les projets d'urbanisme durable ;
- Préparer les territoires aux fortes chaleurs et aux déficits hydriques.

#### 6.4.4. L'ENERGIE EOLIENNE : LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

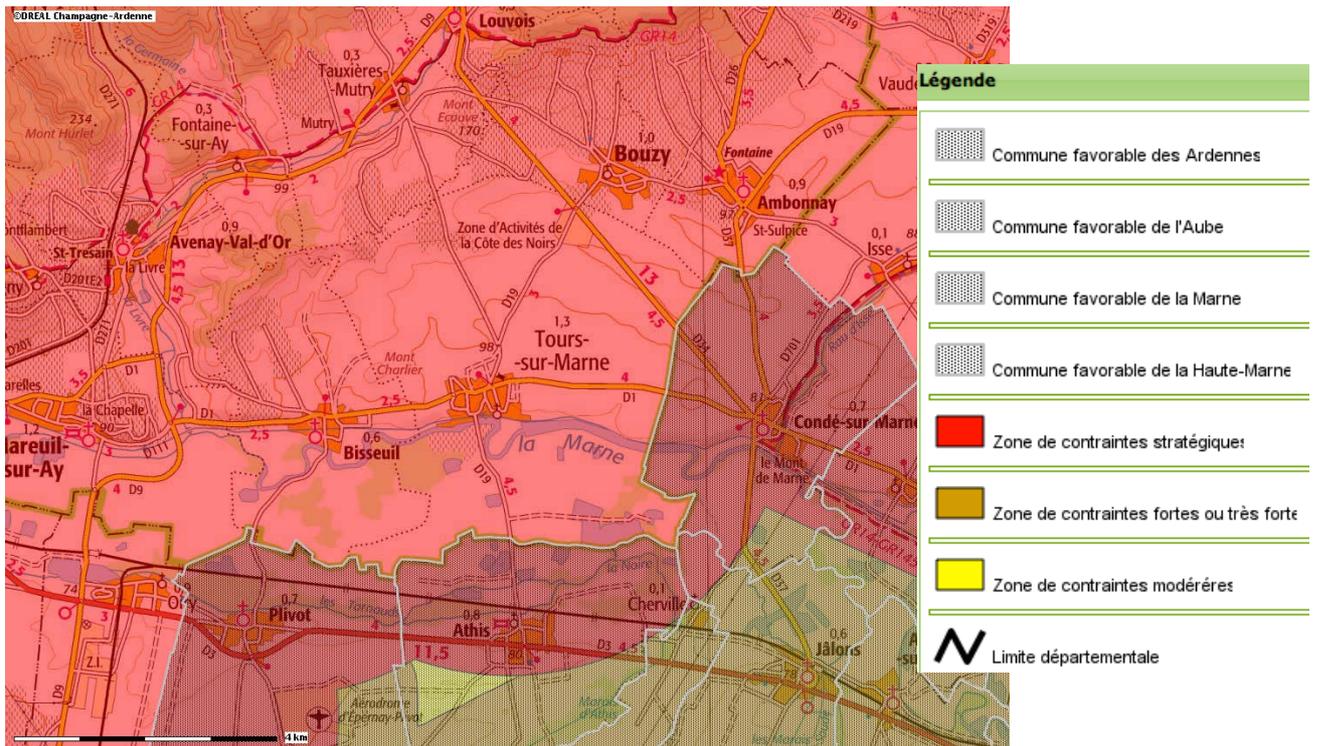
L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables les plus compétitives et dont les perspectives de développement sont fortes en Champagne-Ardenne.

Cependant, le développement des éoliennes doit être réalisé de manière ordonnée, afin de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine, à la qualité de vie des riverains et dans le respect de la biodiversité. Le Schéma régional éolien (SRE), annexé au Plan Climat Air Energie Régional approuvé en mai 2012, propose, par zone géographique, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de production.

Il vise à améliorer la planification territoriale du développement de l'énergie éolienne et favoriser la construction de parcs éoliens dans des zones préalablement identifiées.

Dans le SRE, la commune de Tours-sur-Marne est identifiée comme une **commune non favorable au développement de l'éolien** car concernée par une zone de contraintes stratégiques (voir carte page suivante).

## La commune de Tours-sur-Marne dans le SRE Champagne-Ardenne



Conception : DREAL Champ.Ard. Date de validité : 29/06/2012 12:00 © DREAL Champagne-Ardenne  
 Communes\* favorables (pour la création/modification de zones de développement de l'éolien) et zones de contraintes du schéma régional éolien de Champagne-Ardenne adopté le 29 juin 2012.  
 \*liste établie sur la base du code officiel géographique de l'INSEE au 01/01/2010

Carte publiée par l'application CARTELIE

© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie- SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ETER)

### 6.5. COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

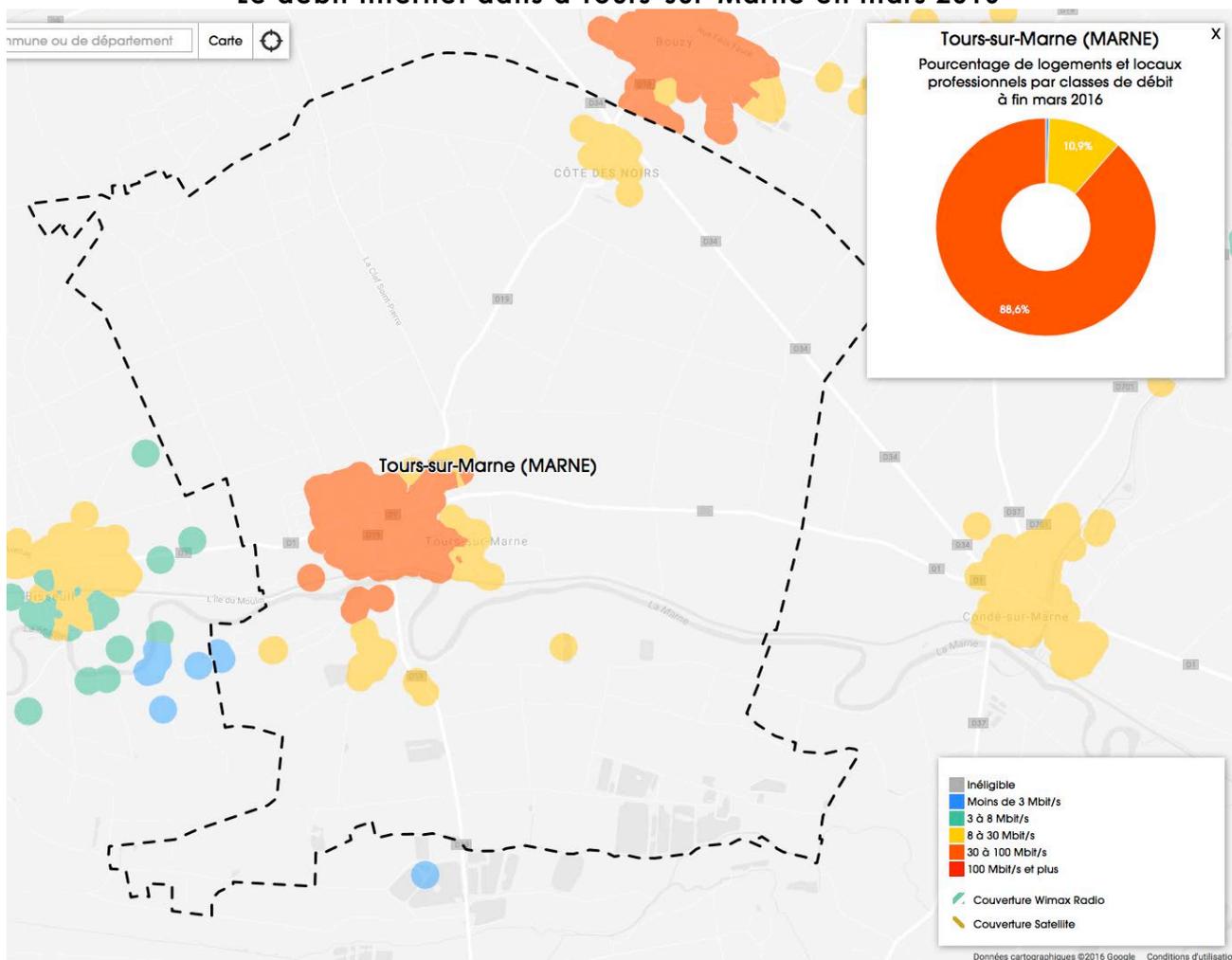
La desserte internet de la commune est assurée par un **réseau DSL sur cuivre** qui assure un transport numérique de l'information sur une simple ligne de raccordement téléphonique. L'Internet haut débit est dessert l'ensemble du village.

Un **NRA (Nœud de Raccordement) se localise à Tours-sur-Marne**. Il dessert également la commune voisine de Bisseuil.

Selon les données de France Très Haut Débit, en mars 2016, plus de 88% des abonnés de Tours-sur-Marne avaient un débit variant entre 30 et 100 Mbits/s et près de 11% un débit allant de 8 à 30 Mbits/s. (voir carte page suivante)

La qualité de la desserte peut être qualifiée de bonne étant donné que 50% des marnais sont encore desservis par un débit inférieur à 30 Mbits/s.

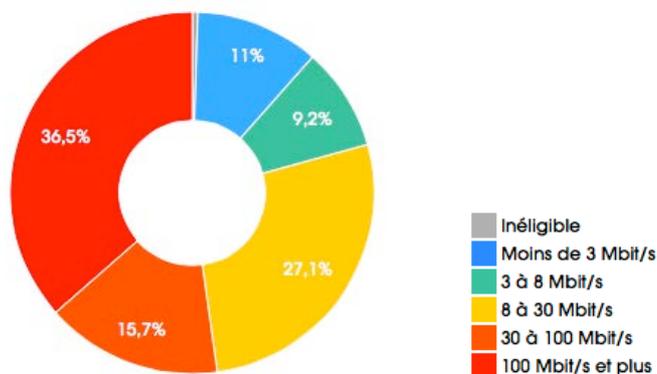
### Le débit Internet dans à Tours-sur-Marne en mars 2016



Source : France Très Haut Débit

### Le débit Internet dans la Marne en mars 2016

Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit à fin mars 2016



Source : France Très Haut Débit

## 6.6. GESTION DES DÉCHETS

### 6.6.1. LE PDEDMA DE LA MARNE

Le **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Marne** a été révisé en 2003 sous l'égide du Conseil Départemental de la Marne.

Les objectifs retenus pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Marne reposent sur les orientations de la politique nationale ainsi codifiée :

- prévenir ou réduire la production des déchets et leur nocivité,
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume (principe de proximité),
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou production d'énergie,
- informer le public,
- ne stocker que des déchets ultimes (disposition en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002).

Le schéma adopté, dans l'ordre décroissant des filières prioritaires, est le suivant :

- généralisation de la collecte sélective des propres et secs, en vue d'un tri permettant une valorisation matière ; développement du tri et de la valorisation matière des DIB (Déchets Industriels Banals),
- développement de la collecte sélective des déchets verts et de la fraction fermentescible des ordures ménagères en vue d'un compostage et d'une valorisation organique,
- mise en place d'un réseau de déchèteries,
- privilégier le recyclage agronomique des boues de stations d'épuration, si leur qualité le permet, au traitement alternatif (traitement thermique, ...)
- incinération des déchets ménagers résiduels et d'une partie des DIB,
- enfouissement en centre de stockage limité aux déchets ménagers non recyclables, inorganiques ou incombustibles, et aux DIB qui ne pourraient être incinérés, après extraction de leur partie valorisable, faute notamment de capacités suffisantes de traitement,
- résorption des décharges brutes.

### 6.6.2. LA COLLECTE LOCALE

Le ramassage des déchets est assuré par la **CC de la Grande Vallée de la Marne**.

Les ordures ménagères et le tri sélectif font l'objet d'un ramassage au **porte-à-porte hebdomadaire**.

La CC GVM a mis en place la collecte sélective depuis 1999. Chaque foyer est équipé de plusieurs bacs pour trier selon 5 flux de déchets (bac jaune pour les emballages ménagers, bac bleu pour les papiers, bac marron pour les biodéchets, bac vert pour le verre).

Les autres déchets doivent être déposés dans les déchetteries dont la CC GVM assure la gestion :

- Déchetterie de Tours-sur-Marne : ZAC la Côte des Noirs,
- Déchetterie de Aÿ : Avenue de la Marne,
- Déchetterie de Dizy : rue des Gouttes d'Or,
- Déchetterie de Mareuil/Aÿ : Lieu-dit "les Champs Boisards".

## INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS, RESEAUX : CONSTATS ET ENJEUX

### Constats

- Une commune bien desservie par le réseau routier, et centrale au sein du triangle Epernay, Châlons, Reims
- La présence du canal latéral à la Marne
- Une absence de transport en commun hors scolaires
- Des améliorations récentes concernant les circulations locales (sécurisation)
- Quelques contraintes de circulation et de stationnement dans le village ancien
- Un bourg bien pourvu en équipements et services publics de proximité (écoles notamment)
- Une bonne qualité des réseaux existants
- Une station d'épuration nécessitant d'être reconstruite et déplacée

### Enjeux et besoins répertoriés en matière d'équipements et de services

- Poursuivre les actions visant à sécuriser et de fluidifier les circulations
- Créer plus de stationnement dans le cœur urbain ancien
- Définir une offre en transport collectif (Transport à la Demande)
- Faire aboutir le projet de liaison douce (voie verte) entre Tours-sur-Marne et la Zone d'Activités
- Maintenir le bon niveau d'équipements en place
- Mener une réflexion sur le devenir de l'école élémentaire (questions du périscolaire et de la modernisation des bâtiments)
- Assurer le devenir de la STEP en fin de vie



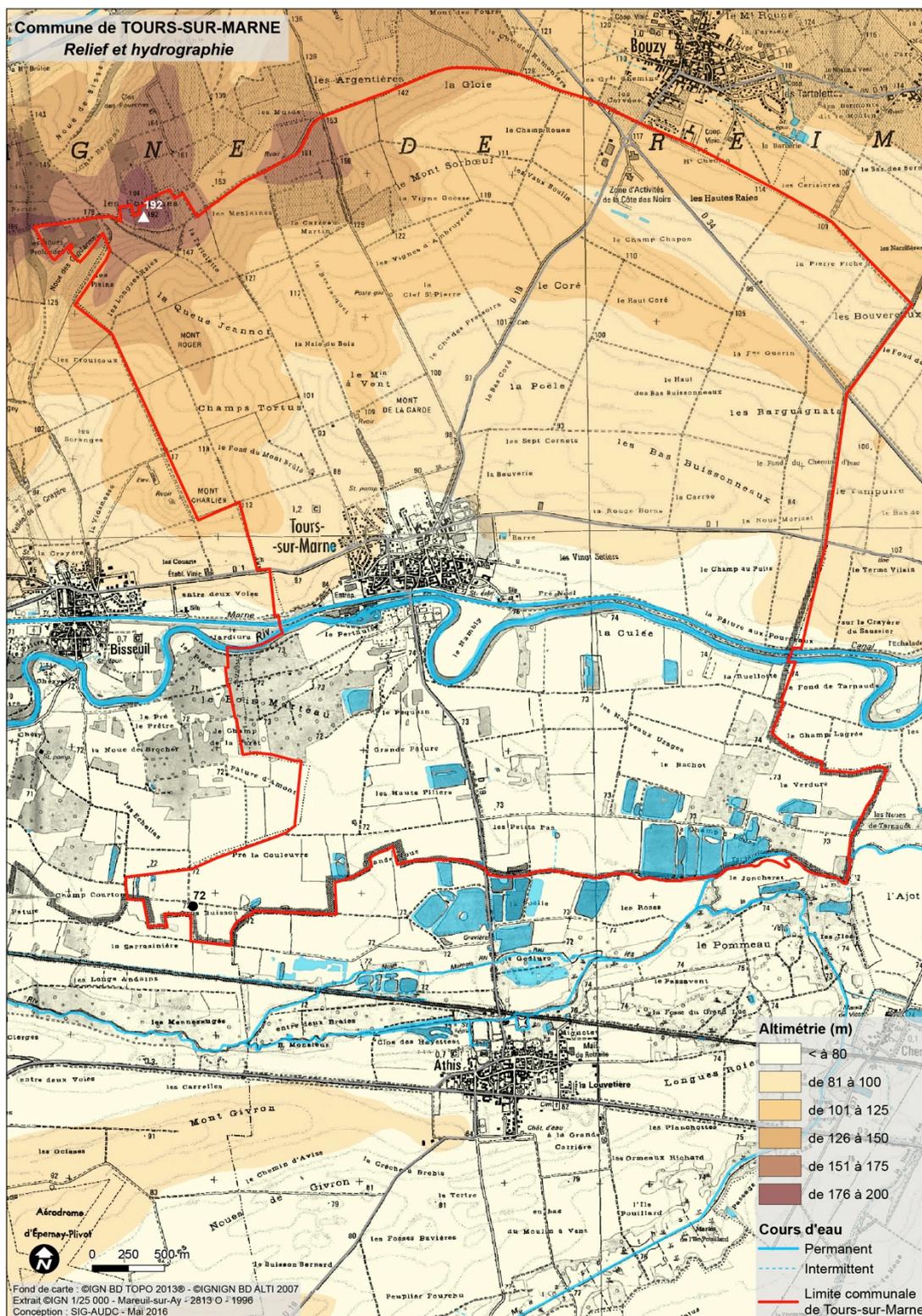
# Partie 2 : Etat initial de l'environnement



# 1. MILIEU PHYSIQUE

## 1.1. UN RELIEF TRÈS CHANGEANT ENTRE MONTAGNE DE REIMS ET VALLÉE DE LA MARNE

Le territoire de la commune de Tours-sur-Marne est localisé sur le flanc Sud de la Montagne de Reims et s'étend, pour sa part, dans la région naturelle de la Champagne crayeuse. Un tiers du territoire appartient à la vallée de la Marne qui a entaillé d'Est en Ouest le plateau crayeux.



La topographie présente donc deux faciès différents :

- La **vallée de la Marne**, relativement plane, présente les points les plus bas du territoire, aux environs de 72 mètres.
- La **Champagne crayeuse** où l'altitude augmente régulièrement vers le Nord, pour culminer au Nord-Ouest, au lieu-dit "Les Fourches", à 192 mètres. La dénivellation sur ce secteur est donc relativement importante, puisqu'elle est de l'ordre de 120 mètres.

Le relief du plateau crayeux dessine trois vallons secs :

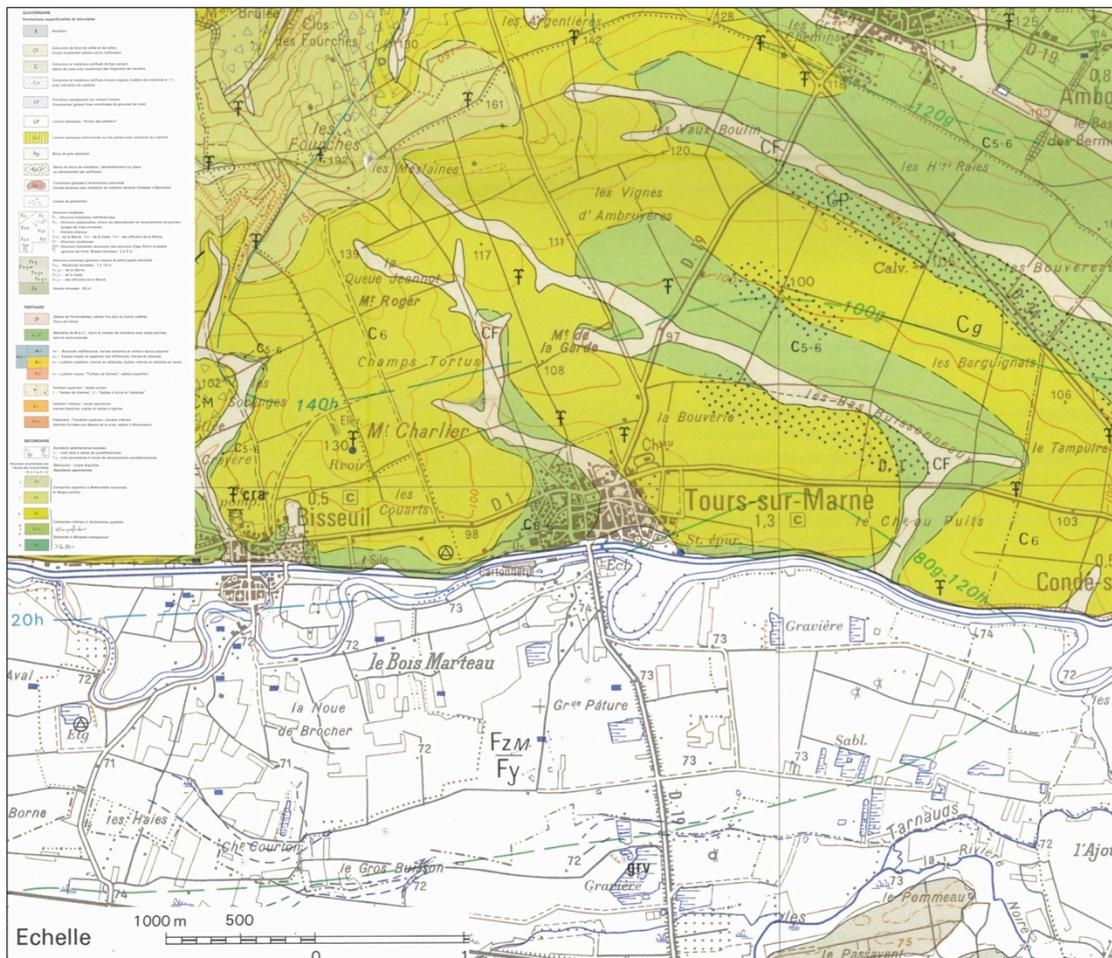
- le premier d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est descend du point culminant pour rejoindre la vallée de la Marne au niveau du village,
- le second, également d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est, part également du point culminant pour rejoindre la vallée de la Marne après une bifurcation à angle droit vers le Sud,
- le troisième, de même orientation, traverse tout le Nord du territoire pour rejoindre la vallée du Ruisseau d'Isse au Nord de Condé-sur-Marne.

Le **village de Tours-sur-Marne** se situe à l'interface entre les deux grands faciès, dans des altitudes variant de 75 mètres à 90 mètres.

## 1.2. UN SOUS-SOL MARQUÉ PAR LA CRAIE AU NORD ET LES ALLUVIONS AU SUD

L'ensemble du soubassement géologique de la commune de Tours-sur-Marne est représenté par un faciès uniforme : la craie. Seules les formations alluviales liées à la Marne apportent une variété dans la nature des roches.

Extrait de la carte géologique d'Avize



Source BRGM

### 1.2.1. FORMATIONS ALLUVIALES

La vallée de la Marne ainsi que les vallées secondaires sont occupées par des dépôts de matériaux arrachés aux bassins versants. Ces formations subissent l'influence des cours d'eau lors des inondations et sont également soumises à l'influence de la nappe. Sur les terrasses de la vallée de la Marne, il s'agit de formations anciennes. En revanche, la plaine alluviale de la Marne est occupée par des dépôts récents rajeunis en période d'inondation par des apports de matériaux neufs.

### 1.2.2. FORMATIONS CRAYEUSES

La craie est une roche sédimentaire d'origine marine formée par l'empilement de petites plaques calcaires provenant de l'enveloppe d'une algue unicellulaire appelée coccolithe.

On distingue les craies du Turonien et du Sénonien qui, géomorphologiquement, se présentent sous forme d'une succession de plateaux séparés par des talwegs peu profonds.



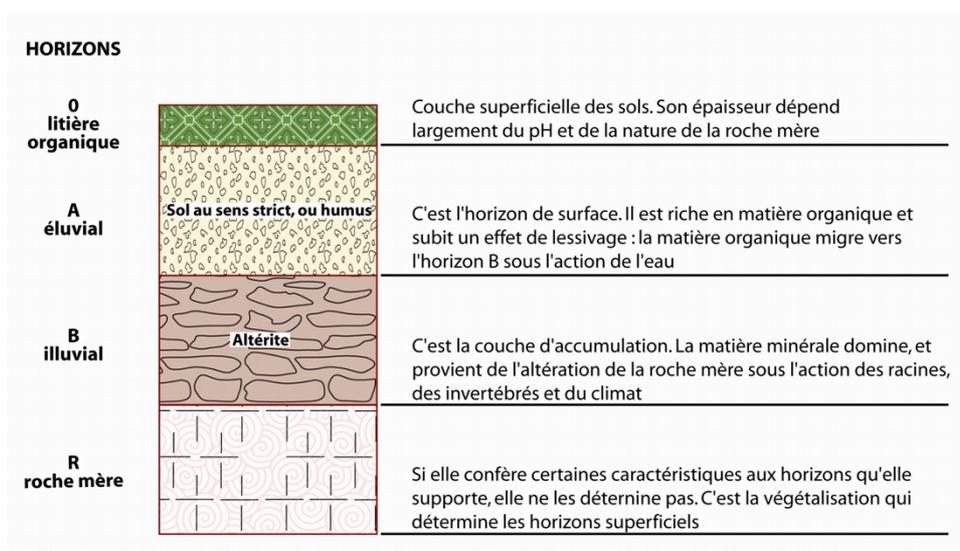
La craie blanche représente une épaisseur maximale de 215 mètres avec une grande homogénéité. Les nombreuses diaclases qui affectent la craie, notamment dans les horizons de surface, permettent une circulation rapide de l'eau.

### 1.3. DES SOLS PRINCIPALEMENT REPRÉSENTÉS PAR DES RENDZINES

Le sol, partie superficielle de la terre, constitue "l'épiderme" de celle-ci. Il résulte de l'altération de la roche mère sous-jacente, de la décomposition de la matière organique animale et végétale et de la recombinaison de ces deux types de substances.

Milieus vivants, les sols occupent une place importante dans les chaînes alimentaires et jouent un rôle essentiel dans la protection contre les pollutions. Ce sont des milieux fragiles, sensibles aux diverses agressions résultant de l'activité humaine (déforestation, irrigation excessive, apport de produits phytosanitaires...).

Les sols se composent de couches successives appelées horizons. On distingue trois grands types d'horizon, nommés A, B et R.



La constitution des sols actuels est liée aux propriétés physiques de la craie et à l'histoire géologique de la Champagne. Ainsi, la craie sénonienne a été fortement altérée lors des

phases glaciaires du Quaternaire et sous l'effet de l'action mécanique des cycles gel-dégel. La plate-forme crayeuse se compose donc de différents sols, résultat d'altérations successives et d'une érosion variable en fonction du relief.

En dehors de la plaine alluviale de la Marne, **l'essentiel des sols appartient au groupe des rendzines**, c'est-à-dire des sols peu profonds, à fragments et cailloux de calcaire et riches en carbonate de calcium.

### 1.3.1. SOLS CALCIMORPHES

Rendzine brune sur craie franche : cette unité représente de grandes surfaces en Champagne crayeuse et correspond à un paysage de "plateaux" faiblement ondulés. Ce sont des sols peu épais, très calcaires mais à bonne réserve hydrique.

Rendzine brune sur graveluche : la graveluche se présente sous forme de galets et gravillons de craie grossiers, issus de la gélifraction de la craie. Ces accumulations locales d'éboulis calcaires, également appelées "grèze", se trouvent le plus souvent sur le versant Nord-Est des reliefs. Ce sont des sols très calcaires à texture grossière, profonds mais à faible réserve hydrique.

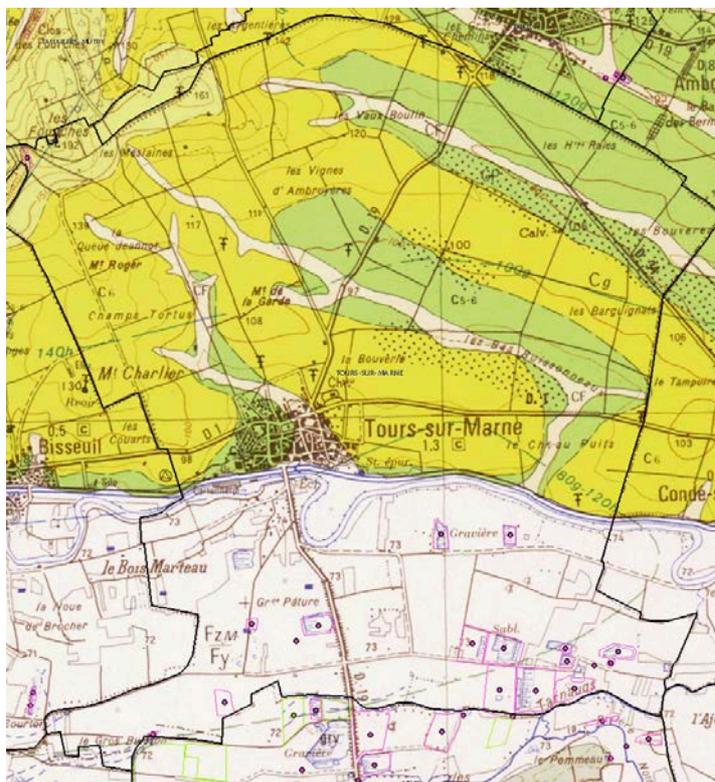
Rendzine brune formée sur alluvions anciennes grossières des terrasses de la Marne : elle contient des cailloux roulés, durs, des calcaires jurassiques de Haute-Marne. Ce sont des sols très calcaires, grossiers, profonds et à faible réserve hydrique.

Colluvion : les fonds de vallées sèches sont formés de dépôts colluviaux de couleur brun foncé, de texture limono-argileuse non graveleuse. Ces sols sont toujours très calcaires mais beaucoup plus profonds que les rendzines. Du point de vue topographique, ces unités font la jonction entre les rendzines et les niveaux d'alluvions des vallées.

### 1.3.2. SOLS ALLUVIAUX

La plaine alluviale de la Marne est constituée d'alluvions graveleuses calcaires, puis de limons, d'argiles et de sables fins sur lesquels se développent des sols à texture fine de couleur brun foncé. Il existe une forte hétérogénéité dans la profondeur d'apparition du niveau graveleux (0,50 m à 3 m).

La partie Sud du territoire communal porte encore les traces de l'exploitation des alluvions dans d'anciennes gravières. Plus aucune n'est en activité sur le territoire communal. Elles sont quasiment toutes en eau à ce jour.



#### Toutes les carrières

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

- Exploitations en activité
- Exploitations fermées

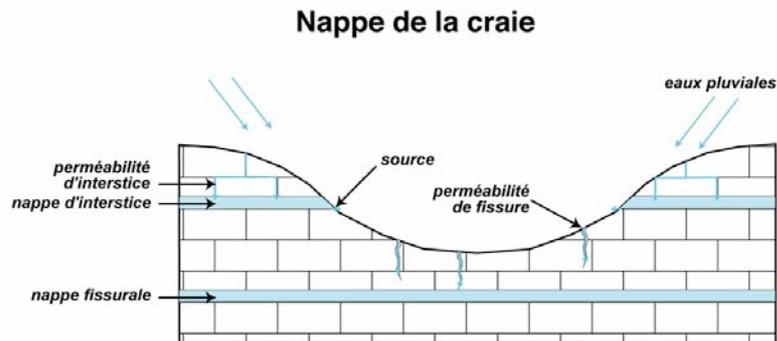
Source : infoterre – BRGM

## 1.4. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LA PRÉSENCE DE LA MARNE

### 1.4.1. EAUX SOUTERRAINES

#### • Caractéristiques hydrodynamiques

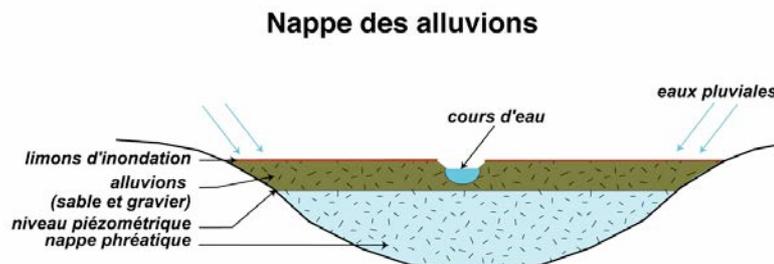
La craie est un matériau aquifère dont le comportement hydrodynamique est particulier. Microporeuse, elle présente en effet un fort pourcentage de vide laissant de 1 à 2% du volume total mobilisable par écoulement gravitaire. S'y ajoute une porosité de fissures qui concerne plutôt le fond des vallées (où elle peut atteindre dans les meilleures conditions 5 à 10%).



La nature filtrante des sols ainsi que l'évolution de la porosité de la craie dans l'espace se traduisent par un fonctionnement hydrodynamique de l'aquifère crayeux caractérisé par :

- une absence quasi-généralisée de ruissellement des eaux de pluie,
- une forte rétention dans la zone non saturée (au-dessus de la nappe),
- une importante évapotranspiration alimentée par l'ascension capillaire sous la demande du couvert végétal,
- une surface piézométrique sensiblement calée sur le relief.

La vallée de la Marne constitue l'axe de drainage principal de cette nappe. Les alluvions de la rivière et la craie sont en continuité hydraulique (passage de la nappe de la craie à la nappe alluviale). La très bonne porosité des sables alluvionnaires de la vallée de la Marne renforce la productivité des ouvrages de pompage.



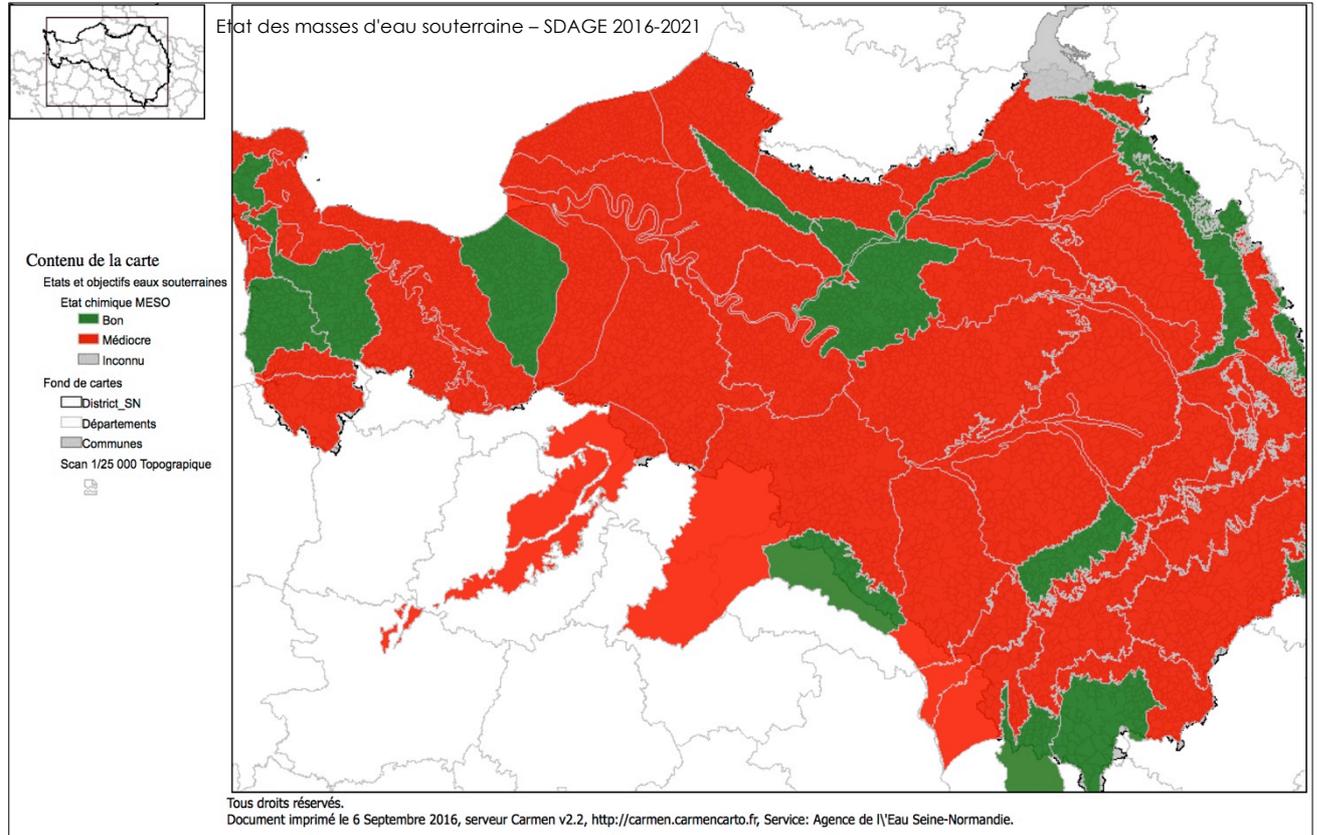
Les amplitudes des fluctuations piézométriques sont liées à l'importance des pluies efficaces. Dans le contexte climatique local, la recharge de la nappe a lieu généralement de novembre à mai. Au-delà, la vidange de la nappe n'est en principe plus influencée par les pluies et se prolonge jusqu'au mois de septembre.

#### • Caractéristiques chimiques

L'eau de l'aquifère crayeux (nappe phréatique) est moyennement minéralisée. L'élément le plus important étant le calcium (Ca : entre 70 et 80 mg/l). Le pH varie entre 7,7 et 7,9.

Les modifications de l'équilibre chimique concernent essentiellement les nitrates qui se concentrent dans la zone de transition entre craie et alluvions. Les observations sur l'évolution de la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires montrent la sensibilité des eaux souterraines aux pratiques agricoles.

En conséquence, les eaux de la nappe de la craie (masse d'eau Craie de Champagne Nord et **Craie de Champagne Sud et Centre**) ne devraient pas être en mesure d'atteindre en 2021 l'objectif de bon état chimique et donc de bon état global, tel que défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SDAGE 2016-2021 indique un report de cette échéance en 2027. Il en est de même pour la masse d'eau des alluvions de la Marne, dont la qualité est directement liée à celle de la nappe de la craie qui l'alimente.



#### 1.4.2. EAUX SUPERFICIELLES

Le réseau hydrographique de Tours-sur-Marne est principalement composé par la Marne et son canal latéral. Le ruisseau des Tarnauds constitue une partie de la limite Sud-Est du territoire.

- **La Marne**

La Marne, affluent de la Seine, prend sa source au plateau de Langres. La plus grande partie de son cours est lent, avec une succession de larges méandres. Le réseau hydrographique de son bassin est dense dans toutes les régions qu'elle traverse, sauf en Champagne, sur la partie crayeuse.

Extérieure au système crayeux et alimentée par un bassin versant diversifié, la Marne se distingue nettement des autres cours d'eau de la plaine champenoise par son régime, son importance et ses cours d'eau annexes.

A partir de sa confluence avec la Saulx (25,3 m<sup>3</sup>/s), la Marne devient une puissante rivière de plaine. À Châlons-en-Champagne, le débit moyen annuel de la Marne, calculé sur 59 ans (de 1957 à 2015), est de 72,3 m<sup>3</sup>/s pour une surface de bassin de 6 280 km<sup>2</sup> (source : MEDDE – DREAL Champagne-Ardenne - [hydro.eaufrance.fr](http://hydro.eaufrance.fr)).

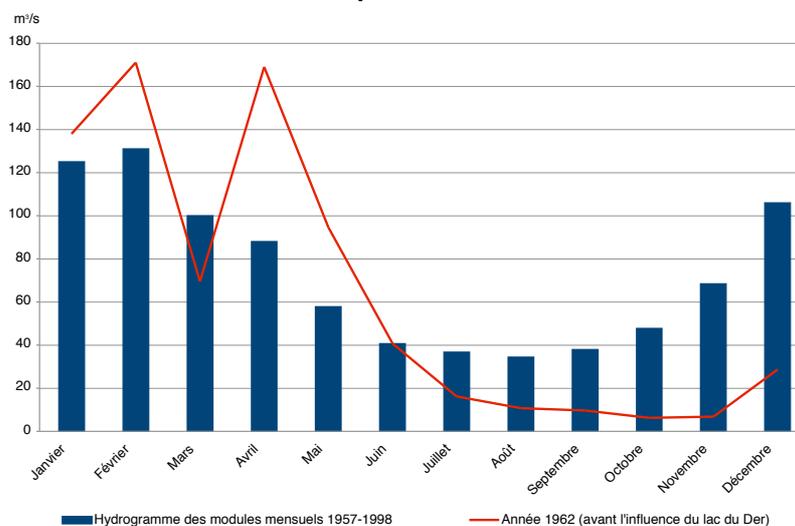
Les hautes eaux hivernales atteignent des moyennes mensuelles de 107 à 129 m<sup>3</sup>/s, de décembre à mars inclus, avec un maximum en janvier-février. Les basses eaux d'été, qui vont de juin à septembre atteignent leur minimum moyen en juillet avec 35,1 m<sup>3</sup>/s.

La lame d'eau écoulée dans cette portion de bassin est de 364 millimètres annuellement, toujours nettement plus que la moyenne de la totalité du bassin de la Marne ou de la Seine. Le débit spécifique ou Qsp se monte à 11,5 litres par seconde et par kilomètre carré de bassin.

Durant cette période de 59 ans, le débit journalier maximal enregistré a été de 640 m<sup>3</sup>/s, le 27 février 1958.

Les débits de la Marne sont influencés par le barrage-réservoir du Der-Chantecoq depuis sa mise en service en 1974 lors du remplissage de l'ouvrage (de novembre à juin) et lors des restitutions d'eau pour soutien d'étiage (juillet à octobre).

### Débits comparés de la Marne



Source : Voies Navigables de France

- **Le canal latéral**

Le canal latéral à la Marne longe la rivière de Vitry-le-François à Dizy ; il est intégralement situé dans le département de la Marne et dessert les villes de Châlons-en-Champagne et Épernay.

Il mesure 67 km et comprend 15 écluses au gabarit Freycinet (39 m sur 5,10). Il a été ouvert au cours de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.

- **Les Tarnauds**

Le territoire est traversé par la **rivière les Tarnauds**, affluent direct de la Marne, au cours homogène et lent.

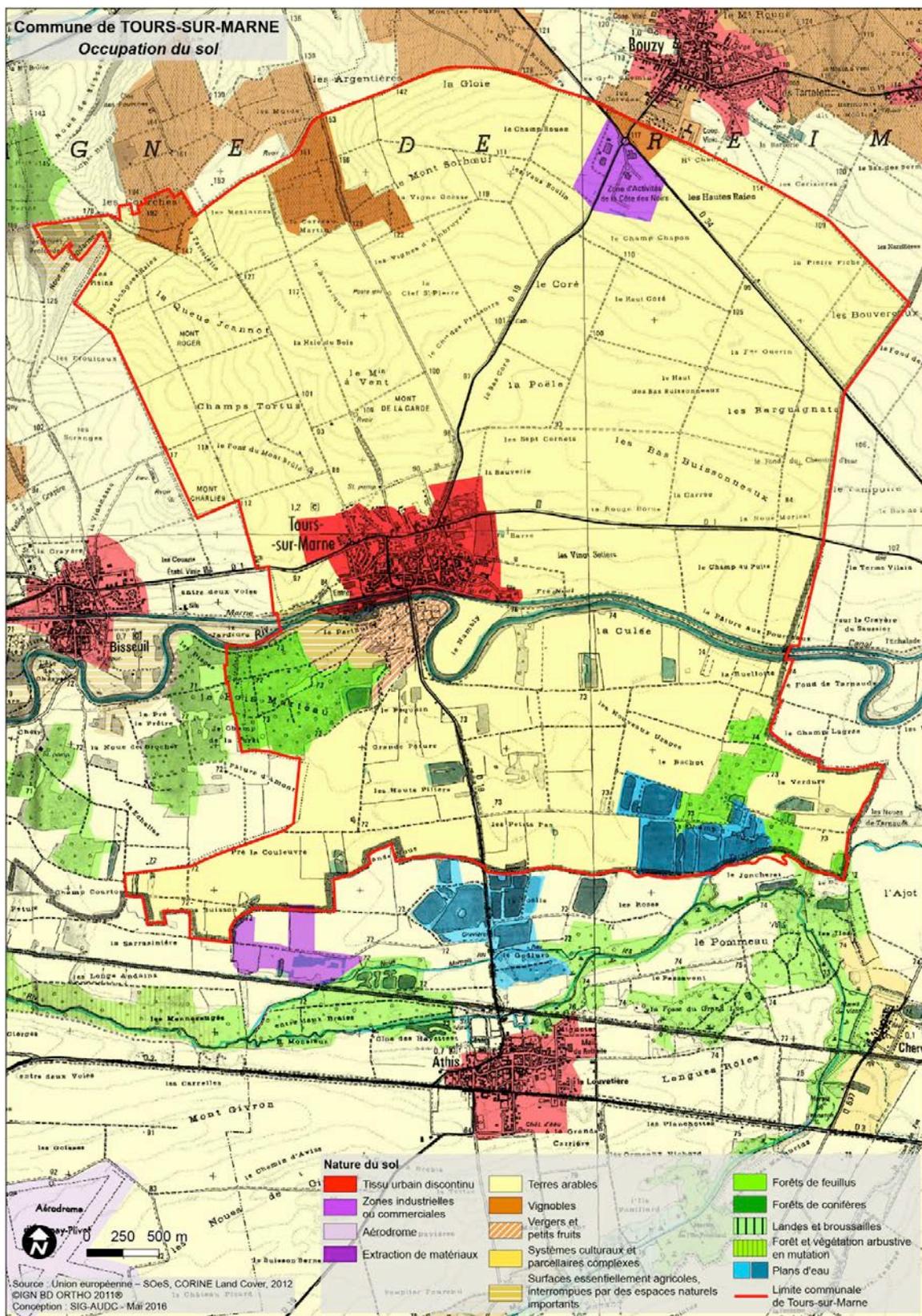
Le débit des Tarnauds est assuré essentiellement, au moins en période de basses eaux, par dérivation des eaux de la Somme-Soude au niveau du barrage des Tarnauds. Mais, son alimentation est dépendante du débit de la Somme-Soude et des manœuvres d'ouvrages. Depuis 20 ans, la rivière connaît des assecs fréquents en période estivale. La rivière s'inscrivant dans le lit majeur de la Marne, elle subit l'influence de la nappe alluviale de la vallée de la Marne.

Ce cours d'eau, non domanial est classé en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole.

La plaine alluviale de la Marne a été exploitée pour l'extraction de granulats et il en résulte de nombreux plans d'eau.

### 1.5. UNE OCCUPATION DU SOL PRINCIPALEMENT AGRICOLE

L'occupation du sol est intimement liée à la géologie, la pédologie et au relief. Sur le territoire communal de Tours-sur-Marne, elle se caractérise par un foncier agricole largement dominant.



Au **Nord de la Marne**, les espaces agricoles sont caractérisés par la **culture intensive** et donc un vaste parcellaire agricole. S'y étendent également **quelques parcelles viticoles**, dernières franges Sud de la Côte des Noirs qui débute sur les flancs de la Montagne de Reims. Le village, en limite de la Marne, et la zone économique de la Côte des Noirs, au Nord du finage, constituent les deux entités bâties.

Au **Sud de la Marne**, le foncier agricole, bien que toujours dominant, est plus éparse. Il laisse place ponctuellement à **d'anciennes gravières**, aujourd'hui devenus étangs de pêche, et quelques **boisements** de vallée, et **peupleraies**.

A l'interface entre la Marne « sauvage » et le village, s'étendent des espaces de transition occupés par des jardins ouvriers et vergers plus ou moins entretenus, et par une zone de loisirs communale (terrains de sport, parc aventure pour les enfants...).

Bien que de caractère non constructible, les jardins sont parfois occupés par des constructions de fortune qui furent un temps utilisées comme résidences secondaires par leurs propriétaires. Bien que ces pratiques tendent à se perdre et que des « cabanes » aient disparues au fil du temps, d'autres ont été plus que confortées en toute illégalité.

## MILIEU PHYSIQUE ET OCCUPATION DES SOLS : CONSTATS ET ENJEUX

### Constats

- Une nette différenciation entre la vallée de la Marne et la plaine crayeuse en matière de relief et d'occupation du sol
- Une géologie marquée par la craie au Nord et les alluvions au Sud
- La Marne qui scinde le territoire en deux
- Une ressource en eau sensible aux pollutions diffuses
- Une occupation du sol dominée par les cultures
- La présence de nombreux étangs dans la vallée (anciennes gravières)
- Un mitage par des cabanes et habitations illégales dans les jardins installés dans la vallée
- Des vignes présentes sur très peu de surface à l'échelle communale

### Enjeux

- Préserver la ressource en eaux
- Préserver l'espace agricole et le vignoble
- Limiter la consommation de foncier agricole
- Veiller à contenir le phénomène de « cabanisation » en zone non constructible au Sud et à l'Ouest du village

## 2. PATRIMOINE NATUREL

### 2.1. DES ECOSYSTÈMES MARQUÉ PAR L'HOMME AU FIL DU TEMPS

Les milieux naturels de la région ont progressivement perdu leur authenticité à mesure que les actions de transformation de l'homme se sont additionnées et que sa capacité à modifier son environnement a augmenté.

A partir des années 1950, la déforestation des surfaces enrésinées durant le XIX<sup>e</sup> siècle a favorisé la raréfaction des espaces pouvant encore faire figure de biotopes naturels. Ces milieux se limitent désormais à des surfaces restreintes considérées comme répulsives (zones marécageuses) ou moins rentables comme les zones inondables.

Du point de vue écologique, la commune de Tours-sur-Marne présente quatre grands types d'espaces pour la faune et la flore :

- l'espace urbanisé,
- l'espace agricole et viticole,
- les milieux calcicoles
- et les milieux humides et aquatiques.

#### 2.1.1. L'ESPACE URBANISÉ

Dans le village et sa périphérie, la qualité de la flore et de la faune urbaines et la biodiversité, sont liées à deux facteurs :

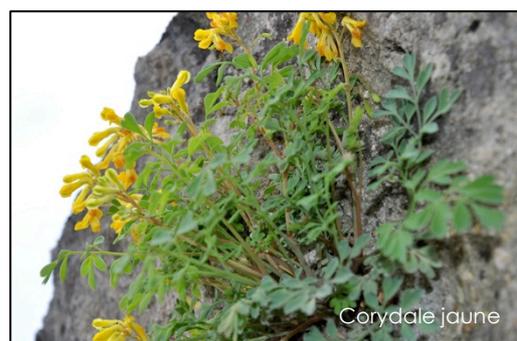
- l'ancienneté des bâtiments,
- l'extension des espaces verts, leur disposition en réseau et la diversité de leur flore qui conditionnent les déplacements et le maintien des espèces animales.

L'analyse du contexte urbain permet de définir une succession d'habitats regroupant des espèces caractéristiques. L'imbrication de ces milieux favorise par ailleurs la diversité des espèces.

#### • Le village

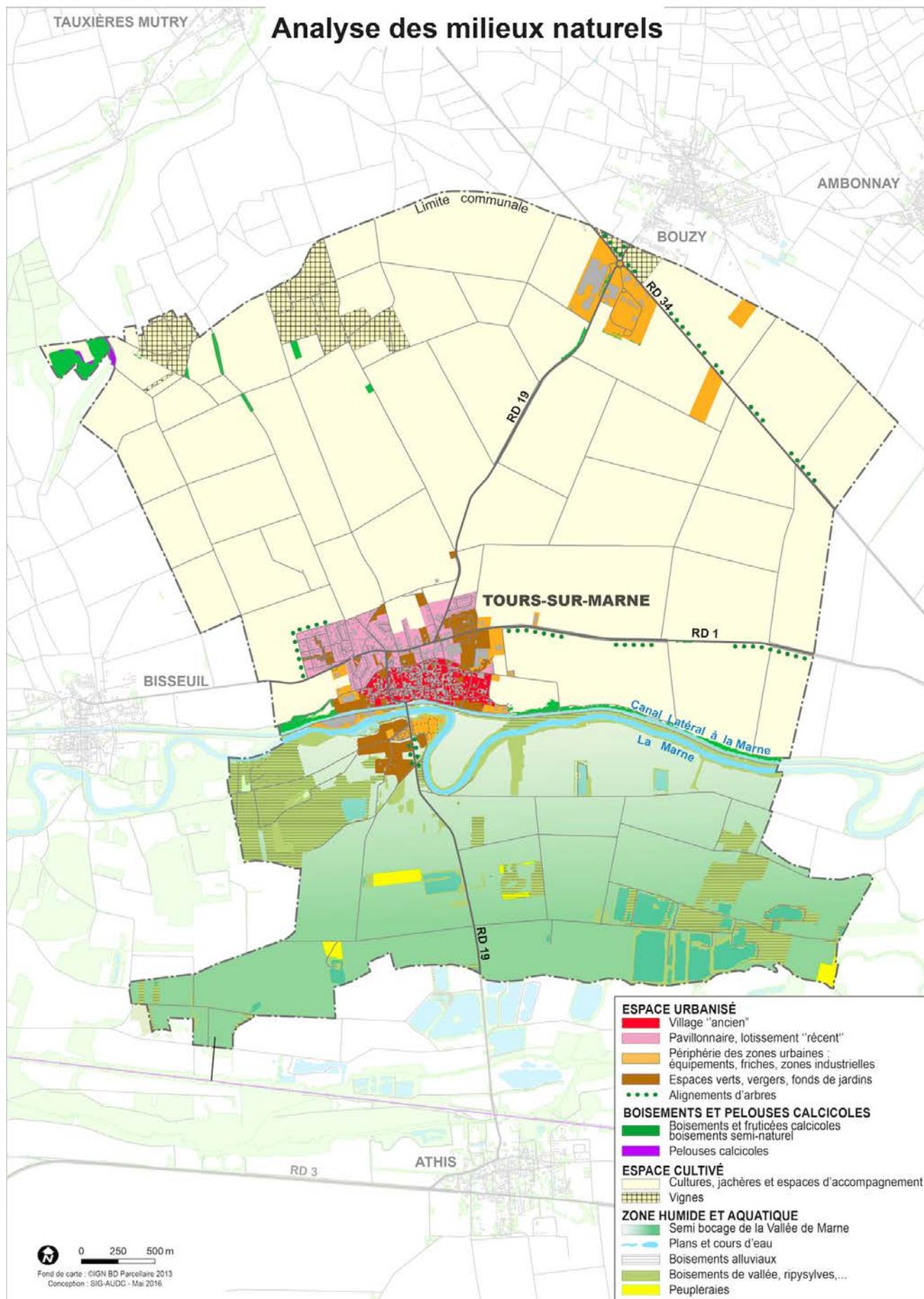
Le village s'étend de part et d'autre de l'avenue de Champagne, en rive gauche du Canal latéral à la Marne. Il présente un mélange de bâti traditionnel, des habitations pavillonnaires plus récentes et peu d'espaces verts collectifs.

La flore des "vieux murs", la seule réellement adaptée à un environnement bâti, revêt donc une grande importance. En effet, les murs en matériaux traditionnels (craie, meulière) présentent souvent des petites crevasses dans lesquelles une flore et une faune spécifiques (insectes et invertébrés parmi lesquels différentes araignées) trouvent leur subsistance. Certaines plantes, comme la Corydale jaune, sont des espèces peu communes. Le "vieux mur" constitue un habitat particulier, menacé par les travaux de réfection ou d'embellissement.



Corydale jaune

L'avifaune est représentée par un certain nombre d'espèces technophiles, c'est-à-dire d'oiseaux qui se sont adaptés aux constructions humaines en abandonnant leur habitat d'origine (grotte, falaise, arbre creux) : Moineau domestique, Moineau friquet, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre...



Parmi les autres représentants de la faune, et hormis les espèces communes commensales de l'homme (Rat, Souris), on note la présence de Chauves-souris et de la Fouine. La présence de la Chouette effraie, espèce relativement tolérante vis-à-vis des dérangements humains, est également possible.

En périphérie du village, aux espèces précédentes, s'ajoutent souvent celles qui fréquentent habituellement les lisières des boisements et les espaces semi-ouverts : Hérisson, Musaraigne musette, Ecureuil Roux...

- **Les parcs et jardins**

Cette catégorie regroupe les parcs et squares privés et publics du village avec en particulier le noyau important formé par les parcs de la maison de champagne à l'Est du village. Ces espaces constituent des refuges privilégiés pour la faune et la flore locales par leur ressemblance avec les milieux naturels et accueillent une faune particulière (Pie bavarde, Rouge queue à front blanc...), et une flore constituée d'espèces diverses (noisetiers, forsythias...).

Les facteurs limitant résident dans les choix de gestion des jardins (emploi d'insecticides, tonte mécanique, etc.) et le choix d'espèces exotiques ou ornementales (Thuya, Cupressus, Bambou...). L'implantation d'espèces ornementales n'est pas critiquable pour des implantations esthétiques ponctuelles, mais leur trop grande utilisation et l'absence d'essences locales contribuent à la pauvreté biologique des villages. Enfin, "l'imperméabilité" des clôtures contrarie ou supprime les possibilités de déplacements et de dissémination d'animaux terrestres utiles dans les jardins (Hérisson, Musaraigne, Orvet).

### 2.1.2. L'ESPACE CULTIVE

- **La plaine champenoise**

L'espace agricole, localisé au Nord de la commune, représente environ 76% du territoire et est très artificialisé. La flore de Champagne crayeuse n'y est plus représentée que sur quelques bordures de chemins et parcelles.

La strate herbacée est composée par le type de culture en place accompagné d'une végétation commensale : Coquelicot, Fumeterre officinale, Liseron des champs..

On observe néanmoins de façon fugace des plantes messicoles devenues rares comme le Bleuet des champs et le Miroir de Vénus.



Faucon crécerelle (Photo : A. Balthazard)

Du fait des méthodes modernes d'agriculture, la faune y trouve des conditions difficiles de survie (manque d'abris et de ressources alimentaires). Quelques espèces très spécialisées et peu exigeantes réussissent à y survivre : Alouette des champs, Caille des blés, Perdrix grise, Lièvre.

Le moindre élément diversificateur (jachère, prairie, friche post culturelle, bordure de route et chemin, etc.) est favorable à la faune et à la flore. Apparaissent alors des plantes de friches ou de lisières (Armoise vulgaire, Aigremoine, Carotte sauvage, Origan vulgaire, Panicaut champêtre, ...) et quelquefois des arbustes (Cornouiller, Aubépine, Eglantier...).

La multiplication des petits rongeurs fait de ces zones des secteurs de chasse pour quelques rapaces (Busard Saint-Martin, Buse variable et Faucon crécerelle) mais leur situation en tant que nicheur reste précaire.

Ce territoire accueille l'Oedicnème criard, oiseau aujourd'hui très rare et menacé partout en Champagne crayeuse.

• **Le coteau viticole**

Au Nord et Nord-Ouest du territoire 63 hectares sont dédiés à la vigne. Ce type de milieu est localisé sur les espaces les plus pentus. Le vignoble représente l'artificialisation la plus accomplie de la nature.

Toutefois les quelques chemins et talus qui subsistent abritent une végétation spontanée, résistante et spécialisée. L'avifaune y est essentiellement représentée par des ubiquistes comme l'Etourneau sansonnet qui sait tirer profit des grappes que le contingentement des récoltes oblige à laisser sur place.

Le potentiel faunistique et floristique est très faible pour les zones de vignoble malgré la généralisation en cours de l'enherbement des rangs de vigne (généralement avec des semis de Ray-Grass, Fétuque et Pâturin) et le recours de plus en plus fréquent au désherbage mécanique. Néanmoins ces pratiques offrent des sites de nidification et d'alimentation à certains oiseaux (Grive musicienne, Perdrix grise...) et la structure même de la haie sert de corridor biologique aux mammifères (Renard, Lapin de garenne).

2.1.3. LES BOISEMENTS ET PELOUSE CALCICOLES

Les boisements représentent un peu plus de 7% de la superficie du territoire communal soit une valeur beaucoup plus faible que les moyennes départementales (20,4%) et nationales (29,2%). (Source : Inventaire Forestier National 2004 & 2009)

En ce qui concerne la flore et la faune, un type principal de boisement calcicole peut être distingué : des taillis de recolonisation à chêne sessile sur les reliefs marqués au lieu-dit "les Coulommiers".

Sur le même site on retrouve les derniers vestiges de pelouses calcicoles en cours d'enrichissement et éclatées sur plusieurs petites stations où l'on retrouve l'Armoise des champs, l'Herbe aux mouches, le Céphalantère rouge...

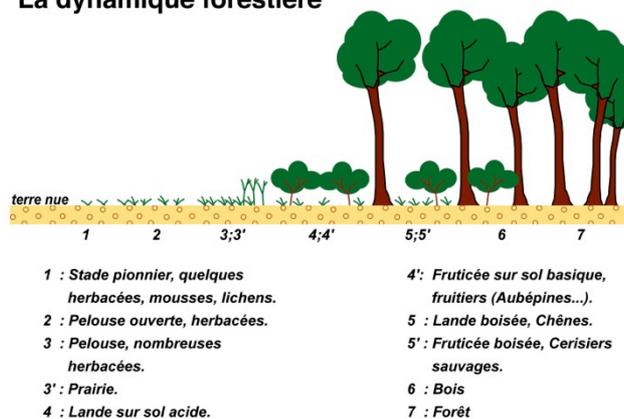


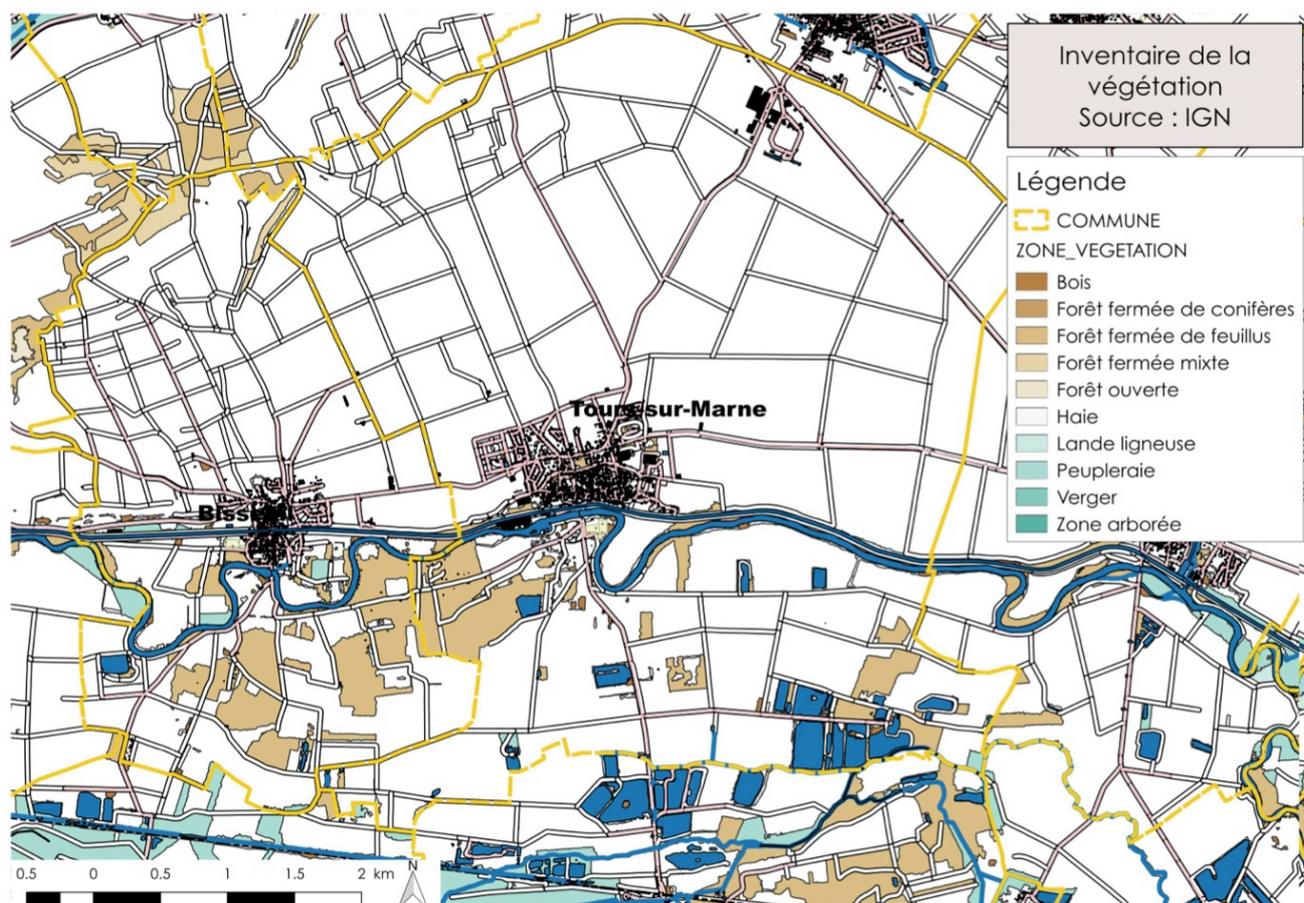
Cet ensemble de boisements et de fruticées est le support d'une faune diversifiée, les lisières étant particulièrement appréciées par les animaux.

On y rencontre par exemple le Lézard agile, la Mante religieuse, le Busard cendré, le Pic épeiche...

Comme la plupart des pelouses calcicoles de notre région, l'abandon des pratiques agropastorales et l'absence de gestion conservatoire provoquent leur fermeture inéluctable et leur évolution naturelle vers un état boisé.

La dynamique forestière





#### 2.1.4. LES ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES

- **Semi bocage de la vallée de la Marne**

Ce type de milieu est situé dans le lit majeur de la Marne au Sud du territoire communal en rive droite de la Marne. Le milieu prairial est dominant et est entrecoupé de haies, boisements et anciennes gravières.

Cet espace appartient à la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II de la "Vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay" représentant une superficie totale de 13 080 ha. Le caractère remarquable de cette zone alluviale est dû à son étendue et à son rôle en tant que refuge pour la faune et couloir de migration pour l'avifaune. Cette vallée abrite une flore et une faune typiques comme la Germandrée des marais ou la Violette élevée et un arbre caractéristique des zones humides qui se fait de plus en plus rare : l'Orme lisse.

On retrouve également sur le territoire une portion de la **ZNIEFF dite des "boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil"**. Cette zone est constituée d'une mosaïque d'habitats : milieux aquatiques divers, prairies, peupleraies et boisements alluviaux caractéristiques constituant ainsi un milieu très bénéfique à la faune.

Ainsi, les zones prairiales abritent la gratiole officinale, la violette élevée (protégées en France), l'œnanthe moyenne et l'inule des fleuves (protégées en Champagne-Ardenne). La ripisylve qui borde la Marne forme localement de belles aulnaies-frênaies à Orme lisse.

De nombreuses gravières ont été reconverties en étangs privés de pêche et de loisirs (plus ou moins clôturés). Malgré leur origine anthropique, ces gravières forment des haltes essentielles pour les oiseaux migrateurs et abritent régulièrement anatidée, Grebbe huppé.

La vallée de la Marne est encore en assez bon état, mais elle est menacée par l'artificialisation continue et rapide (conversion des prairies en cultures, plantations de peupliers, etc.) et les constructions de « résidences secondaires » mitant certains bois de la vallée ("Bois Marteaux").



Ancienne gravière – Vallée de la Marne

### • La Marne

La Marne traverse le territoire communal selon un axe Est/Ouest. En dépit de modifications, ce système reste relativement protégé dans son aspect et ses qualités biologiques.

Les boisements de rives, ou ripisylves, de la Marne sont constitués de saulaies à Saules blancs ou de saulaies-frênaies. La végétation pouvant se développer aux abords de la rivière est variée et plus ou moins permanente en fonction de la hauteur des eaux.

La faune est constituée en grande partie d'espèces caractéristiques liées à la présence de l'eau : Grèbes, Martin-pêcheur, libellules, etc.

La Marne figure aux arrêtés du 4 décembre 2012 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1 et 2 du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Seine-Normandie. Ces listes concernent les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de préservation et/ou restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons) :

- le premier arrêté établit la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit ;
- le second arrêté établit la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans ces listes contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE.

Le potentiel écologique des cours d'eau est en diminution au niveau piscicole compte tenu des modifications dans le régime de la Marne et de la réduction des débits.

Ce potentiel reste néanmoins important par l'originalité des espèces qu'il accueille et par le corridor vert qu'il trace au cœur de la Champagne crayeuse.

## 2.2. UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE PRINCIPALEMENT DANS LA VALLÉE DE LA MARNE

### 2.2.1. ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Une Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est une zone de superficie variable dont la valeur biologique est due à la présence d'espèces animales et végétales et/ou à l'existence de groupements végétaux remarquables.

Elle n'entraîne pas l'application d'une réglementation spécifique mais permet de mettre l'accent sur la qualité biologique d'un site et de favoriser une politique de conservation, de gestion et de valorisation d'un patrimoine naturel.

Les **ZNIEFF de type I** correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur.

Les **ZNIEFF de type II** sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Tours-sur-Marne est concernée par **trois ZNIEFF** :

- la **ZNIEFF de type I "savarts et pinèdes des escaliers de Bisseuil jusqu'à la noue des gendarmes à l'Est d'Avenay-Val-d'Or"**,
- la **ZNIEFF de type I "boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil"** (n° SPN : 210008987),
- et la **ZNIEFF de type II "vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay"** (n° SPN : 210008896).

(cf. carte page suivante)

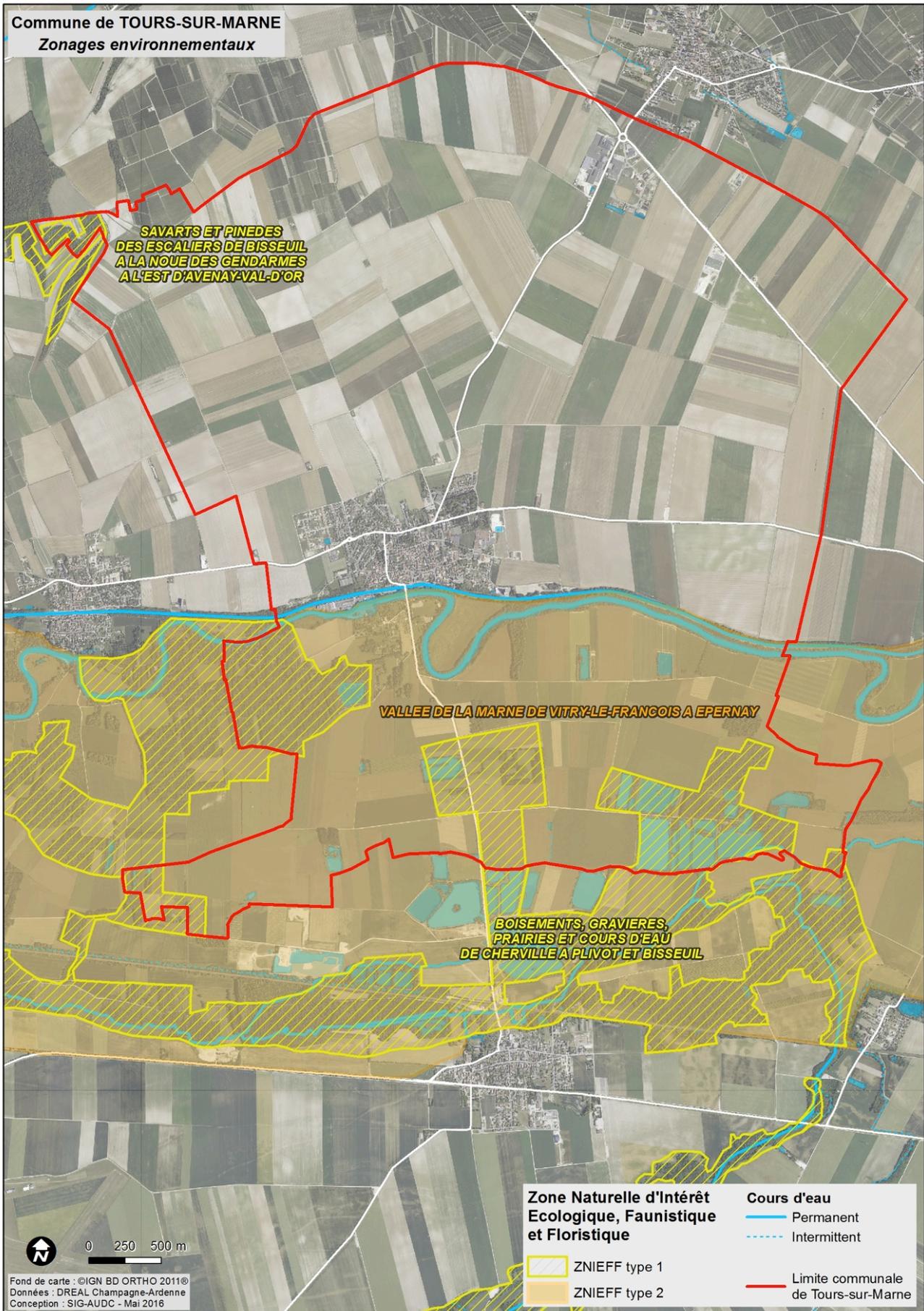
La **ZNIEFF de type I "savarts et pinèdes des escaliers de Bisseuil jusqu'à la noue des gendarmes à l'Est d'Avenay-Val-d'Or"** est située à l'est de la commune d'Avenay-Val-d'Or, au niveau d'un relief assez marqué culminant à 200 mètres d'altitude (Mont Aigu) et surplombant d'environ 80 mètres la plaine crayeuse cultivée. Un complexe de pinèdes plus ou moins claires (plus de la moitié de la superficie), pelouses, broussailles et taillis à chêne sessile recouvre les versants et le sommet de la butte. Localement, sur certaines pentes bien exposées, se rencontre la chênaie thermophile à chêne sessile, chêne pubescent, pin sylvestre et alisier blanc. En sous-bois se remarquent alors deux orchidées : le céphalanthère pâle et le céphalanthère rouge, ce dernier étant protégé en Champagne-Ardenne. Dans les lisières prospèrent de grosses populations d'iris fétide.

Sur les rebords escarpés de la butte ou au niveau de petites trouées au sein de la forêt thermophile et de la pinède subsiste la pelouse à brome et fétuque. Les pelouses de la Marne sont apparentées aux savarts, sortes de gazons ras adaptés aux sols arides qui constituaient autrefois les parcours à moutons de la Champagne. Encore très répandues voici une cinquantaine d'années, elles ont presque partout disparu, victimes des remembrements, des mises en culture ou des enrésinements. On y rencontre certaines plantes rares, souvent d'origine méridionale ou d'origine centre-européenne, en voie de disparition dans la Marne suite aux défrichements que connaît ce département, dont l'orobanche élevée et le lin français protégés au niveau régional, l'orobanche violette et de nombreuses orchidées, notamment le rare orchis brûlé, l'homme pendu, l'orchis pyramidal, l'orchis militaire, l'orchis pourpre, l'orchis moucheron, l'orchis bouc et certains ophrys (curieuse orchidée dont la fleur rappelle l'insecte du même nom) comme l'ophrys frelon et l'ophrys mouche...

Les populations d'insectes sont riches et diversifiées et présentent la même tonalité méridionale qu'une partie de la flore, avec par exemple la présence de la mante religieuse, de la petite cigale, de certains papillons, criquets, grillons et sauterelles. Le lézard des souches fréquente les talus ensoleillés. Le site convient à l'alimentation, à la nidification ou au repos de diverses espèces d'oiseaux, en particulier le pic épeiche, le hibou moyen-duc, la chouette hulotte, le busard cendré.

L'enjeu écologique lié à la présence de pelouses calcaires, habitats d'intérêt communautaire soumis à une forte pression, a conduit au recensement de certains sites à l'étude de "Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims". Ainsi la commune de Tours-sur-Marne abrite un fragment de la Pelouse n°82 de "la Noue des Gendarmes". Au-delà de la préservation de ce site à forts enjeux au PLU, une gestion appropriée est nécessaire pour éviter la fermeture du milieu.

La **ZNIEFF de type I "boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil"** est située en aval de Châlons-en-Champagne, à quelques kilomètres d'Epernay. Elle a été fortement amputée des zones cultivées en 2003. Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II de la vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay (voir ci-dessous).



La ZNIEFF ainsi constituée présente des milieux aquatiques divers, des prairies, peu de cultures, des groupements marécageux, des peupleraies et des bois alluviaux bien caractéristiques constituant ainsi un milieu très bénéfique à la faune. Le réseau hydrographique est constitué par la rivière de la Marne au nord de la zone et les ruisseaux des Tarnauds, de la rivière Noire et de la Noue Marnais au sud. La végétation aquatique (flottante ou immergée) est caractérisée par l'utriculaire vulgaire (célèbre plante carnivore), la renoncule aquatique, le nénuphar jaune, le petit nénuphar...

Ponctuellement au niveau des noues et des méandres de la Marne et au sud de la voie ferrée se rencontrent différents groupements marécageux à hautes herbes avec la germandrée des marais, protégée en Champagne-Ardenne et deux autres raretés, la grande berle et la stellaire des marais. Les prairies «naturelles» abritent la gratiole officinale, la violette enlevée (protégées en France), l'œnanthe moyenne et l'inule des fleuves (protégées en Champagne-Ardenne) Une belle ripisylve borde les cours d'eau, elle s'étend localement pour former de belles aulnaies-frênaies à orme lisse.

La faune recèle des richesses variées. Les insectes sont bien représentés avec sept espèces rares : deux libellules, quatre criquets et un papillon. Les oiseaux constituent l'une des grandes richesses de la ZNIEFF : six d'entre eux appartiennent à la liste des oiseaux nicheurs menacés de Champagne- le râle des genêts (considéré comme nicheur très rare à l'échelle de la Champagne- Ardenne), la pie-grièche écorcheur (en régression), la locustelle luscinoïde (nicheur très rare et en régression alarmante), la sterne pierregarin (nicheur très rare et instable), le phragmite des joncs et le tarier d'Europe. D'autres y hivernent ou s'y arrêtent lors de leur migration (foulque, grèbe huppé, chevaliers, pluviers barges, bécasseaux, courlis cendré, vanneau huppé, etc.). Plusieurs espèces de rapaces (buse, faucon crécerelle, faucon hobereau, bondrée apivore) survolent le site pour s'y reproduire ou seulement à la recherche de leur nourriture. Les petits passereaux sont également bien représentés.

La **vallée du cours moyen de la Marne entre Vitry-le-François et Epernay constitue une grande ZNIEFF de type II** de plus de 13 000 hectares, autrefois sujette à de fréquentes inondations et possédant diverses zones bien conservées de milieux prairiaux inondables, de boisements, de milieux marécageux et aquatiques de rivière, noues et bras morts, plans d'eau (gravières anciennes ou en activité), riches en flore et en faune. Les cultures, les peupleraies sont également très représentées sur le territoire de la ZNIEFF. Les prairies de fauche inondables sont partout en forte régression suite aux recalibrages, aux drainages, à l'extension des champs de maïs et des peupleraies. Elles peuvent être considérées comme semi-primitives dans le sens où leur flore riche et variée contient de nombreuses espèces qui supportent mal l'épandage régulier d'engrais. La vallée de la Marne constitue un axe migratoire pour la faune, les inondations qui la recouvrent périodiquement, attirant en hiver et au début du printemps de multiples espèces d'oiseaux qui hivernent, se nourrissent ou se reproduisent sur le site.

### 2.2.2.L'INVENTAIRE DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN

Depuis 2004, la délégation Champagne-Ardenne du Conservatoire Botanique réalise des inventaires de la flore au niveau communal dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité. Ces inventaires se font par l'intermédiaire de prospections de terrain et par le dépouillement de l'importante bibliographie scientifique régionale (du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours). Cette phase d'inventaire est menée en recherchant la collaboration la plus large possible des botanistes régionaux.

La commune de Tours-sur-Marne a été prospectée en 2006, 2011 et 2015. Les premiers résultats montrent que sur les 291 espèces observées sur le territoire communal, 10 sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne et une seule n'a pas été observée depuis 1884 et 4 bénéficient d'une protection Nationale ou Régionale mais une n'a également pas été observée depuis 1886 (cf. tableaux ci-après).

## Statistiques

Nombre de données : 521

Nombre de références : 30

	Protégées (PN, PR)	Liste Rouge CA. (CR, EN et VU)	Déterminantes ZNIEFF
Total : 291	4	10	0
Avant et après 2000 : 8	0	0	0
Uniquement après 2000 : 272	0	6	0
Uniquement avant 2000 : 11	4	4	0

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006).

**Annexe II**

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	2011

Règlement (CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

**Annexe B**

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	2011
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche	2011
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers	2011
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère	2011
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	2011

Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24).

**Article 2**

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	1997

**Article 3**

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	1997

Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire, modifié par les arrêtés ministériels du 5 octobre 1992 (JORF du 28 octobre 1992, p. 14960) et du 9 mars 2009 (JORF du 13 mai 2009, p. 7974).

**Article 1<sup>er</sup>**

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	2011
<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées	2015
<i>Loncomelos pyrenaicus</i> subsp. <i>pyrenaicus</i>	Ornithogale des Pyrénées	2015
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	2006

Arrêté interministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale.

**Article 1**

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Allium angulosum</i> L., 1753	Ail à tige anguleuse, Ail anguleux	1886
<i>Inula britannica</i> L., 1753	Inule des fleuves	1997
<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	Germandrée des marais	1997

Espèces végétales déterminantes dans le Bassin parisien  
Flore vasculaire (Validation CSRPN en avril 2007)

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Allium angulosum</i> L., 1753	Ail à tige anguleuse, Ail anguleux	1886
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite	2006
<i>Delphinium consolida</i> L., 1753	Dauphinelle Consoude	2011
<i>Delphinium consolida</i> subsp. <i>consolida</i>	Dauphinelle Consoude	2011
<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	1997
<i>Inula britannica</i> L., 1753	Inule des fleuves	1997
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	Léersie faux Riz	2006
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre, 1800	Spéculaire miroir de Vénus	2011
<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	Menthe pouliot	2004
<i>Stachys germanica</i> L., 1753	Épiaire d'Allemagne, Sauge molle	1884
<i>Stachys germanica</i> subsp. <i>germanica</i>	Épiaire d'Allemagne, Sauge molle	1884
<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites	2011

## 2.3. DES ZONES HUMIDES À PRÉSERVER

### 2.3.1. LE RÔLE IMPORTANT DES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques. Elles présentent, de ce fait, des caractéristiques chimiques, biologiques et physiques particulières dont les bénéfices pour le développement de la biodiversité et le bon déroulement du cycle de l'eau sont reconnus.

Elles constituent un véritable réservoir de biodiversité, beaucoup d'espèces étant caractéristiques de ce type d'écosystème. Elles jouent également un rôle dans le déroulement du cycle de vie de nombreuses espèces de poissons, d'amphibiens et d'oiseaux (refuge, zone d'alimentation, de reproduction, etc.).

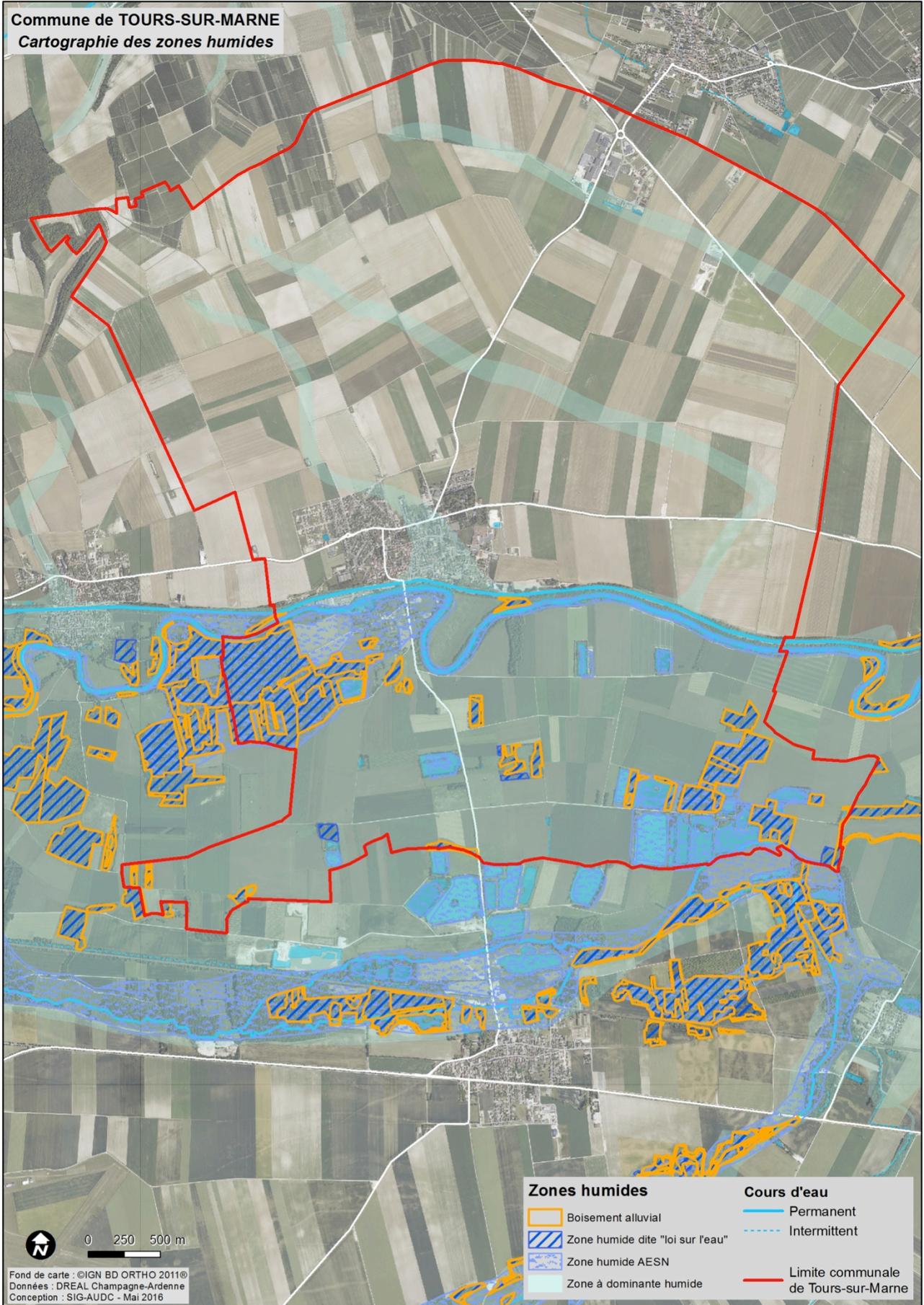
Les zones humides ont, par ailleurs, un rôle clé dans le cycle de l'eau. Sur le plan qualitatif, elles fonctionnent comme un épurateur : elles filtrent l'eau et permettent de retenir et d'éliminer certains polluants (azote, phosphore, matières en suspension, métaux, polluants organiques...). Sur le plan quantitatif, les zones humides de taille suffisante ont un rôle tampon sur le régime hydrologique : en cas de crue, elles permettent de stocker un vaste volume d'eau, et en période de sécheresse elles réapprovisionnent les nappes et les cours d'eau. Les zones humides produisent ainsi des services environnementaux essentiels, tant sur la qualité que sur la quantité d'eau disponible.

Or ces écosystèmes sont fragiles, et la prise de conscience de leur importance est relativement récente, la tendance antérieure consistant plutôt à assécher les zones humides.

L'Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Une zone est considérée comme humide si elle présente un des critères liés à des caractéristiques pédologiques du sol ou de végétation citées en annexe de l'arrêté. Cet arrêté définit spécifiquement les critères et modalités de caractérisation des zones humides pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 sur l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et le remblai en zone humide du R.214-1 du code de l'environnement. Ainsi "La méthode d'identification des zones humides contenues dans cet arrêté n'est pas nécessairement requise pour les inventaires de zones humides à des fins notamment de connaissance ou de localisation pour la planification de l'action." (Circulaire du 18 janvier 2010, §4)

### 2.3.2. LES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS-SUR-MARNE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine identifie sur le territoire communal des zones humides, de même la DREAL Champagne Ardenne a réalisé deux cartographies régionales non exhaustives recensant les zones humides dites "loi sur l'eau" et les "zones à dominante humide" (secteurs à forte probabilité de présence de zones humides et pour laquelle le caractère humide au titre de la loi sur l'eau ne peut pas être certifié). L'orientation 19 du SDAGE prévoit de "mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité".



Ainsi, le PLU de Tours-sur-Marne se doit de veiller à prendre en compte ces inventaires des zones à dominante humide présentés dans la carte suivante, réalisée sur la base des connaissances existantes (agrégation sélective de différentes études et inventaires). Rappelons que cette carte n'est pas une représentation exhaustive des zones humides du territoire communal et a été complétée par l'analyse de l'état initial de l'environnement dans le cadre du présent diagnostic.

Ainsi, la Vallée de la Marne et ses milieux associés (Boisements alluviaux, prairies, etc.) méritent une attention particulière et est identifiée en tant que zone à dominante humide tout au long de son tracé.

Le cas des vallées sèches sur colluvions est plus complexe. Ces zones ne sont pas caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile (cf. Chapitre I. Occupation des sols, écosystèmes et biodiversité) et leurs sols colluvionnaires - rendzines sur graveluche de craie et/ou limons (Cf. Chapitre Géologie, sols et sous-sols) - ne présente a priori pas de caractère d'hydromorphie. Néanmoins l'étude de leur toponymie ("la Noue Morizet") couplée à la topographie suggère une sensibilité aux phénomènes de remontées de nappes à prendre en compte (cf. Chapitre IV. Risques et autres nuisances).

L'analyse historique réalisée sur base documentaire (carte d'Etat major 1831, carte de Cassini XVIII<sup>e</sup>, carte IGN 1950, vues aériennes anciennes/1945-65) n'a pas permis de déceler la présence de zones humides au niveau des vallées sèches de la commune mais la couverture partielle, l'échelle et le degré de précision des données historiques ne permettent pas d'approfondir cette analyse.



NB : l'enveloppe des "Milieux Potentiellement Humides de France" n'a pas été prise en compte. Cette étude ayant été précisée localement par les inventaires réalisés par l'AESN et la DREAL et que sa résolution n'est compatible qu'avec une échelle minimum d'utilisation au 1/100 000 (cf. Notice d'Utilisation - Enveloppes des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine – MEDDE – Février 2014).

## 2.4. TRAME VERTE ET BLEUE

### 2.4.1. QU'EST-CE QUE LA TRAME VERT ET BLEUE ?

Le processus du Grenelle de l'Environnement a abouti à la définition des Trames Vertes et Bleues comme outils d'aménagement privilégiés à la restauration des continuités écologiques et préservation de la biodiversité.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les **Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)**. Elle contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

#### Ces continuités écologiques sont constituées de... :

**Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

**Corridors écologiques** : qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

### 2.4.2. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Le SRCE de Champagne-Ardenne a été approuvé par le Président de la Région le 26 octobre 2015.

Sept enjeux relatifs aux continuités écologiques ont ainsi été identifiés dans ce SRCE :

- 1/ Enjeu transversal : Maintenir la diversité écologique régionale face à la simplification des milieux et des paysages,
- 2/ Maintenir et restaurer la diversité ainsi que la fonctionnalité des continuités aquatiques et des milieux humides,
- 3/ Favoriser une agriculture, une viticulture et une sylviculture diversifiées, supports de biodiversité et de continuités écologiques,
- 4/ Limiter la fragmentation par les infrastructures et assurer leur perméabilité,
- 5/ Développer un aménagement durable du territoire, pour freiner l'artificialisation des sols et assurer la perméabilité des espaces urbains,
- 6/ Prendre en compte les continuités interrégionales et nationales,
- 7/ Assurer l'articulation du SRCE avec les démarches locales ainsi que sa déclinaison et son amélioration.

Le SRCE propose également un plan de 26 actions pour préserver et restaurer la TVB régionale dont notamment « Maintenir et conforter les dispositifs existants de préservation des espaces et espèces remarquables », « Conserver la TVB par les collectivités, à travers leur gestion de l'espace », « Restaurer les continuités écologiques en Champagne crayeuse », etc.

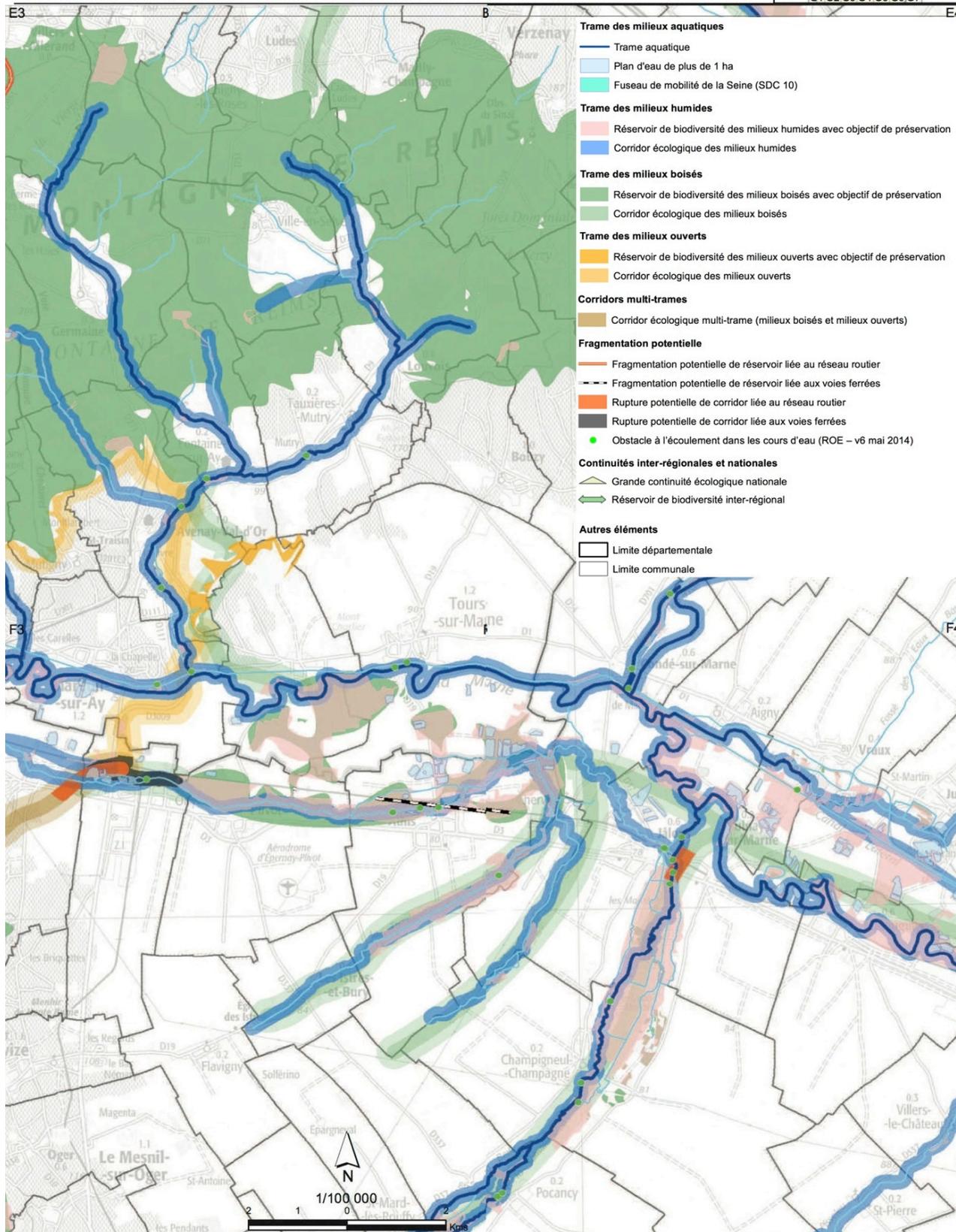
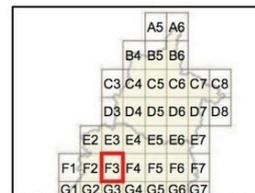
## Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Champagne-Ardenne

### Carte des composantes de la trame verte et bleue de Champagne-Ardenne au 1/100 000ème - Dalle F3

Cette carte identifie les composantes de la trame verte et bleue définies dans le SRCE de Champagne-Ardenne. Elle constitue un porteur-à-connaissance d'échelle régionale à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'occasion des projets.

**Cette carte a été produite à une échelle du 1/100 000ème et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un zoom pour son exploitation. Toute utilisation à une échelle plus précise ne pourra être acceptée.**

Pour plus de détails, se référer aux limites d'utilisation présentées dans la partie méthodologique du SRCE.



### 2.4.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

Plus localement le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims a pris en compte l'objectif de préservation et de restauration des continuités écologiques via l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue de PNR.

Cette Trame Verte et Bleue du PNR de la Montagne de Reims identifie les principaux enjeux du territoire. Elle cartographie neuf sous-trames définies à partir de groupes d'espèces homogènes. Chaque cartographie des sous-trames est composée d'un continuum, de réservoirs de biodiversité et de corridors. Cinq sous-trames remarquables (forêts de ravin, vieux bois, pelouses calcaires, landes acides, milieux humides et forestiers) ont été identifiées comme enjeu fort. Chaque trame cartographiée a fait l'objet d'une description identifiant ses enjeux majeurs. A partir de ces enjeux, un programme d'actions détaillé a été défini et priorisé.

Véritable projet d'aménagement, la TVB du PNR consiste non seulement à préserver et à restaurer les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité (Plan simple de gestion forestière, actions de perméabilisation de l'espace agricole, etc.) mais également à intégrer les enjeux de la TVB dans les aménagements du territoire via des actions de mise en œuvre de gestion des espèces invasives ou des infrastructures routières.

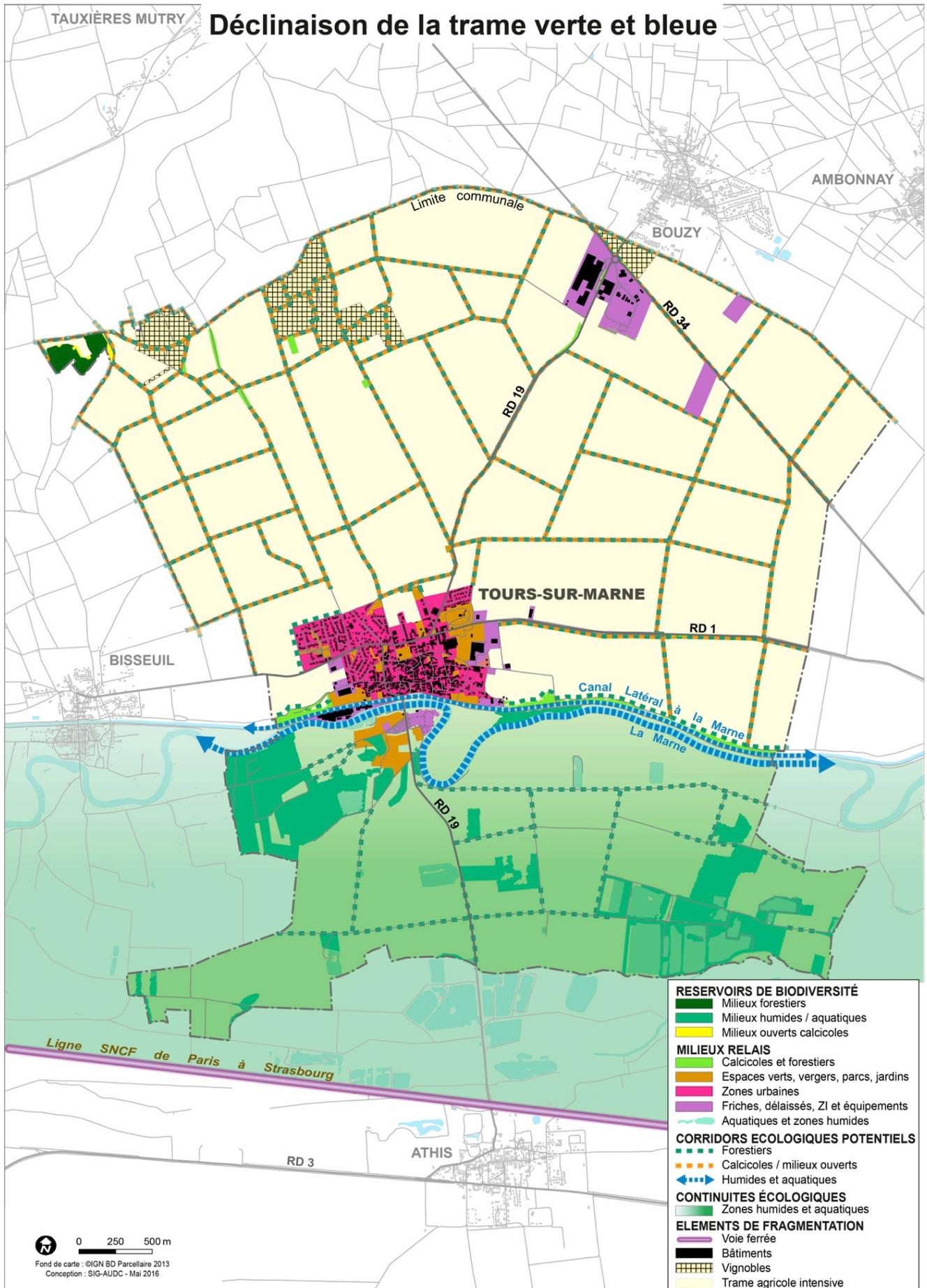
### 2.4.4. LA TRAME VERTE ET BLEUE A TOURS-SUR-MARNE

Plus localement, la commune de Tours-sur-Marne abrite une portion d'un réservoir de biodiversité d'importance et à préserver constituée par la mosaïque de milieux humides au sein de la vallée de la Marne : gravières, boisements alluviaux et prairies humides. Si les différents corridors de la faune et la flore aquatiques et inféodés aux zones humides sont encore présents et en "relativement" bon état, ils disparaissent petit à petit du territoire, grignotés par les pratiques culturales intensives et l'urbanisation par construction de résidences secondaires ("Bois Marteaux").

La commune occupe une "position stratégique" au sein de la Plaine crayeuse sur le flanc Sud de la Montagne de Reims. Les connexions écologiques forestières et des milieux ouverts calcicoles sont profondément dégradés et, petit à petit, disparaissent du territoire, grignotés par les pratiques culturales intensives, le morcèlement, la disparition ou rectifications de tracé des chemins d'Association Foncière rurale ou naturellement par fermeture des milieux (enfrichements, enrésinement, etc.).

La présence d'un patrimoine vert urbain important lié à la présence d'espaces verts privés et publics, de jardins et vergers est une opportunité pour préserver et restaurer un minimum de fonctionnalités à des corridors écologiques via des actions en faveur de la nature ordinaire et en ville : gestion différenciée des espaces verts, gestion différenciée des bermes des chemins agricoles, toitures végétalisées, etc.

Les principaux éléments de fragmentation sont représentés par la zone urbanisée et l'ensemble de la matrice agricole intensive, profondément artificialisée et avec peu d'éléments diversificateurs.



## PATRIMOINE NATUREL : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Une nette différenciation entre les milieux naturels de la vallée et la plaine crayeuse/coteau viticole
- Une vallée de la Marne qui abrite une mosaïque d'habitats : Gravières, prairies, boisements alluviaux et zones humides associées... et qui joue un rôle important de continuité écologique
- Une vallée de la Marne grignotés par les pratiques culturales intensives et l'urbanisation par construction de résidences secondaires ("Bois Marteaux")
- Une plaine crayeuse fortement anthropisée par les méthodes modernes d'agriculture mais qui conserve quelques reliquats de pelouses calcicole d'intérêt patrimonial
- Un patrimoine vert urbain relativement important lié à la présence d'espaces vert privés ou publics

### Enjeux

- Préserver la vallée de la Marne et sa mosaïque de milieux, dont les zones humides
- Préserver les derniers reliquats de pelouses et fruticées sur sols calcaires (Noue des Gendarmes)
- Prendre en compte la biodiversité dite "ordinaire" en plus de celle dite "remarquable" : espaces de nature en milieu urbain, gestion différenciée des espaces verts, végétalisation et plantations de haies, clôtures semi-perméables...



## 3. RISQUES ET ALEAS

### 3.1. UNE COMMUNE PRINCIPALEMENT CONCERNÉE PAR LE RISQUE INONDATION

L'existence d'un **risque majeur** est liée :

- D'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Huit **risques naturels** principaux sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes.

Les **risques technologiques**, d'origine anthropique, sont au nombre de quatre : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque de transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage.

Selon le **Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Marne (DDRM)** datant de 2012, la commune de **Tours-sur-Marne est concernée par les risques majeurs** suivants :

- **Inondation** (par une crue à débordement lent de cours d'eau),
- **Rupture de barrage**.

#### 3.1.1. LE RISQUE INONDATION LIÉ À LA MARNE

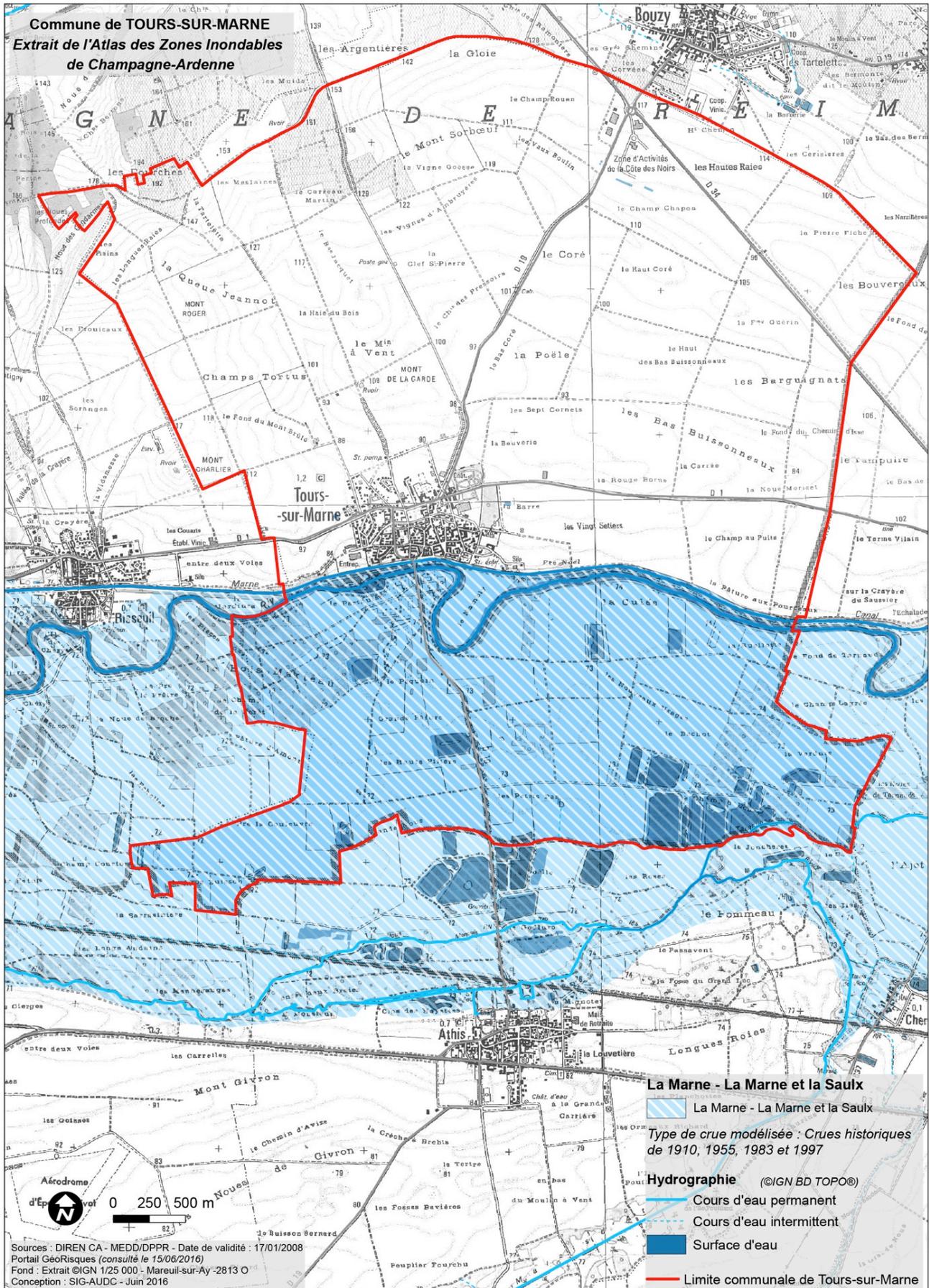
La zone d'expansion des crues ordinaires est limitée en rive droite par le canal latéral à la Marne et en rive gauche de la vallée, approximativement, par la voie ferrée Paris-Strasbourg.

En plus de ces phénomènes de submersion, les hautes eaux de la rivière peuvent se traduire par des affleurements de la nappe phréatique. Ce risque a pesé de tout temps sur le développement des communes de la vallée de la Marne et a imposé des aménagements spéciaux (digues, vannages) et contraint les développements urbains. Ces aménagements ne placent toutefois pas définitivement les communes à l'abri de tout risque.

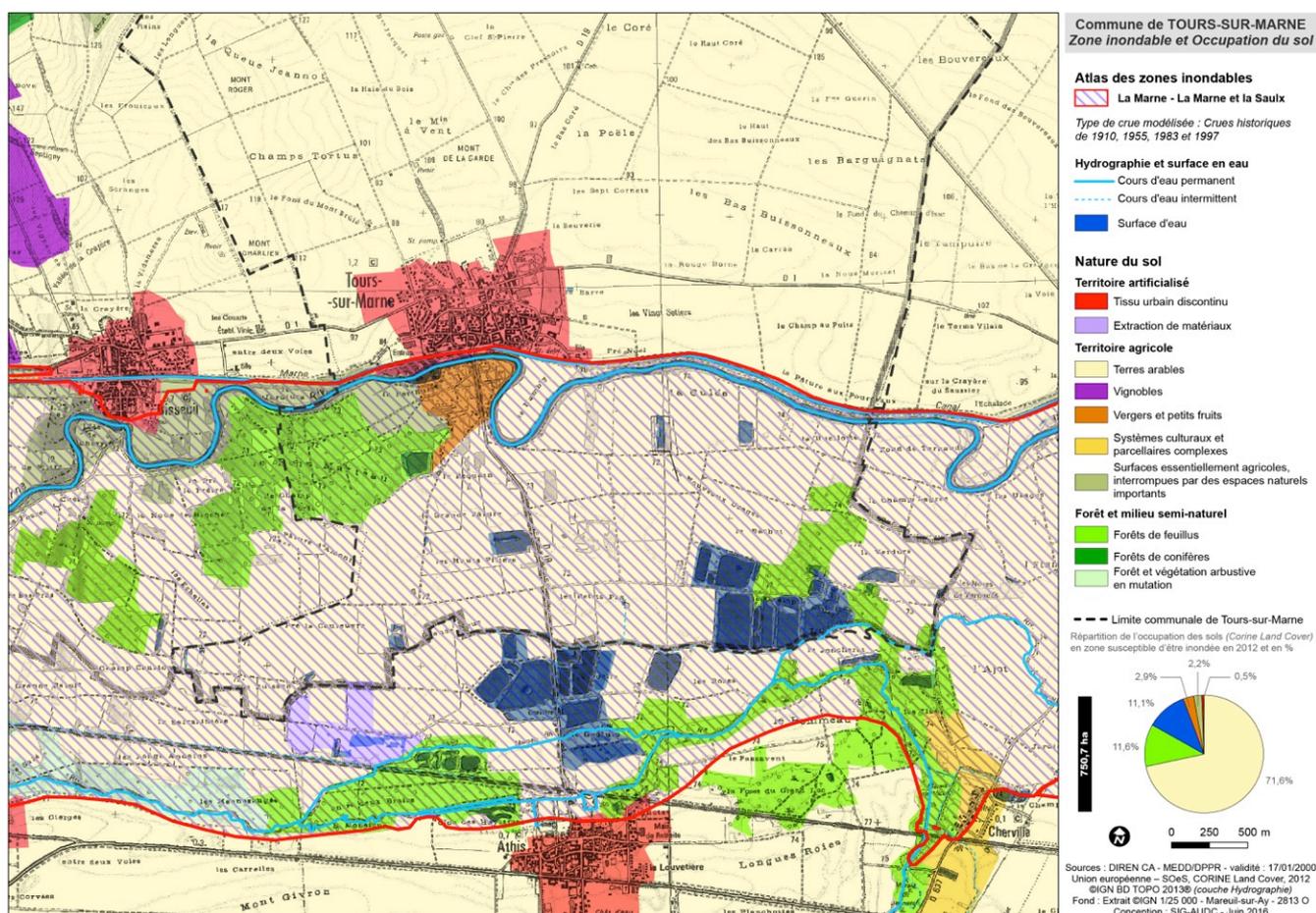
Dans la continuité de l'approbation du PPRi de Châlons-en-Champagne en juillet 2011 et de l'achèvement des études sur le PPRi de Vitry-le-François prescrit depuis le 14 janvier 2003, les études du futur PPRi par débordement de la Marne sur le secteur d'Épernay sont en cours d'élaboration.

Afin d'améliorer la connaissance et d'optimiser la prise en compte du risque inondation, un Plan de Prévention des Risques (PPR) d'inondation pour le secteur d'Épernay sera prescrit à l'issue des études techniques sur le périmètre qui s'avérera le plus pertinent. Il concerne actuellement le territoire des 28 communes riveraines de la Marne de Tours-sur-Marne à Courthiézy.

Les études de détermination de l'aléa hydraulique et cartes d'aléas ont été réalisées en février 2016. Les crues de la Marne étant lentes, l'aléa d'inondation n'est caractérisé que par la hauteur de submersion, la vitesse d'écoulement n'étant pas considérée discriminante quant aux dégâts occasionnés.



■ A Tours-sur-Marne, la zone impactée par un risque d'inondation est de 750,7 ha soit 32,2% de la superficie totale de la commune.



Pour le PPRi du secteur d'Eprenay, la définition de l'aléa retenue est la suivante :

**Tableau 10. Grille de définition de l'aléa**

	Avec Lac du der			Sans influence du Lac du Der
Hauteur d'eau	>1 mètre	0,5 m-1 m	<0,5	
Aléa	Fort	Moyen	Faible	Exceptionnel

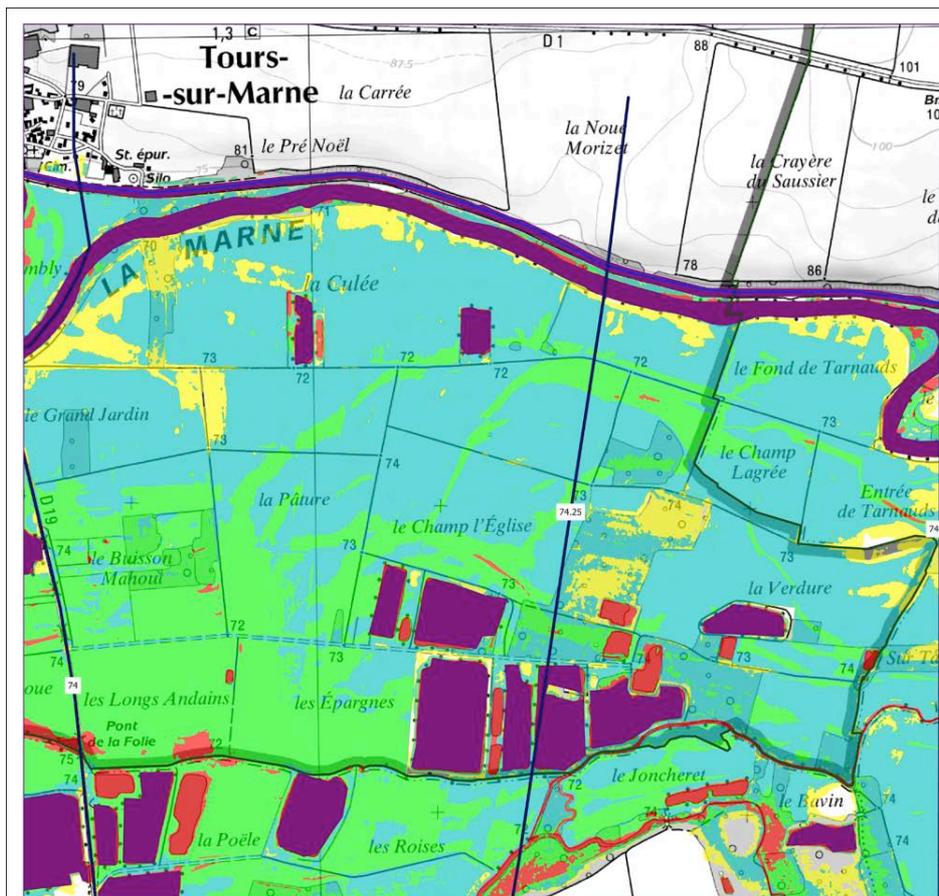
Un sur-classement de l'aléa derrière le canal est établi sur une bande de 150 m de large, seulement là où le canal est endigué et lorsque la hauteur d'eau calculée dépasse 0,50 m.

On note également une sensibilité des caves d'habitation aux inondations le long du canal en cas de crue de la Marne : "quartier du Faubourg" (ex. crue de 1983) et une attention à porter à l'usine localisée en bord de Marne et du canal latéral.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) fixe pour six ans quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie :

- Réduire la vulnérabilité des territoires
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque

Il propose un cadre aux politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion de l'aléa, la gestion de crise et la culture du risque.



**Etude de Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne de Tours-sur-Marne à Courthiézy**

  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

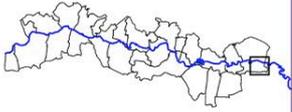
Direction Départementale des Territoires de la Marne

---

**Carte d'aléa inondation**  
Par classification des hauteurs théoriques en crue centennale

---

**Planche 1/43 - Tours-sur-Marne (est)**



---

**Légende**

Classes d'aléa inondation	Limites communales
Aléa Faible (0-0.5m)	PHEC Marne (DIREN)
Aléa Moyen (0.5-1m)	Surface en eau
Aléa Fort (>1m)	
Surclassement en Aléa Fort	
Aléa exceptionnel	
Niveau d'eau centennial non influencé (m NGF)	

---

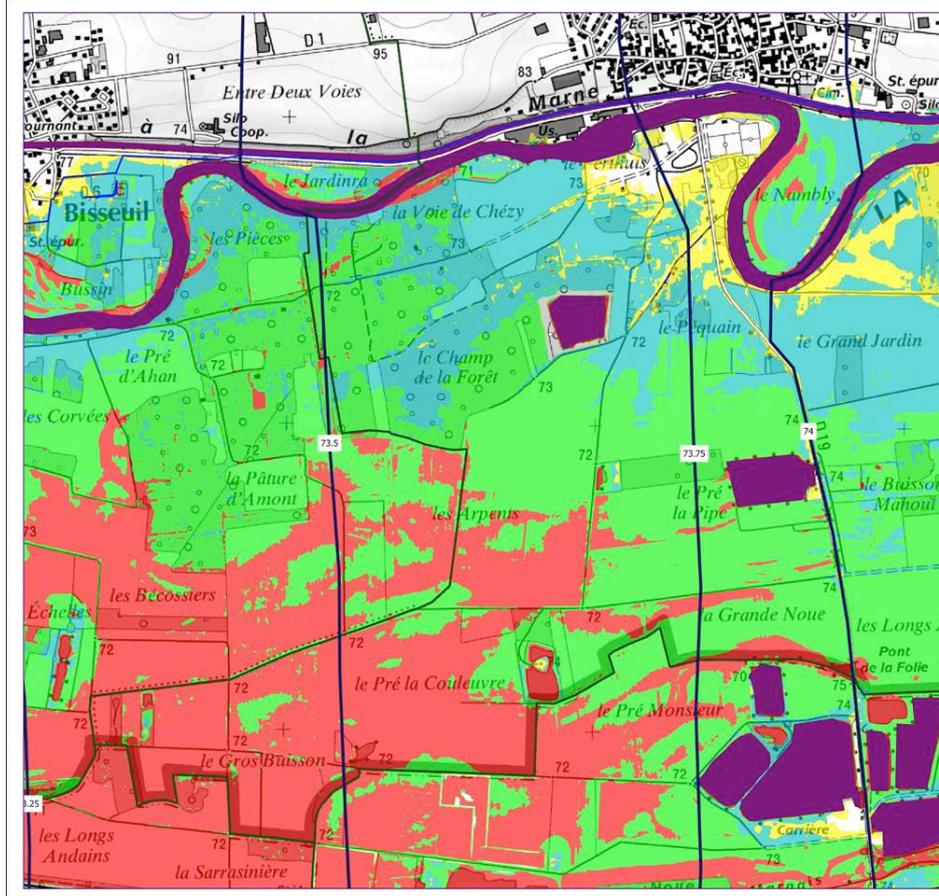
0 100 200 300 400 500 m

Echelle : 1/10 000

---

Projet 13DHF024  
Février 2016



**Etude de Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne de Tours-sur-Marne à Courthiézy**

  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires de la Marne

---

**Carte d'aléa inondation**  
Par classification des hauteurs théoriques en crue centennale

---

**Planche 2/43 - Tours-sur-Marne (ouest)**



---

**Légende**

Classes d'aléa inondation	Limites communales
Aléa Faible (0-0.5m)	PHEC Marne (DIREN)
Aléa Moyen (0.5-1m)	Surface en eau
Aléa Fort (>1m)	
Surclassement en Aléa Fort	
Aléa exceptionnel	
Niveau d'eau centennial non influencé (m NGF)	

---

0 100 200 300 400 500 m

Echelle : 1/10 000

---

Projet 13DHF024  
Février 2016




### 3.1.2. LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Tours-sur-Marne est concernée par le risque rupture de barrage lié à la **rupture de la digue des Grandes Côtes du Lac réservoir Marne Der**. Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations
- Naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage)
- Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.
- Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage.

Ainsi, la rupture peut être :

- progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de "renard")
- brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. La carte du risque représente les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage. Obligatoire pour les grands barrages, cette carte détermine, dès le projet de construction, quelles seront les caractéristiques de l'onde de submersion en tout point de la vallée : hauteur et vitesse de l'eau, délai de passage de l'onde, etc. Les enjeux et les points sensibles (hôpitaux, écoles, etc.) y figurent également.

Pour la rupture de la digue des Grandes Côtes, cette onde de submersion présenterait un débit maximum d'environ 2 000 m<sup>3</sup>/s. La propagation de l'onde s'étendrait vers la vallée de la Marne, la limite aval étant matérialisée par la commune de Damery après 21h05 (à partir du constat de la rupture) et près de 94 km parcourus.

## 3.2. LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

En France chaque année l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...), ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables. Les coûts consécutifs à ces dommages s'avèrent très élevés et les solutions sont encore trop souvent apportées au coup par coup.

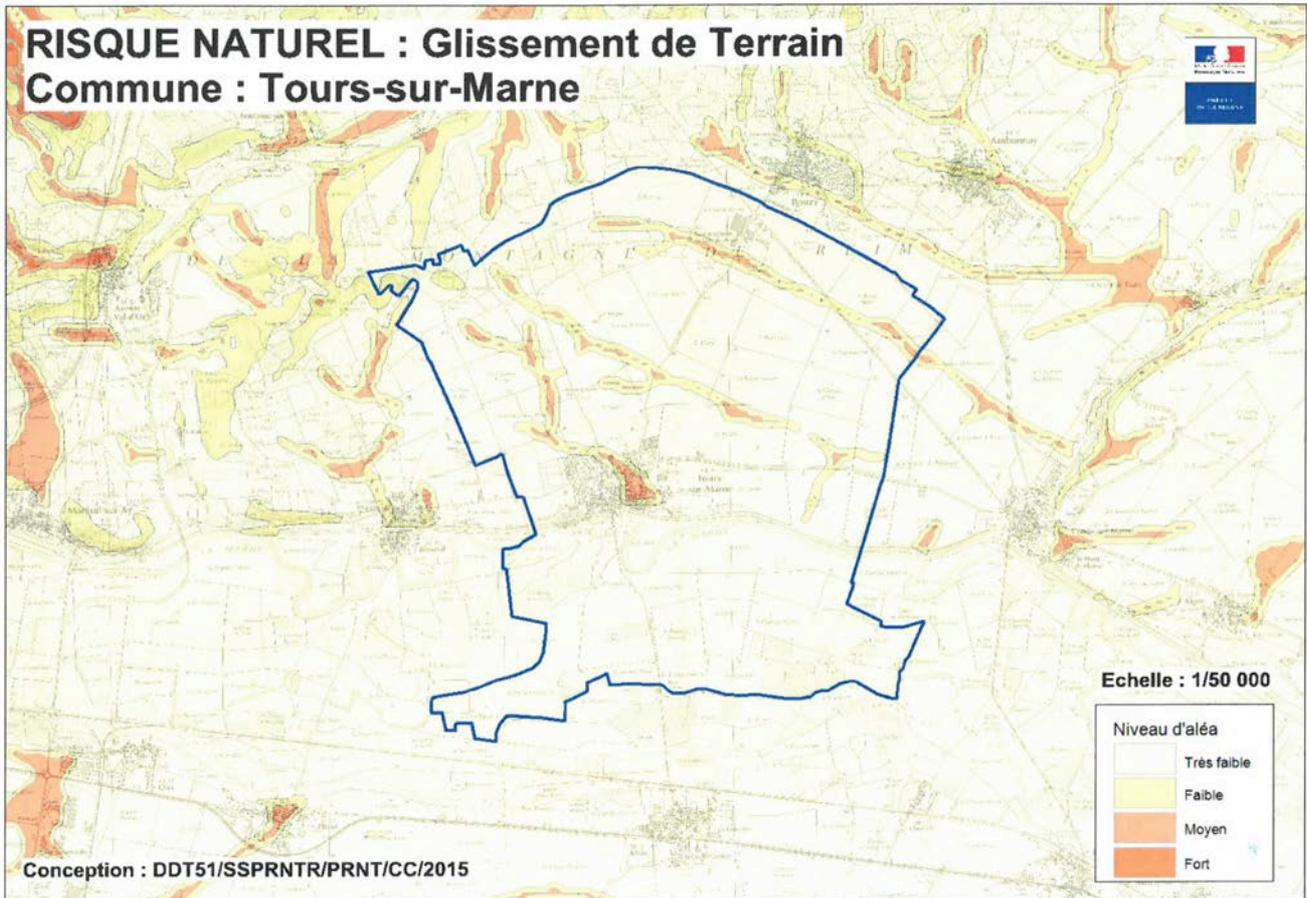
### 3.2.1. LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Le glissement de terrain correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.

Selon le Porter à Connaissance de l'Etat, l'étude théorique de l'aléa glissement de terrain réalisée par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en avril 2000, à l'échelle du département de la Marne, a déterminé une classe d'aléa très faible à modéré sur le territoire de votre commune (voir carte page suivante). Une partie des zones urbaines est concernée.

En conséquence, dans et à proximité des zones d'aléa moyen à fort, il est recommandé de

porter une attention particulière à la gestion des eaux pluviales et d'assainissement (éviter les infiltrations concentrées d'eaux). Il est également recommandé de limiter les remblais et déblais.



### 3.2.2. LES CAVITES SOUTERRAINES

Un effondrement est un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine (dissolution, mine...)

Concernant le risque d'affaissement et d'effondrement de terrain, l'inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) réalisé par le BRGM en 2010 identifié la présence d'une **cavité souterraine** « **cave nommée Laurent Perrier (CHAAW0012170)** ».

### 3.3. DES ALÉAS PEU CONTRAIGNANTS

Il convient de distinguer le risque de l'aléa. Ces deux notions sont souvent considérées comme synonymes alors qu'elles sont complémentaires et découlent l'une de l'autre. L'aléa correspond à la manifestation du phénomène alors que le risque est le produit de l'aléa par l'enjeu lié à l'occupation du sol. Ainsi, un niveau d'aléa très fort dans une zone où l'occupation du sol est inexistante aboutit à un risque faible.

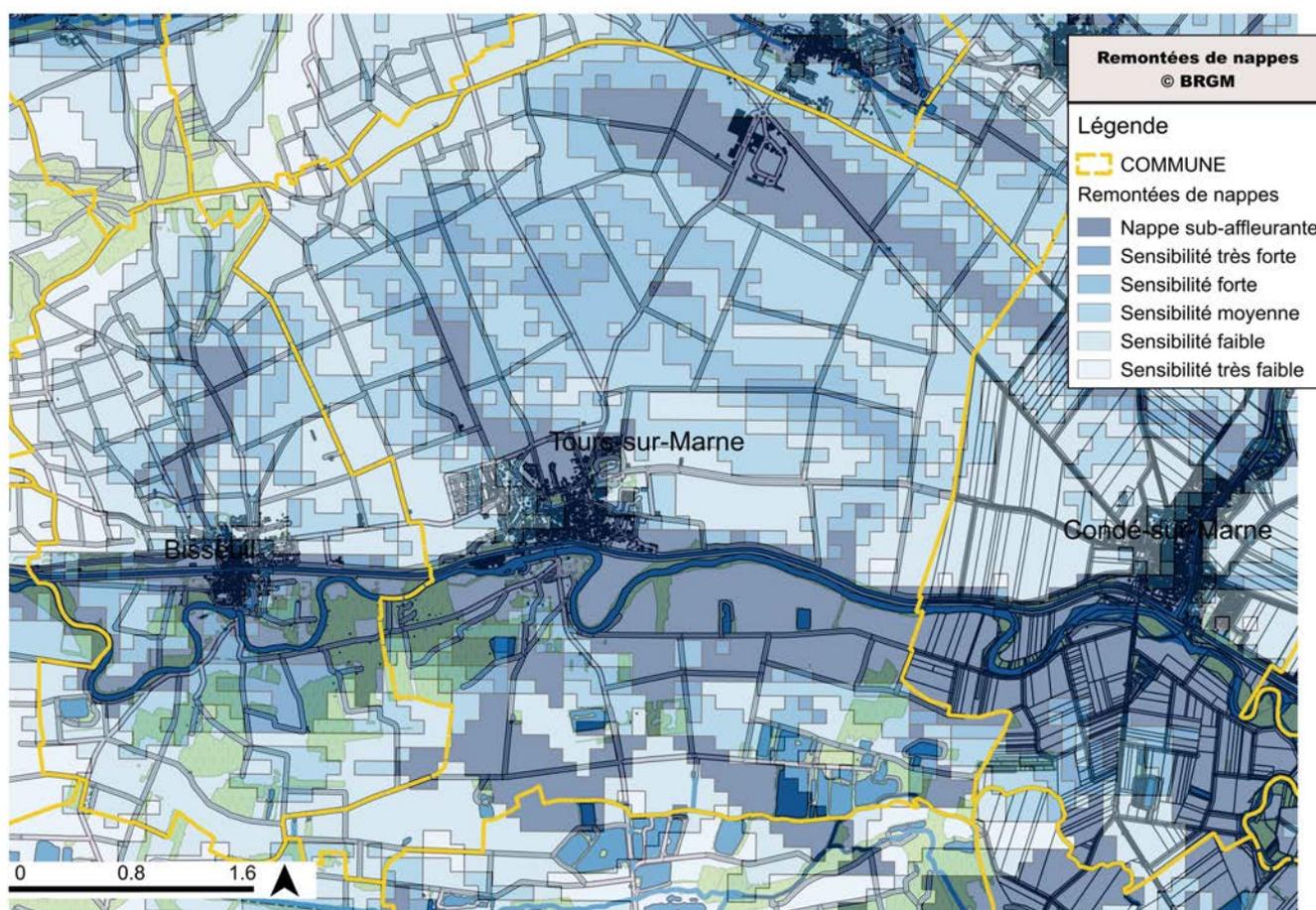
Pour résumer : Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'engendre qu'un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

### 3.3.1. L'ALEA REMONTEES DE NAPPES

L'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable et graviers, de grès ou, comme en Champagne crayeuse, de calcaires. L'eau occupe les interstices de ces roches, c'est-à-dire les espaces qui séparent les grains ou les fissures qui s'y sont développés.

La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique (du grec "phréin", la pluie). Dans certaines conditions une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation "par remontée de nappe".

La commune de Tours-sur-Marne est potentiellement concernée par ces phénomènes de remontée de nappe, notamment sur certains secteurs des vallées sèches sur colluvions. L'étude de la géologie couplée à la topographie suggère que ces zones, bien que ne présentant pas de caractère d'hydromorphie, soient sensibles aux phénomènes de remontées de nappes à prendre en compte.



### 3.3.2. L'ALEA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

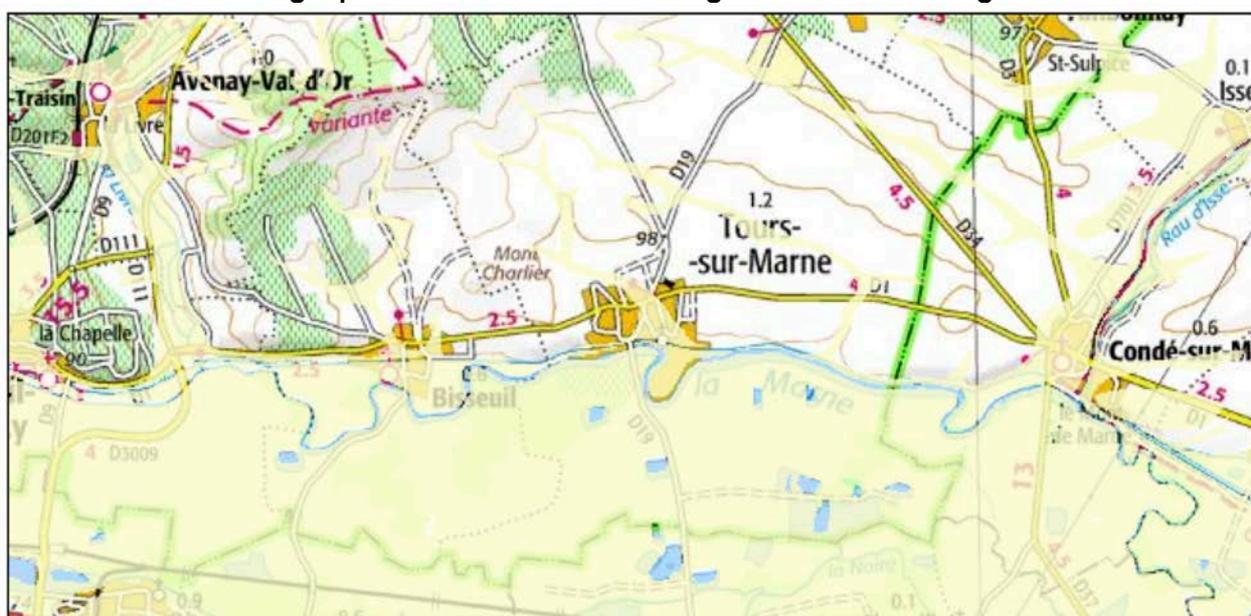
Le **phénomène de retrait-gonflement des argiles** survient en présence de terrains argileux renfermant des argiles dites « gonflantes » et en situation d'alternance de période de sécheresse de forte intensité et de période humide. Le retrait-gonflement des argiles provoque des dégâts sur la structure des bâtiments (fissuration des murs et du sol), mais ne constitue pas de risque majeur pour la population

Afin de tenter de diminuer le nombre de sinistres causés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles, l'Etat a souhaité cartographier l'aléa associé, en délimitant les secteurs a priori sensibles, pour y diffuser certaines règles de prévention à respecter.

Cette cartographie a pour but de délimiter toutes les zones qui sont a priori sujettes au phénomène de retrait-gonflement et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant. Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort, sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé a priori nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface.

Ces informations doivent permettre aux maîtres d'ouvrage d'engager les études nécessaires afin de préciser la nature du sol, et le cas échéant d'adopter des pratiques adaptées.

### Cartographie de l'aléa de retrait-gonflement des argiles



1000 m

©IGN

#### Aléa retrait-gonflement des argiles

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

Source : BRGM - IGN

La variété des natures géologique du sous-sol et du sol sur le territoire de Tours-sur-Marne a pour conséquence **un aléa nul à faible** de "retrait-gonflement des argiles".

### 3.4. DES CATASTROPHES NATURELLES TRÈS PEU NOMBREUSES DANS LA COMMUNE

Une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, avalanche, sécheresse...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

Un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle. Il permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Une catastrophe naturelle n'est déclarée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels.

Les feux de forêts et dommages liés aux effets du vent ne sont pas couverts par la garantie catastrophe naturelle car ils sont assurables au titre de la garantie de base. Dans ce cas, aucun arrêté de catastrophe naturelle n'est pris même si des biens ont été détruits.

La commune de Tours-sur-Marne a connu **2 arrêtés de catastrophe naturelle**. Le premier événement de 1999 concerne en réalité la tempête qui a touché l'ensemble du territoire métropolitain français entre le 25 et le 26 décembre.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	01/04/1983	30/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : prim.net - Mise à jour 16/08/2016

## RISQUES ET ALEAS : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Un risque inondation lié à la Marne et n'impactant que très faiblement le tissu bâti
- Un PPRi en cours d'élaboration
- Un risque rupture de barrage lié au lac du Der
- Des aléa liés aux remontées de nappes et à la présence d'argile très peu contraignants
- Un territoire peu sujet aux catastrophes naturelles

### Enjeux

- Tenir compte du risque inondation définis à travers les cartes d'aléas
- Prendre en compte le PPRi lorsqu'il sera approuvé

## 4. CLIMAT, NUISANCES ET POLLUTIONS

### 4.1. UN CLIMAT TEMPÉRÉ SEMI-OCÉANIQUE

L'étude des facteurs climatiques locaux permet d'en évaluer les interférences avec certaines nuisances pouvant être provoquées par les activités économiques telles qu'émissions de bruit et de poussière.

Les composantes climatiques du milieu ont été appréhendées à partir des relevés de la station d'Epernay.

#### 4.1.1. TYPOLOGIE CLIMATIQUE

Le climat de la Montagne de Reims est de type océanique dégradé. Ce climat se traduit par des écarts annuels de températures plus prononcés qu'en régime océanique.

Ce climat est caractérisé par les saisons suivantes :

- un printemps souvent frais avec des gelées de rayonnement par temps clair et moins pluvieux que la moyenne,
- un été relativement long, assez chaud avec des dominantes de belles journées en début et fin de saison mais avec de nombreux orages,
- un automne marqué par une recrudescence des chutes de pluie, des brumes et des brouillards associés à une température douce,
- un hiver alternant des périodes douces et humides avec des vents de secteur Ouest et des périodes froides et brumeuses parfois très rigoureuses avec des vents de secteurs Nord/Nord-Est.

#### 4.1.2. TEMPERATURES ET PRÉCIPITATIONS

La moyenne annuelle des températures est de 10,1°C, avec des écarts toutefois assez marqués entre l'hiver et l'été : 2,4°C pour la température moyenne du mois le plus froid (janvier) et 18° pour la température moyenne du mois le plus chaud (juillet).

L'altitude assez élevée de la Montagne de Reims se traduit par des précipitations abondantes avec une moyenne annuelle à la station de Germaine (altitude 227 m) de 788 mm. Si des années sèches existent avec des valeurs proches de 500 mm, les pluies peuvent dépasser certaines années, 1 mètre.

La région est caractérisée par des vents relativement faibles dont la direction préférentielle est Sud-Ouest / Nord-Est. Les risques de tempêtes sont toutefois non négligeables et l'extrémité orientale de la Montagne de Reims est plus sensible aux bourrasques (vitesse du vent de 150 km/h enregistrée à Reims le 26 décembre 1999).

Moyenne mensuelle des températures (1948-1990) à Epernay

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	Année
<b>Température minimale moyenne (°C)</b>	0	0,2	2,3	4,6	8,4	11,4	13,1	12,7	9,9	6,4	3	1,1	<b>6,1</b>
<b>Température maximale moyenne (°C)</b>	5,4	7,2	11,1	14,7	19	22,1	24,5	23,9	20,6	15,6	9,5	6,4	<b>15,9</b>
<b>Précipitations (mm)</b>	60,4	51,2	53,1	45,5	56,6	59,1	51,7	54,6	57,6	61,8	62,9	66,5	<b>681</b>

Source : Météo France

#### 4.1.3. INSOLATION ET RAYONNEMENT

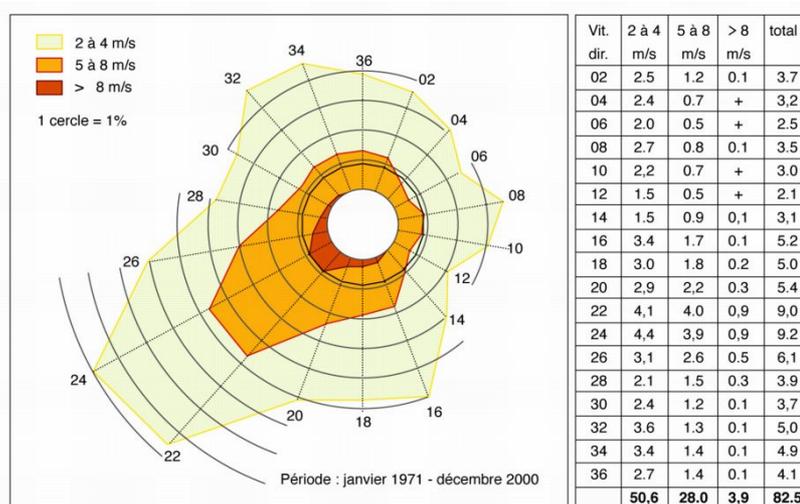
L'insolation correspond au temps d'ensoleillement d'un lieu et le rayonnement à la mesure au sol des radiations émises par le soleil. En moyenne, la durée d'ensoleillement est de 1 700 heures. Les mois les plus ensoleillés sont juin, juillet et août.

#### 4.1.4. REGIME DES VENTS

La rose des vents, en provenance de la station météorologique de Courcy, renseigne sur l'aptitude à la propagation des bruits et poussières potentielles des activités.

Les vents dominants, en fréquence et en intensité, sont de secteurs Ouest/Sud-Ouest (anticyclone des Açores).

Le deuxième secteur est représenté par les vents de Nord-Ouest (dépression d'Islande). Les vents en provenance de l'Est ou du Nord-Est sont associés à l'anticyclone de Sibérie.



Fréquences moyennes des directions du vent en % par groupe de vitesse : 2 à 4 m/s, 5 à 8 m/s, sup. à 8 m/s.  
 Type de données : valeurs trihoraires de 00 à 21 heures.  
 Fréquence des vents inférieurs à 2 m/s : 17.5 %

Source : Météo France

#### 4.1.5. RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET EFFET DE SERRE

L'effet de serre est le phénomène naturel qui entretient une température adéquate au maintien de la vie sur terre. Les rayonnements solaires traversant l'atmosphère sont absorbés par le sol de la terre, chauffant ainsi celui-ci. Le sol réémet alors de la chaleur sous forme de rayonnement infra-rouge. Comme la vitre d'une serre, ce rayonnement est partiellement absorbé et réfléchi vers le sol par les composés à effet de serre présents dans l'atmosphère. La terre reçoit donc le rayonnement direct du soleil et le rayonnement issu des composés atmosphériques. Parmi ces composés, se trouvent les gaz appelés "gaz à effet de serre" (GES), le plus connu étant le dioxyde de carbone.

Le consensus scientifique sur le risque de réchauffement ne date que d'une vingtaine d'années. Jusqu'en 1975, les scientifiques tout en reconnaissant la croissance élevée des activités humaines, ne pouvaient pas trancher entre un refroidissement par effet parasol ou un réchauffement par intensification de l'effet de serre.

Depuis 1975, le perfectionnement des modélisations a permis d'estimer la sensibilité du climat à l'accroissement des GES atmosphériques et l'observation de l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe. Et désormais, le GIEC (Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution des Climats) a établi les faits avérés suivants :

- la température moyenne du globe a augmenté de 0,6°C depuis le début du XXe siècle,
- les concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ont atteint des niveaux jamais enregistrés (presque 360 ppmv en 2000 contre moins de 280 ppmv en l'an 1000).

Si les différents scénarios de changement climatique établis par le GIEC varient et conduisent à des émissions de GES très différentes, le réchauffement climatique à venir n'est plus discutable et sera compris entre 1,4 et 5,8°C en 2100.

Cette augmentation de température mondiale aurait notamment pour conséquence les changements suivants :

- des températures maximales et minimales plus élevées,
- des précipitations plus intenses sur de nombreuses régions,
- des sécheresses estivales accrues,
- une augmentation de l'intensité des pointes de vent lors des cyclones.

Ces découvertes ont conduit à l'établissement du consensus contemporain sur le réchauffement global si bien que le risque climatique est mis en avant sur la scène diplomatique internationale régulièrement depuis Rio en 1992 et La Haye en 2000.

Ainsi, même si Tours-sur-Marne ne semble pas concernée par le phénomène à court terme, la solidarité planétaire amène à prendre en considération la politique globale de réduction des gaz à effet de serre dans le PLU et particulièrement dans ses volets transports, économique et industriel et habitat.

En effet sur l'ex-Région Champagne-Ardenne, il apparaît que, pour l'essentiel, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) se partagent à part égale entre le résidentiel - tertiaire, le trafic routier et l'industrie.

Ainsi une politique de diminution de ces gaz à effet de serre passe d'abord par une politique visant à optimiser les déplacements automobiles mais aussi une politique de développement d'un habitat respectueux de l'environnement (isolation optimale, chauffage peu polluant, etc.).

## 4.2. UNE QUALITÉ DE L'AIR RELATIVEMENT BONNE

### 4.2.1. ORIGINE DES POLLUTIONS ET EFFETS SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

La pollution atmosphérique peut être définie comme tout changement de la composition chimique de l'atmosphère susceptible d'entraîner une gêne ou un effet nocif sur l'homme et l'environnement et elle résulte en majorité des activités humaines.

Huit principaux polluants sont notamment mesurés par les organismes chargés du suivi de la qualité de l'air :

- le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), résulte essentiellement de la combustion des énergies fossiles (charbon, fioul, gazole, etc.) et de procédés industriels. C'est un gaz irritant des voies respiratoires,
- les particules en suspension proviennent d'activités industrielles (sidérurgie, cimenterie, manutention de pondéreux, etc.) et de la circulation automobile qui est responsable des "particules fines". Ces dernières peuvent avoir des propriétés cancérigènes,
- les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont principalement émis par les véhicules (60%) et les installations de combustion. C'est un gaz très irritant des voies respiratoires chez les personnes sensibles et les enfants.
- les composés organiques volatils (COV) proviennent de la circulation, des procédés industriels mais aussi des zones cultivées et du milieu naturel. Les effets sur la santé vont de l'irritation jusqu'à des implications dans certains cancers (notamment le benzène). Ils jouent également un rôle dans la formation d'ozone,
- l'ozone (O<sub>3</sub>) est un polluant secondaire qui résulte de la transformation photochimique de certains polluants primaires (NO<sub>x</sub> et COV) sous l'action des rayonnements ultraviolets. Cette pollution augmente régulièrement depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle avec des pointes de plus en plus fréquentes en été et dans les zones urbaines et périurbaines.  
L'ozone peut provoquer une altération pulmonaire et des irritations oculaires. Elle a également un effet néfaste sur la végétation,
- le monoxyde de carbone (CO) provient de la combustion incomplète des combustibles et carburants. Il se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang

affectant le système nerveux et cardio-vasculaire,

- le plomb a été employé pendant longtemps comme agent antidétonant dans les essences. Ce toxique neurologique est en régression avec l'utilisation de l'essence sans plomb,

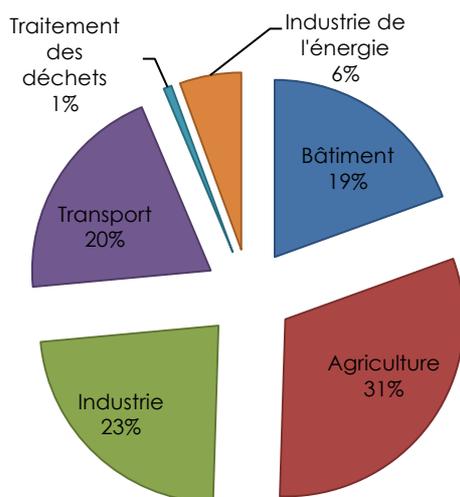
- les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont produits généralement par la combustion incomplète de matières organiques. Les principales sources d'émission dans l'air sont le chauffage et les véhicules automobiles. Ce sont des mélanges complexes de composés, parmi lesquels certains hydrocarbures pentacycliques sont des cancérogènes connus. Ils peuvent être absorbés par voie inhalatoire, cutanée ou digestive. D'autres métaux lourds (cadmium, mercure, etc.) peuvent également être transportés par l'atmosphère ainsi que certains pesticides employés dans l'agriculture.

#### 4.2.2. EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'ex-Région Champagne-Ardenne est une des anciennes régions de France les moins émettrices en gaz à effet de serre du territoire national et se plaçait au 17<sup>ème</sup> rang des anciennes régions de France (principalement en raison de sa faible densité démographique).

A l'échelle du Pays d'Eprenay, le montant d'émissions par habitant se situe au-dessus de la moyenne nationale<sup>1</sup> avec 10 teqCO<sub>2</sub> (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) par habitant et par an, les émissions globales étant de 851 253 teqCO<sub>2</sub>/an<sup>2</sup>.

#### Emissions de GES par secteur – Pays d'Eprenay



Source : Fiche territoriale du Pays d'Eprenay – PCAER 2008

Ainsi, Localement, le secteur de l'agriculture est le 1<sup>er</sup> émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) (31%) : engrais pour les cultures et machines agricoles. Localement, le secteur du bâtiment se place à la 1<sup>ère</sup> place des secteurs les plus émetteurs en zone urbaine. 19% du total des émissions concernent l'habitat résidentiel. Le chauffage est le 1<sup>er</sup> poste d'émission dans l'habitat (55 à 62%), le reste se partage entre les consommations spécifiquement électriques (éclairage, électroménager, bureautique), la production d'eau chaude et la cuisson.

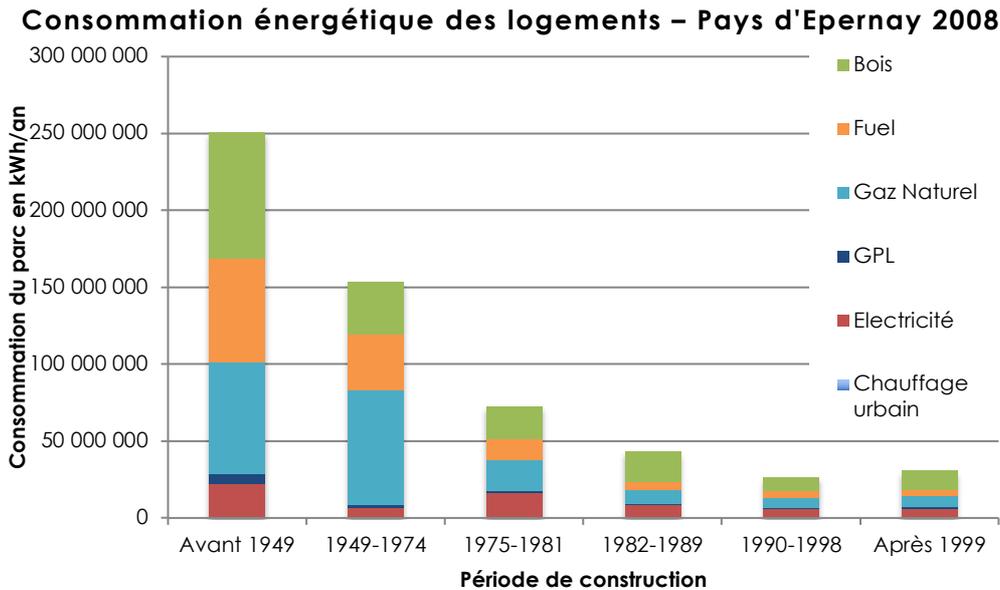
Les logements champardennais sont plus énergivores que la moyenne des logements français : les habitations du parc individuel prépondérant sont vieillissantes et souvent mal isolées.

<sup>1</sup> Moyenne nationale : 8,5 teqCO<sub>2</sub>/an/hab, source insee

<sup>2</sup> Source : PCAER, Fiche territoriale du Pays d'Eprenay (2008)

Ainsi, un important gisement d'économies d'énergie existe via la réhabilitation (isolation et chauffage) ou le renouvellement du parc de logements et par une responsabilisation des agents et salariés des entreprises. Le parc bâti constitue donc un enjeu car il devra s'adapter à la lutte contre l'effet de serre et au changement climatique.

Le trafic routier représente une plus grosse part des émissions en zone périurbaine : le transport de marchandises, le développement de la mobilité et la hausse des déplacements quotidiens en lien avec la périurbanisation, sont les principaux facteurs d'émissions de GES. La mise en place de politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme cherchant à limiter le recours à la voiture individuelle et l'étalement urbain sont des leviers de réduction des émissions de GES.



Source : Fiche territorial du Pays d'Epernay – PCAER 2008

Les émissions de GES du secteur Industriel sont liées à l'intensité et l'importance de l'activité industrielle. Les délocalisations ou fermetures d'établissements industriels ne sont évidemment pas considérées comme des solutions durables pour réduire les émissions de GES par ce secteur. Le facteur sur lequel il est possible et pertinent d'agir est l'intensité énergétique du secteur, c'est-à-dire la quantité d'énergies consommées rapportées à la production. Les solutions à mettre en œuvre concernent plutôt l'optimisation des procédés industriels, la réduction de la consommation utilitaire et l'émergence d'innovations technologiques.

#### 4.2.3. POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Une surveillance de la qualité de l'air est réalisée par l'association ATMO Champagne-Ardenne, sur des stations fixes de mesure de la qualité de l'air à Reims, Châlons, Saint-Dizier, Troyes et Charleville-Mézières. Malgré l'éloignement de ces stations de Tours-sur-Marne, leur suivi montre que de manière globale les seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre et les poussières fines (PM10) sont respectés et que les niveaux des polluants sont globalement en baisse sur l'ensemble des sites. Toutefois, à proximité des grands axes de trafics, les concentrations en dioxyde d'azote peuvent dépasser les valeurs limites annuelles.

Ainsi, si la moyenne annuelle de concentration en NO<sub>2</sub> sur les stations de mesure est conforme aux seuils réglementaires, localement, à proximité d'axes à fort trafic, des valeurs élevées peuvent être constatées et mettent en évidence la pollution automobile.

La spécificité agri-viticole de la région induit une problématique de pollution atmosphérique par les phytosanitaires.

Les premiers résultats de campagnes de mesures en milieu viticole ont permis de confirmer la prédominance de substances actives dans l'air spécifiques aux nuisibles touchant le vignoble (folpel, chlorothalonil, endosulfan, etc.). Ces campagnes ont également permis de mettre en évidence l'influence des conditions météorologiques et des modes de traitement sur l'évolution des substances détectées.

La présence de saisons polliniques de plus en plus précoces en région induit un risque allergique chez les sujets sensibles marqué par des rhinites souvent sévères et associées à des symptômes oculaires, surtout en avril. Les espèces responsables sont essentiellement le bouleau et le frêne, accessoirement l'aulne, le peuplier et le chêne. Les exacerbations d'asthme sont surtout rencontrées lors de la floraison des graminées, en juin et juillet mais également en fin d'été.

Afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire du pays d'Epemay le PCET du pays d'Epemay a pour objectif d'orienter la politique de transport vers l'éco-mobilité et de sensibiliser et développer une agriculture durable.

### 4.3. LES SITES ET SOLS POLLUÉS, ET LES INSTALLATIONS CLASSÉES

#### 4.3.1. SITES ET SOLS POLLUES

Un site pollué est un site qui, du fait de l'existence d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou non. Ce type de pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite. Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique. Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- conserver la mémoire de ces sites,
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'Inventaires Historiques Régionaux (IHR) des sites industriels et activités de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la **base de données nationale BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services)**.

#### Quatre de ces sites ont été inventoriés sur la commune de Tours-sur-Marne :

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Activité	Etat d'occupation du site
CHA5100924	Sté CUQU ; Sté Cartonnerie de Champagne	Minoterie + cartonnerie	Activité terminée
CHA5100926	Coopérative agricole Marnaise	Dépôt d'engrais, DLI	En activité
CHA5100925	SMURFIT ; Sté SOCAR ; Cartonnerie de Champagne ; Sté Française de papèterie et cartonnerie	Cartonnerie, DLI	En activité
CHA5100927	Ets HARREL	Dépôt de peaux et chiffons	Ne sait pas

Il faut toutefois souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Aucun site ne figure dans la base de données **BASOL (Base de Données sur les Sites Pollués ou Potentiellement Pollués)** qui inventorie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

#### 4.3.2. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (I.C.P.E.)

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et son décret d'application du 21 septembre 1977 organisent le contrôle de l'Etat sur toutes les installations pouvant engendrer des pollutions, des dangers ou des inconvénients pour l'environnement.

Par installations classées, on entend : les usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières ainsi que toutes les installations fixes exploitées ou détenues par une personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent être sources de nuisances ou de risques pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, la commodité du voisinage, ainsi que pour l'agriculture, l'environnement, la protection de la nature et la conservation des patrimoines.

Ces installations sont formellement définies dans une nomenclature établie par décret en Conseil d'Etat. Cette nomenclature détermine les installations qui relèvent des procédures de déclaration ou d'autorisation selon la gravité des dangers et inconvénients qu'elles présentent. L'autorisation ou la déclaration et le permis de construire sont accordés en vertu de législations distinctes. L'article R. 431-20 du Code de l'urbanisme prévoit cependant une coordination entre les deux procédures pour limiter le risque que l'une des deux autorisations soit accordée et l'autre refusée.

Suite à l'accident de l'usine AZF à Toulouse, certaines de ces installations peuvent être recensées au niveau départemental au titre des risques industriels majeurs. Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves. Le risque majeur se différencie des autres risques par sa gravité très lourde et sa fréquence très faible. Certaines installations, les plus dangereuses, dites "installations SEVESO II" sont assujetties à une réglementation spécifique.

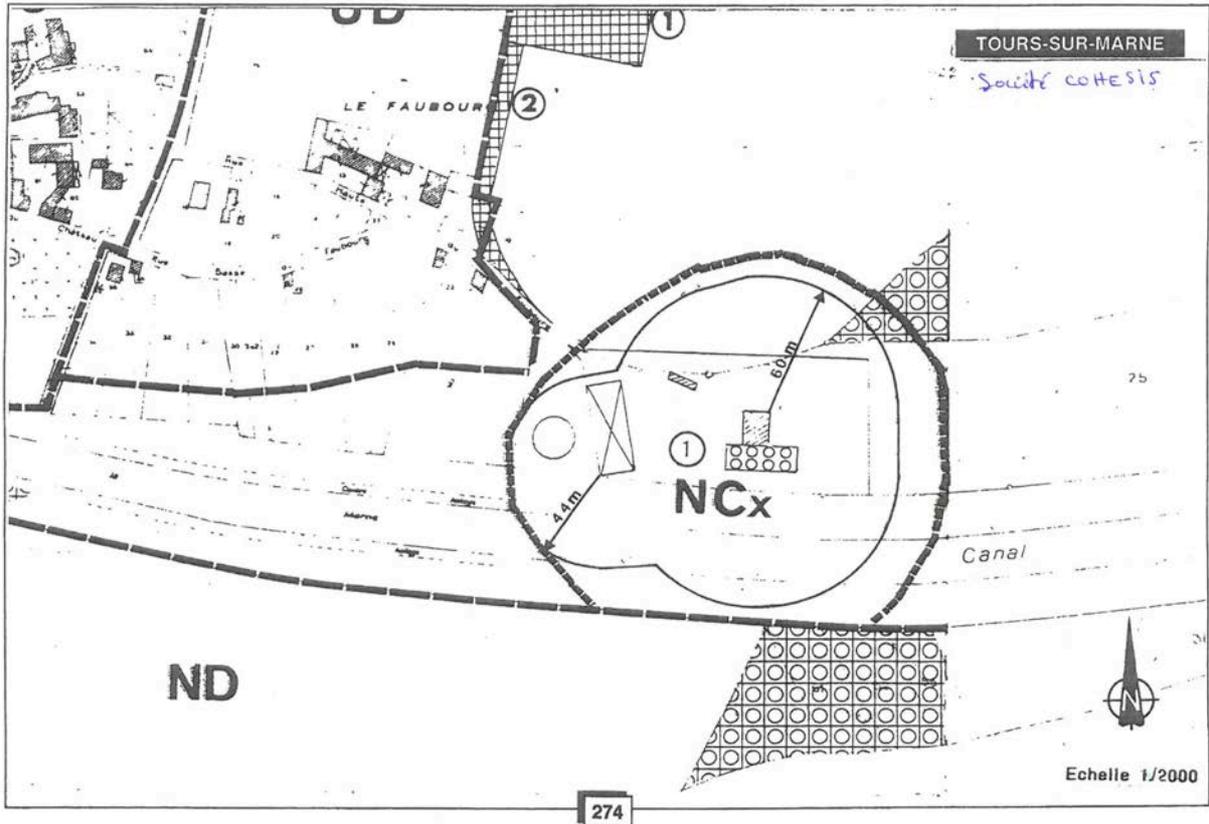
Selon la base de données nationale des ICPE, le territoire de Tours-sur-Marne abrite **quatre Installations Classée au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation par arrêté préfectoral.**

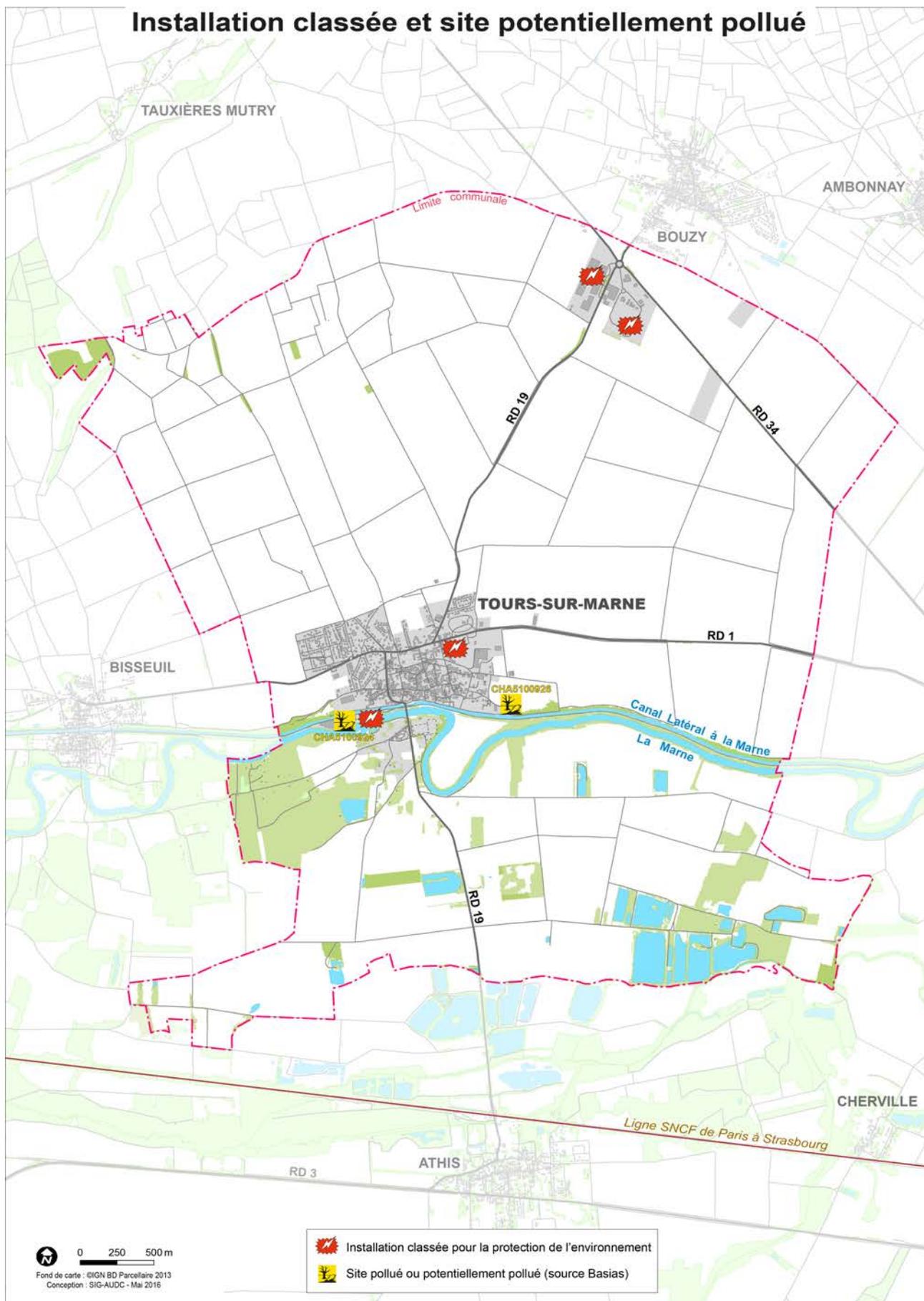
Nom établissement	Activité	Régime	Statut Seveso
LAURENT PERRIER	Production-conditionnement de vins	Autorisation	Non Seveso
SMURFIT KAPPA FRANCE	Cartonnerie	Autorisation	Non Seveso
SNCC	compostage de déchets verts	Autorisation	Non Seveso
VRANKEN-POMMERY PRODUCTION	Fabrication de boisson	Enregistrement	Non Seveso

Selon le Porter à Connaissance de l'Etat, sont recensées également des **ICPE soumises à déclaration.**

Nom établissement	Activité	Localisation
BARON-DAUVERGNE	installation vinicole	« le Champ CHAPON »
SA Champagne BARANCOURT	installation vinicole	« le Champ ROUEN »
Champagne Charles LAFITTE	installation vinicole	« le Champ CHAPON »
EARL Champagne DELPORTE	installation vinicole	12 rue de la Haie du Bois
ECOCEP	stockage de sarments, ceps, charpentes de vigne	« le Champ CHAPON »
SAS CERESON (intermarché)	station-service	chemin rural dut de Mareuil
SAS ER la Maison de Champagne	installation vinicole	RD 34 « le Champ CHAPON »
SCEV Les MESLAINES,	installation vinicole	8 rue de Condé
Champagne SAINZ CLOUET	installation vinicole	« les Hautes Raies »

Nous noterons également le **silo agricole VIVESCIA** (stockage de céréales), soumis à déclaration et générant un périmètre d'isolement réglementaire de 60 mètres autour des tours les plus hautes et de 44 mètres sur le bâtiment le plus bas (voir carte page suivante).





## 4.4. UNE QUALITÉ DE L'EAU FRAGILE ET À SURVEILLER

### 4.4.1. LES CARACTERISTIQUES CHIMIQUES DE LA NAPPE

Les modifications de l'équilibre chimique concernent essentiellement les nitrates et les pesticides. Les observations sur l'évolution de la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires montrent la sensibilité des eaux souterraines aux pratiques agricoles. Le SDAGE 2016-2021 estime médiocre la qualité des eaux souterraines de la masse d'eau au niveau de la commune.

En conséquence, les eaux de l'Unité Hydrographique Craie de Champagne Sud et Centre ne devraient pas être en mesure d'atteindre en 2021 l'objectif de bon état chimique et donc de bon état global, tel que défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SDAGE 2016-2021 indique un report de cette échéance en 2027.

### 4.4.2. QUALITE ET OBJECTIFS DE QUALITE DES EAUX DE SURFACE

Le "bon état" qualitatif d'une rivière se caractérise par son état (rivière naturelle) écologique reflétant sa capacité à accueillir une vie biologique satisfaisante, et par son état chimique correspondant aux teneurs en substances dangereuses (pesticides, hydrocarbures, métaux lourds...) dans ses eaux ou ses sédiments.

Ainsi, les qualités écologiques et chimiques de la Marne et du canal latéral sont considérées comme bonnes et le SDAGE 2016-2021 fixe un objectif de bon état chimique/bon potentiel (avec ubiquiste) en 2027 et un bon état écologique/potentiel maximal en 2021.

De plus la Marne figure aux Arrêtés du 4 décembre 2012 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° et 2° du 1 de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Seine-Normandie. Le classement en liste 1 vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Il empêche la construction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique. Le classement en liste 2 impose que "... *tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans après la publication de la liste en annexe selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs*".

## 4.5. PEU DE NUISANCES LIÉES AU BRUIT

### 4.5.1. LES NUISANCES SONORES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les sources de nuisances sonores sont nombreuses : circulation routière, voie ferrée, activités économiques, aéroport... Ces sources sont particulièrement concentrées dans les espaces urbains qui reçoivent d'ailleurs la majorité des plaintes. Au-delà de ses incidences sur la qualité de vie, le bruit constitue un enjeu de santé publique en raison des multiples pathologies liées à l'exposition à des niveaux de bruit élevés : insomnie, hypertension, irritabilité, stress, troubles de l'audition.

### 4.5.2. ARRETE DE BRUIT

Tours-sur-Marne est concernée par l'**arrêté préfectoral du 24 juillet 2001 réglementant le bruit aux abords du tracé des voies ferrées lié au passage de la ligne SNCF Noisy-le-Sec – Strasbourg** à proximité du territoire communal.

La ligne SNCF étant de catégorie 1, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure. A ce titre des normes d'isolement acoustiques s'appliquent pour les habitations, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

**Toutefois, la contrainte pour Tours-sur-Marne est inexistante du fait que le secteur affecté par le bruit touche l'extrême Sud du territoire communal, dans la vallée de la Marne inconstructible de par son caractère inondable (voir carte page suivante).**

Conformément à la loi, l'arrêté préfectoral est annexé au présent PLU.

#### 4.5.3. L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DU BRUIT ET LE PPBE

La Direction Départementale des Territoires de la Marne a mis en place un Observatoire Départemental du Bruit dont les missions sont de recenser les Zones de Bruit Critique de tous réseaux, de recenser les points noirs bruit, de déterminer les actions à leur rattrapage. Ainsi, les zones bâties impactées par émissions sonores recensées aux arrêtés préfectoraux des 24 juillet 2001 et 16 juillet 2004 ont fait l'objet d'études afin de déterminer les bâtiments classés points noirs du bruit (PNB). Un point noir bruit est un bâtiment sensible, localisé dans une zone de bruit critique.

La réglementation française impose que des mesures soient prises afin de réduire l'exposition sonore des habitants dans les bâtiments classés PNB. Diverses mesures peuvent être mises en œuvre (traitement à la source, écrans antibruit, traitement des façades...).

Les cartes de bruit stratégiques permettent l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Elles représentent les niveaux de bruit, dénombre la population exposée et quantifie les nuisances afin d'élaborer des plans d'actions. Elles n'ont pas de caractère opposable et leur publication a pour objet l'information du public.

Parallèlement à ce dispositif, un **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) échéance 1** (approuvé par arrêté préfectoral le 20 juin 2012), **puis échéance 2** (approuvé par arrêté préfectoral le 15 juin 2015), ont été définis pour les principales infrastructures terrestres dans le département de la Marne. Ce plan concerne exclusivement les infrastructures terrestres nationales dont le trafic annuel est supérieur à 8 200 véhicules par jour pour les routes et autoroutes, et 82 trains par jour pour les voies ferrées. Il vise à établir un état des lieux des nuisances sonores et à définir les actions locales à mettre en œuvre afin de réduire les situations d'exposition sonore jugées trop importantes.

**La commune de Tours-sur-Marne n'est pas concernée par le PPBE.**

#### 4.5.4. PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

Le PEB un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Il vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

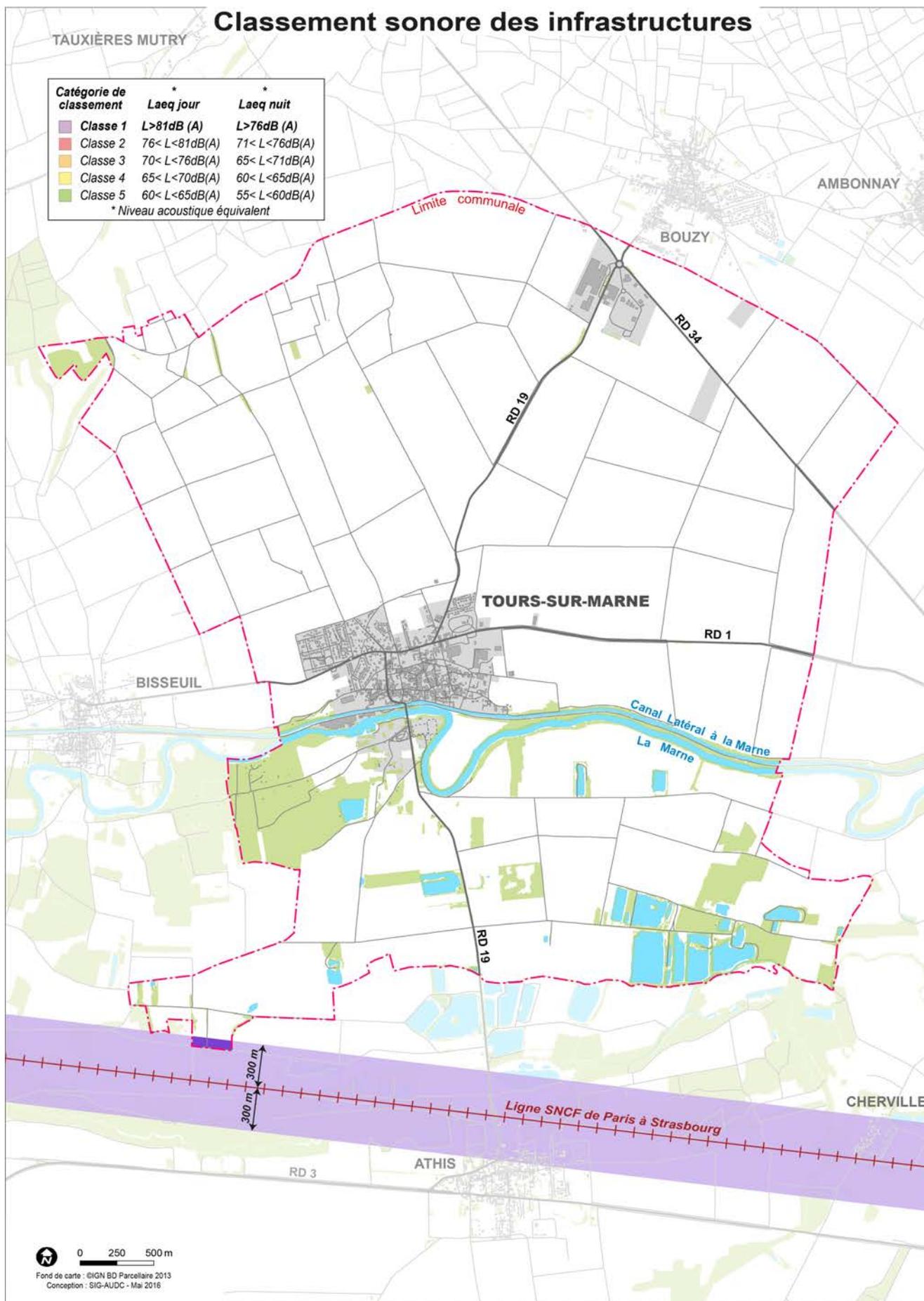
Il comprend notamment une carte qui indique les zones exposées au bruit. L'importance de l'exposition est indiquée par les zones A (Exposition au bruit très forte), zone B (Exposition au bruit forte), zone C (Exposition au bruit modérée), zone D (Exposition au bruit faible).

Afin d'éviter d'exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances sonores, la maîtrise de l'urbanisme est une mesure préventive indispensable. Elle passe par la délimitation de ces zones de bruit où les interdictions et restrictions de construire seront édictées.

Pour les populations déjà en place, l'attribution et le montant de l'aide à l'insonorisation des logements s'appuient également sur cette délimitation des zones de bruit.

Les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec le plan d'exposition au bruit.

**La commune de Tours-sur-Marne n'est pas concernée par un PEB.**



## CLIMAT, POLLUTIONS ET NUISANCES : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Un climat tempéré à influences continentales
- Une nécessité mondiale de contribuer à la réduction du réchauffement climatique
- Une qualité de l'air plutôt préservée
- Quelques sites repérés dans la base BASIAS mais aucun dans la base BASOL
- Des ICPE existantes ne menaçant directement pas les populations (pas de site SEVESO notamment)
- Un réseau hydrographique sensible aux pollutions
- Un territoire très faiblement exposé au bruit

### Enjeux

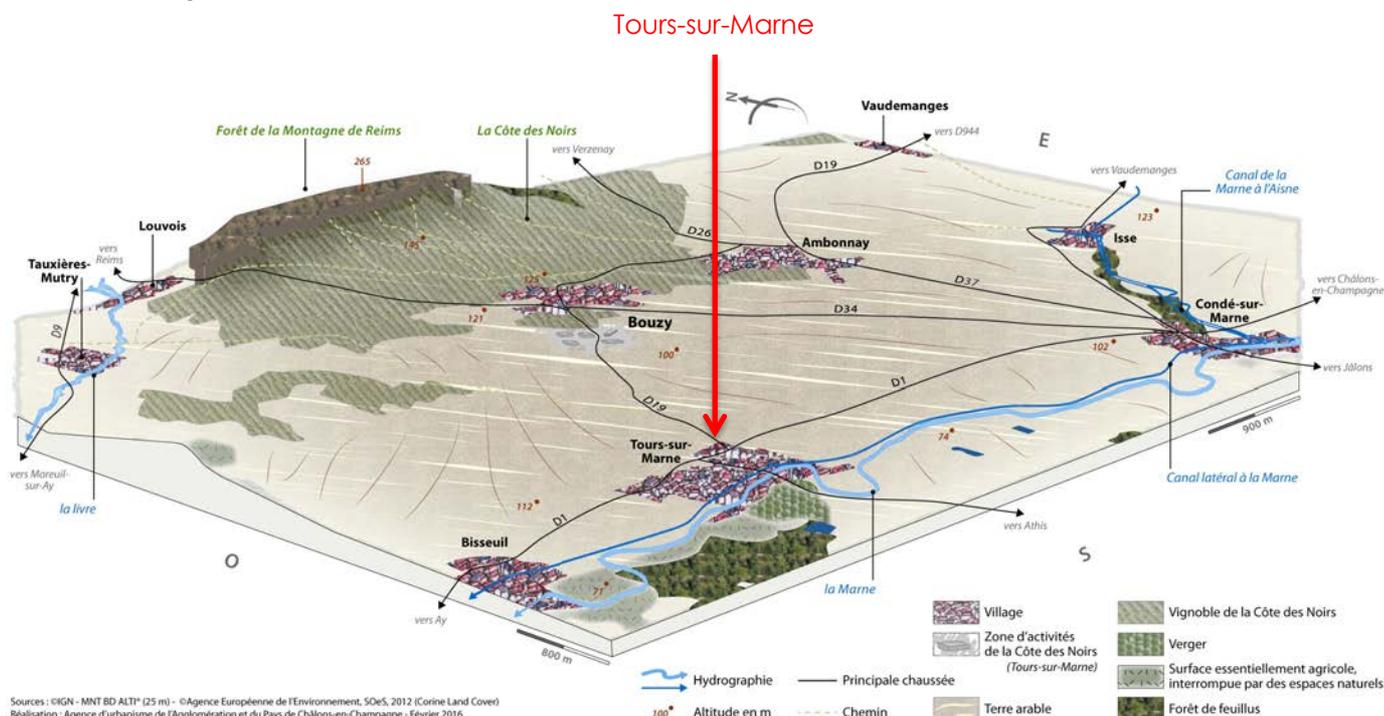
- Rechercher à diminuer les émissions de GES dans les formes urbaines et la localisation des zones urbaines
- Contribuer à la restauration de la qualité des eaux souterraines et superficielles
- Tenir compte du passé économique et de l'économie locale pour ce qui concerne les nuisances et pollutions



## 5. COMPOSANTES HUMAINES ET CULTURELLES DU TERRITOIRE

### 5.1. UN PAYSAGE ENTRE VALLÉE ET PLATEAU

La commune de Tours-sur-Marne est localisée en bordure de la Cuesta d'Ile-de-France qui marque la limite entre les plateaux tertiaires du centre du Bassin parisien et la plaine de Champagne crayeuse.



#### 5.1.1. LA PLAINE AGRICOLE

L'espace agricole est l'élément dominant le paysage communal. Il se développe essentiellement au Nord du territoire et se différencie peu, en termes de paysage, de celui des communes voisines.

L'uniformisation et la rationalisation du paysage par l'agriculture se traduisent dans le damier des champs et le réseau des chemins d'exploitation. Les composantes essentielles du paysage peuvent se résumer dans les éléments suivants :

- **Les champs et leurs couleurs :**

La forme très géométrique du parcellaire compose sur la plaine une trame très régulière. La succession des champs et de leurs aplats aux couleurs très pures dessine un vaste damier qui se pare de textures variées au gré des saisons climatiques et agronomiques. Selon le dessin des champs, leur texture et leur hauteur, les différentes cultures épousent les ondulations naturelles du terrain, les accentuant ou les réduisant.

- **Le ciel et la terre :**

La part de ciel visualisée est importante. Ce rapport équilibré entre ciel et terre est propre aux paysages de faible amplitude topographique. Ici, ces deux composantes du paysage offrent un horizon d'une grande pureté. La confrontation des couleurs du sol avec la couleur du ciel amplifie cette impression de pureté.

- **Les routes et les chemins :**

La Champagne crayeuse est sillonnée de routes. Ce sont les romains qui ont fixé très tôt la viabilité de cette contrée et les routes départementales et nationales ont gardé l'élanement rectiligne des voies romaines.

Certains axes, comme la RD1, épousent bien les ondulations du relief. Les routes

départementales ont un fort impact paysager du fait de leur rectilignité, de plus, sur le territoire de Tours-sur-Marne, la RD 934 est bordée d'arbres d'alignement, ce qui améliore sa perception. Les chemins d'exploitation qui structurent le territoire agricole en grands rectangles permettent de lire la topographie. Le passage des engins agricoles et des camions y crée, par temps sec, de longs écrans de poussière de craie.

Dans ce contexte de grand paysage, l'élément vertical prend une dimension particulière et devient le repère visuel et le point de référence dans une étendue vaste et ouverte. Le moindre relief se perçoit et devient un événement.

- **Les éléments boisés**

Malgré leur intérêt paysager indéniable, les boisements sont très rares dans la plaine agricole et se limitent à quelques haies sur les talus des bords de chemins agricoles et arbres isolés.

- **L'espace urbanisé**

Le paysage de Tours-sur-Marne est caractérisé par l'absence de transition entre l'espace cultivé et le tissu urbain.

- **Les fermes isolées et bâtiments d'exploitation**

A Tours-sur-Marne, de nombreux édifices agricoles ponctuent la plaine par leurs grands bâtiments d'exploitation.

- **La vigne**

Les premiers contreforts de la cuesta sont recouverts par du vignoble. Il est implanté sur un parcellaire morcelé dont les limites semblent parfaitement adaptées aux ruptures de pente.



### 5.1.2. LA VALLEE DE LA MARNE

Au Sud du village, s'étend un paysage différent porté par des sols d'alluvions qui s'étendent de part et d'autre de la Marne sur des pentes de faible amplitude. Ces sols, caractérisés par une nappe phréatique à faible profondeur, sont propices à un paysage plus riche en végétation car le milieu est naturellement favorable à la forêt.

A Tours-sur-Marne le paysage de la vallée est délimité sur ses rives Nord et Sud respectivement par le canal latéral à la Marne et par la limite de finage communal. L'espace de la vallée reste essentiellement "naturel", le paysage est marqué par des éléments aux ambiances très diverses tels que l'ensemble des anciennes gravières et des étangs, de grandes superficies de jardins ouvriers, des prairies et des boisements qui forment un paysage intéressant de semi-bocage. On y trouve également des terrains de sports et de loisirs.

Ainsi, bien que les logiques de l'agriculture extensive qui ont prévalu dans la plaine aient également investi la vallée, le paysage y apparaît plus diversifié et plus haut en couleurs.

A la différence de la plaine, l'horizon est toujours fermé par les écrans végétaux des berges des cours d'eau et des plans d'eau et parfois cloisonné par des rideaux d'arbres entre les champs, ce qui confère au paysage de la vallée un caractère bocager.

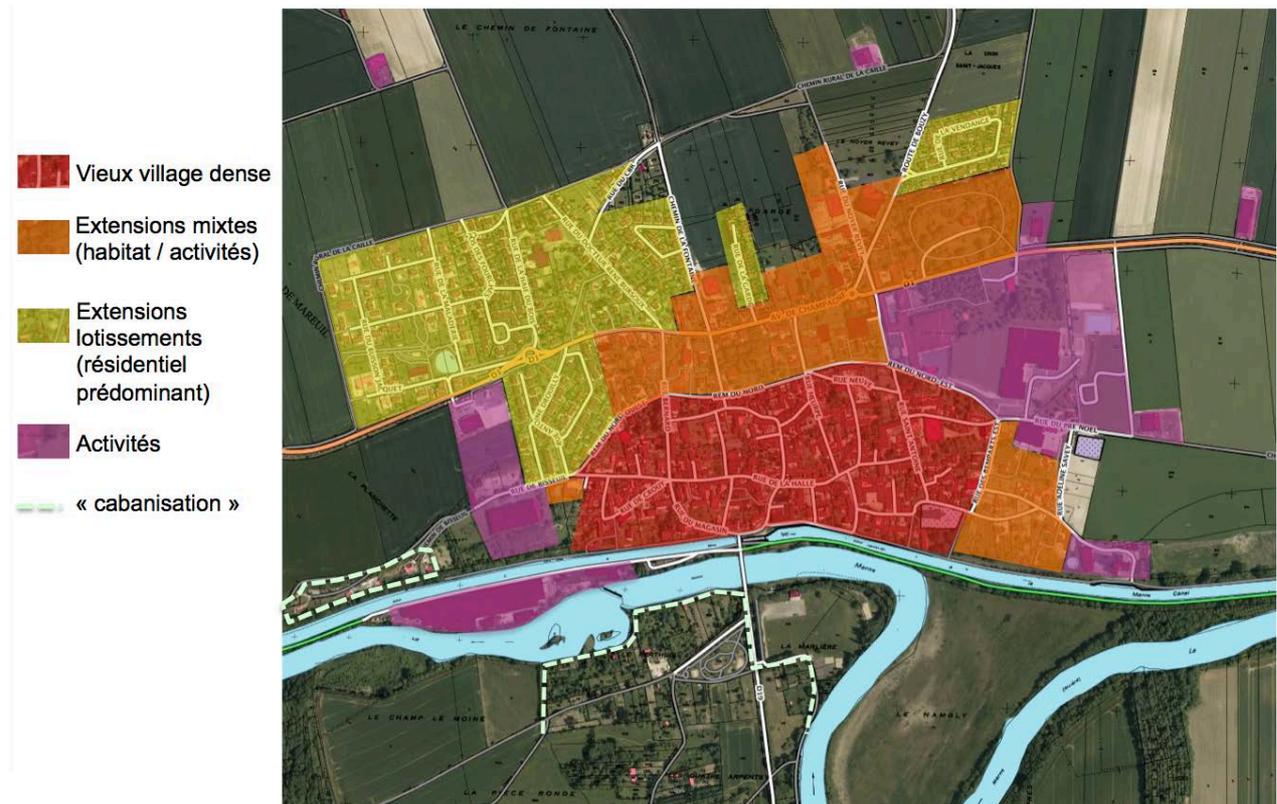
C'est avant tout l'eau qui donne sa richesse à ce paysage en contribuant à sa diversité dans l'espace et à sa variabilité dans le temps.



## 5.2. UN TISSU URBAIN MARQUÉ PAR LES ÉPOQUES DE CONSTRUCTION

Le village originel de Tours-sur-Marne s'est développé à l'intérieur de rempart, le long de la Marne. Les remparts qui ceinturaient l'Est, le Nord et l'Ouest du village sont encore perceptibles dans certains secteurs par la présence de murs de clôture fermant des propriétés.

Les extensions contemporaines du village encadrent toute la périphérie Est, Nord et Ouest du vieux village, la limite à l'urbanisation au Sud étant fixée par le canal latéral à la Marne. Elles observent des caractéristiques très spécifiques liées à leur fonctionnalité.



### • Le vieux village

Le vieux village est de type « village tas » ou « regroupé ». C'est à dire que qu'un petit réseau de voiries et impasses étroites dessert un bâti dense regroupé à l'intérieur du périmètre des anciens remparts.

L'Eglise n'observe pas de position centrale mais se localise en limite Est du vieux village.

Le parcellaire est très découpé et ramassé. Le plus souvent, les habitations y sont disposées à l'alignement, c'est-à-dire en limite de voirie. Les maisons bourgeoises sont, elle, situées en retrait, généralement encadrées par des murs de clôture imposant. Enfin, d'autres bâtiments s'organisent autour d'une cour intérieure laissant apparaître sur la rue d'imposantes portes charretières.

### • Les extensions mixtes

Une première vague d'extension du village se propage plutôt à l'Est et au Nord du vieux village. Elle est composée d'un bâti mixte mélangeant habitat et activité. Il s'agit pour la plupart d'activités agricoles : les fermes sont plutôt réparties au Nord de l'avenue de Champagne, tandis que les activités viti-vinicoles, nécessitant à l'époque moins de surface, se disséminent de part et d'autre des anciens remparts.

La maison de champagne Laurent Perrier occupant de nombreux immeubles aussi bien liés à la production (pressoir, cuverie...) qu'au stockage (caves récemment étendues) ou encore au logement a investi toute la périphérie Est du village représentée par l'entrée de ville de l'avenue de Champagne. En limite Nord de l'avenue se localisent notamment plusieurs édifices bourgeois de grande qualité architecturale encadrés par un vaste parc arboré.

- **Les lotissements résidentiels**

Les extensions sous forme de lotissements résidentiels se sont principalement développées à l'Ouest du village ancien.

Plusieurs vagues successives ont eu lieu. Principalement au Sud de l'avenue de Champagne, les premiers lotissements datent des années 1960-1970. Le développement des lotissements au Nord de cette avenue date principalement des années 1980-1990. Les lotissements des années 2000 ont été implantés aux extrémités Nord du village : la Croix Saint-Jacques à l'Est et les Hauts de Tours à l'Ouest.

Le parcellaire, très carré, est généralement occupé par un pavillon individuel localisé en son centre. Les immeubles de logements collectifs sont rares. Les plus anciens se localisent en périphérie Ouest du vieux village. Les plus récents font partie du programme récent des Hauts-de-Tours-sur-Marne se situent à l'entrée de ce nouveau quartier.

- **Le bâti d'activité**

Les principaux bâtiments d'activité sont relativement éclatés et dispersés tout autour des zones bâties : les bâtiments agricoles au Nord et à l'Est (le long des chemins agricoles), les bâtiments viti-vinicoles de la maison de champagne à l'Est, le supermarché à l'Ouest et les bâtiments de la cartonnerie au Sud, et notamment sur la presqu'île formée entre la Marne et le canal latéral.

Tout au Nord du territoire, la zone d'activités de la Côte des Noirs est un écart complètement indépendant du reste du village. Il est plus en interaction avec le village voisin de Bouzy dont les zones urbanisées sont quasiment mitoyennes.

- **Les "cabanes" isolées**

Dans les jardins ouvriers historiquement implantés dans le lit majeur de la Marne un phénomène de cabanisation relativement ancien tend progressivement à disparaître. Reste la problématique très marginale mais existante de certaines cabanes devenues au fil du temps illégalement des résidences de loisir ou à l'année.

### 5.3. UNE TRAME VIAIRE DÉCOUPANT LE VILLAGE EN DEUX ENTITÉS



Du fait de ces différentes phases d'évolution, le village actuel semble comme découpé en son centre sur un axe Est-Ouest par l'avenue de Champagne (RD 1) qui constitue l'axe structurant du village. La RD 19 occupe une situation similaire sur un axe Nord/Est-Sud/Ouest.

L'intérieur du village et de ses extensions est desservi par un réseau relativement dense de voiries secondaires et dessertes internes qui irriguent notamment l'ensemble des zones résidentielles. Les lotissements les plus récents sont très peu, voir pas (notamment pour ce qui concerne la Croix Saint-Jacques) connectés au reste de la trame viaire ce qui les isole du reste du village.

#### 5.4. UN PATRIMOINE BÂTI À PRÉSERVER

##### • Un bâti ancien typiquement champenois

Certaines caractéristiques architecturales se retrouvent assez fréquemment sur les habitations, notamment sur l'aspect formel :

- Façades régulières et ordonnancement des percements,
- Toitures à fortes pentes, les matériaux de couverture traditionnels sont principalement la tuile rouge pour les constructions courantes et l'ardoise pour les constructions « d'exception ».
- Corniche, entourage et chaînage des portes, des porches et des fenêtres en brique rouge voire en pierre calcaire jaune ou en craie pour les constructions plus "riches".
- La hauteur des bâtiments varie entre R+1 et R+2.

De nombreux porches marquent également l'activité agricole du bourg et sont caractéristiques du village.





- **Un bâti contemporain relativement hétéroclite**

Il se compose essentiellement de maisons en bandes, traditionnelles des années 70-80 et de maisons individuelles, type pavillons, de construction récente.

Ces constructions n'adoptent plus le modèle local de construction et se banalisent.

Leur hauteur varie entre rez-de-chaussée simple et R+1.

Les matériaux utilisés sont différents de ceux utilisés localement : tuiles mécaniques, crépi clair, volets roulants, PVC...

## 5.5. MONUMENTS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIE

### 5.5.1. SITES CLASSES ET INSCRITS

Selon la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural européen de Grenade du 3 octobre 1985 approuvée par la loi 86-1298 du 23 décembre 1986, le patrimoine architectural comprend :

- les monuments, c'est-à-dire toutes les réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations,

- les ensembles architecturaux correspondant aux groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique,

- les sites qui sont des œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

**Tours-sur-Marne ne possède pas de monuments historiques classés ou inscrits** en application de la loi du 2 mai 1930 (codifiée au livre VI du Code du patrimoine) ni de site classé ou inscrit en application de la loi du 31 décembre 1913 (articles L. 341 et suivants du Code de l'environnement).

La commune n'est pas non-plus concernée par le périmètre d'un monument historique qui existerait sur une commune voisine.

#### 5.5.2. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Sont considérés comme éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité dans le passé, dont à la fois :

- la sauvegarde et l'étude permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel,
- les principaux moyens d'information sont constitués par des fouilles ou des découvertes, ainsi que par d'autres méthodes de recherche concernant l'humanité et son environnement.

Si les documents écrits conservés dans les dépôts d'archives se multiplient à partir du XIV<sup>e</sup> siècle et permettent une approche historique relativement satisfaisante, en revanche ils sont pratiquement absents pour les siècles antérieurs pour lesquels les vestiges archéologiques constituent la seule source d'information.

Or, ces vestiges sont directement menacés par les travaux d'aménagement de toutes natures affectant le sous-sol et, en particulier, les constructions comportant des fondations profondes, les affouillements, les extractions de matériaux, etc. C'est la raison pour laquelle une réglementation archéologique s'est progressivement constituée afin d'assurer la prise en compte et l'étude de ce patrimoine avant sa disparition définitive.

La loi relative à l'archéologie préventive du 17 juillet 2001 modifiée par la loi n° 2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 rappelle que l'archéologie préventive a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.

L'Etat veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social.

Par ailleurs, le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004, relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, prévoit que toutes les opérations d'aménagement, de construction ou de travaux susceptibles d'affecter les éléments du patrimoine archéologique, doivent être soumises à des travaux de détection.

Les projets entrant dans le champ d'application de ces dispositions sont les suivants :

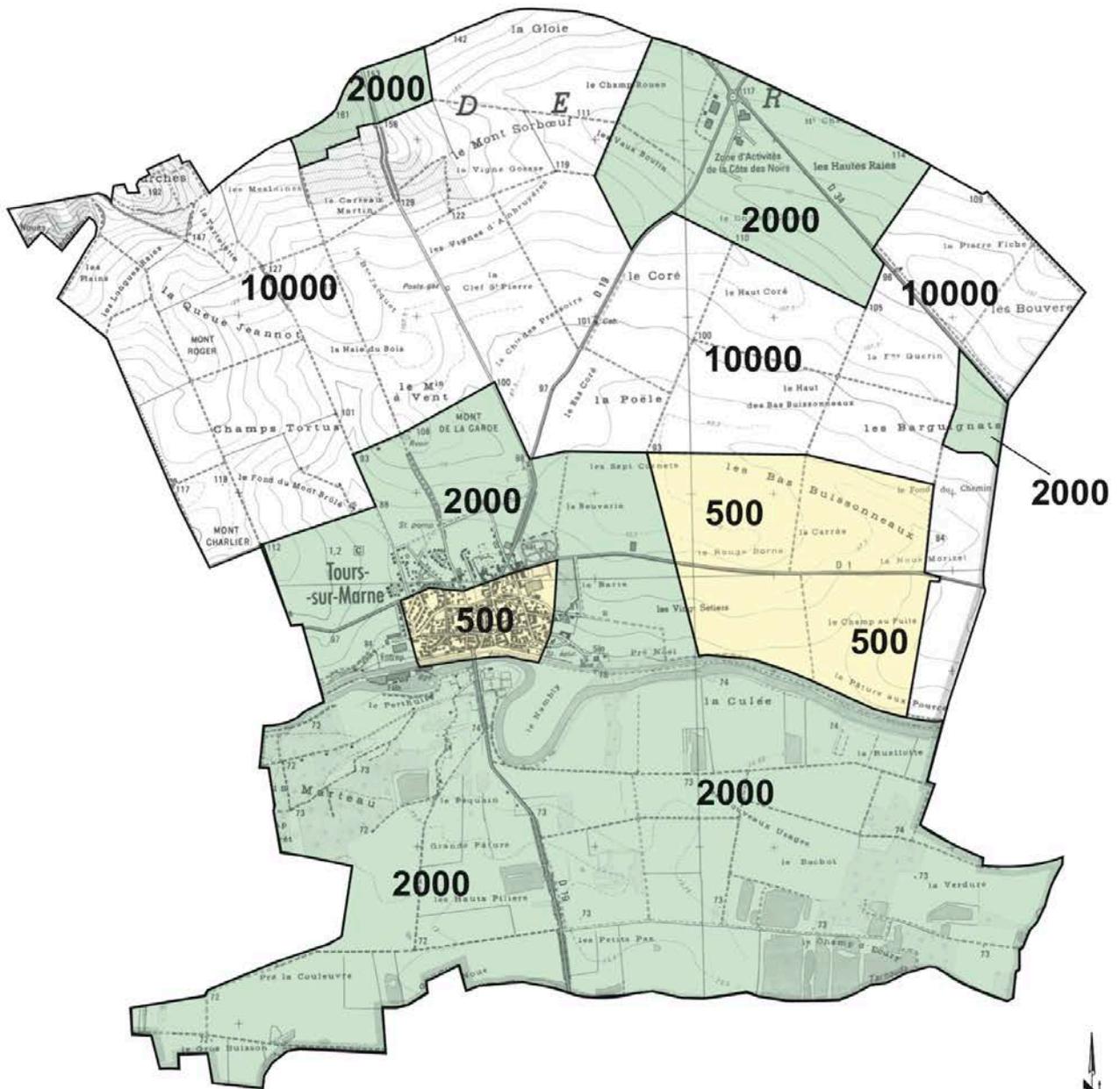
- ceux situés dans les zones de présomption de fouilles archéologiques,
- les opérations de lotissement affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares,
- la réalisation de zones d'aménagement concerté affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares,
- les travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sols liés à des opérations d'aménagement.

Portant sur des terrains d'une superficie supérieure à 10 000 m<sup>2</sup> et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre.

**En ce qui concerne la commune de Tours-sur-Marne, 3 types de zones affectées d'un seuil de surface permettent de hiérarchiser le potentiel archéologique.**



## Tours-sur-Marne (Marne)



<b>500</b>	Tous les dossiers d'aménagement affectant le sous-sol à partir de 500 m2
<b>2000</b>	Tous les dossiers d'aménagement affectant le sous-sol à partir de 2000 m2
<b>10 000</b>	Pour le reste du territoire de la commune : tous les dossiers d'aménagement affectant le sous-sol à partir de 10 000 m2

Source : BDCarto IGN, Scan 25, IGN, carte archéologique - avril 2006  
© DRAC-Service régional de l'archéologie Champagne-Ardenne

## COMPOSANTES HUMAINES ET CULTURELLES DU TERRITOIRE : CONSTATS ET ENJEUX

### Constat

- Un paysage offrant des vues très lointaines dans la plaine agricole
- Un paysage plus confiné au niveau de la vallée de la Marne
- Une forme urbaine plutôt découpée, développée progressivement sur d'importantes surfaces
- Un réseau viaire relativement dense offrant une bonne desserte
- Une « cabanisation » de la vallée de la Marne
- Une architecture très marquée dans le centre ancien

### Enjeux

- Tenir compte du grand paysage dans l'urbanisation future
- Combler en priorité les vides urbains
- Maintenir un bon niveau de desserte (privilégier les bouclages aux impasses notamment)
- Traiter la problématique de la cabanisation
- Préserver l'architecture du centre ancien